



© Montcuq-en-Quercy-Blanc

# Etude préalable agricole

d'après le Décret n°2016-1190 du 31 août 2016  
réalisée en Janvier 2020

## Projet de parc photovoltaïque au sol de Montcuq-en-Quercy-Blanc

Coordinateur technique : Alexis DE DEKEN

Vos interlocuteurs CETIAC : Margot VANRENTERGHEM et Lise WATIER

 **PHOTOSOL**  
Producteur d'énergie photovoltaïque

# L'étude préalable agricole

## Séquence Eviter/Réduire/Compenser –

Un **dispositif de compensation agricole** a été introduit par la **Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt (LAAF) de 2014** (Art. L. 112-1-3 du code rural), rendu applicable par le **décret d'application paru le 31 août 2016** (n°2016-1190) pour les projets susceptibles d'avoir un impact important sur l'économie agricole locale (ceux soumis à évaluation environnementale).

L'étude préalable comprend notamment **une évaluation financière globale des impacts sur l'agriculture**, et doit préciser les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet (ainsi que l'évaluation de leur coût et des modalités de leur mise en œuvre).

A noter que **les mesures de compensation sont collectives** : elles peuvent permettre par exemple de financer des projets agricoles collectifs ou de filière.

Le **décret n°2016-1190 du 31 août 2016** vient préciser le champ d'application et la teneur de l'évaluation des impacts agricoles issu de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'octobre 2014. Ce décret définit les cinq rubriques du contenu de l'étude.

- 1 Une description du projet et la délimitation du territoire concerné
- 2 Une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire
- 3 L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire
- 4 Les mesures envisagées et retenues pour **éviter** et **réduire** les effets négatifs notables du projet
- 5 Les mesures de **compensation collective** envisagées pour consolider l'économie agricole

Ce dispositif vient **en complément** des mesures préexistantes en lien avec l'expropriation (indemnité d'expropriation au propriétaire + indemnité d'éviction à l'agriculteur), et celles liées aux aménagements fonciers agricoles et forestiers dans le cadre de grands projets d'infrastructures visant à restructurer ou améliorer la structure foncière des exploitations impactées par le passage d'une infrastructure.

Ce nouveau dispositif vient prendre en compte l'impact économique globale pour **l'agriculture du territoire et les filières amont et aval concernées**.

## Contexte réglementaire



La loi du **13 octobre 2014** d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (Article 28 – L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime).



Décret n°2016-1190 du **31 août 2016** publié au Journal Officiel du 2 septembre 2016 (Article D.112-1-18 et suivants du code rural et de la pêche maritime)

## Conditions d'application

- Projet soumis à étude d'impact environnemental systématique
- Situé sur une zone non constructible valorisée par une activité agricole dans les 3 dernières années
- Surface perdue définitivement\* de plus de 5ha (seuil du Lot)

\*Sur la durée du parc photovoltaïque soit 30 ans

# Le cadre de l'étude préalable agricole

Les acteurs, l'intervention de CETIAC, le projet –

## PHOTOSOL

Producteur d'énergie photovoltaïque

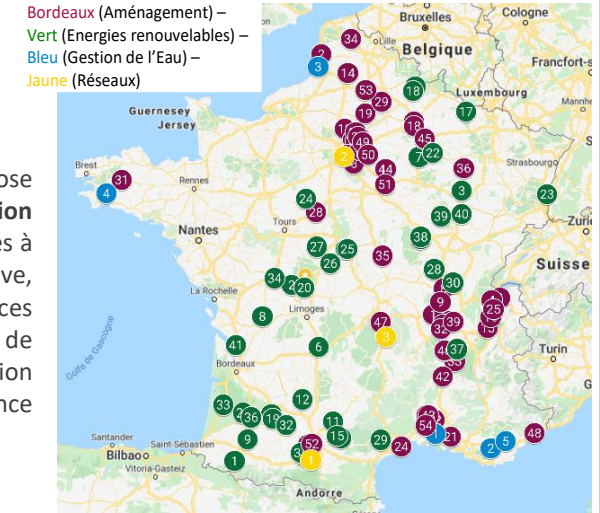
Créé en 2008 par 3 associés, entrepreneurs expérimentés, le Groupe Photosol a eu pour ambition de devenir l'un des leaders parmi les opérateurs de centrales photovoltaïques. Le groupe est rapidement devenu **le premier opérateur indépendant d'électricité photovoltaïque**. Photosol se distingue par son positionnement d'acteur indépendant dont l'activité historique est portée sur les grandes centrales au sol (>5 MWc). Ce choix s'explique par la volonté de produire l'électricité la plus compétitive sur le marché en profitant des effets « volume ». **Photosol ambitionne d'atteindre 1 GW de capacité installée en France d'ici 5 ans et de devenir le premier opérateur en France à vendre de l'électricité photovoltaïque sans aucune aide d'état d'ici 2 ans.**

### PRINCIPAUX CHIFFRES

40 salariés  
70 centrales en exploitation  
250 MWc en exploitation et en construction  
33 M€ de CA par an de revente d'électricité  
100% des centrales détenues en propre  
Prix de vente du kWh < 5,5cts sur les projets récents

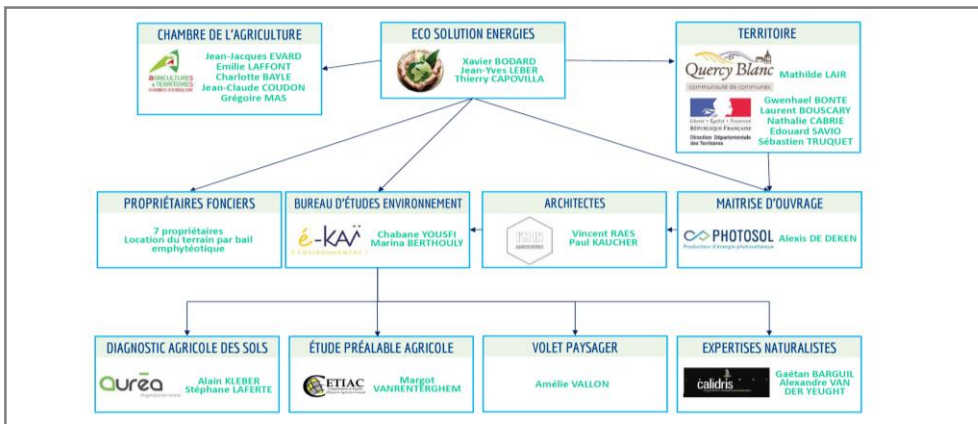
## CETIAC

Depuis 2017, CETIAC vous propose une **expertise pour la réalisation d'études préalables agricoles** liées à la compensation agricole collective, qui nécessitent des compétences particulières : connaissance de l'économie agricole, compréhension des contextes locaux, connaissance des acteurs de l'agriculture.



L'équipe de **CETIAC** est constituée **d'ingénieurs agronomes** capables d'apporter une expertise répondant aux enjeux de compensation agricole collective adapté au territoire, aux ressources du territoire, aux usagers et à ces acteurs économiques.

Plus de **100 missions** ont été réalisées en 2 ans d'existence, sur tous le territoire national, dont **des projets de parc photovoltaïque au sol**. **CETIAC a développé une connaissance forte des enjeux de co-activité entre photovoltaïque et agriculture.**



### L'ÉQUIPE CETIAC



Julie Seegers  
Gérante de CETIAC



Margot Vanrenterghem  
Consultante



Lise Watier  
Consultante



Katiane Violin  
Consultante



# Sommaire

## Déroulé de l'étude préalable agricole –

### SOMMAIRE :

#### Description du projet

- Situation géographique du projet
- Fiche d'identité du projet
- Intégration et compatibilité du projet
- Activité agricole concernée par le projet

p5  
p6  
p9  
p11  
p13

#### Analyse de l'état initial de l'économie agricole

- Contexte agricole général
- Définition des périmètres d'étude
- L'agriculture sur le périmètre élargi
- Filières agricoles
- Circuits-courts et démarches qualités
- Potentiel agronomique
- Espaces agricoles
- Enjeux de l'économie agricole
- Chiffrage de l'économie agricole

p15  
p16  
p17  
p19  
p20  
p23  
p24  
p26  
p27  
p28

#### Etude des effets positifs et négatifs sur l'économie agricole

- La construction d'un projet agricole
- Mesures d'évitement engagées
- Mesure de réduction et projet agricole
- Caractéristiques du projet agricole
- Un pâturage dynamique et autosuffisant
- Protocole de suivi expérimental
- Diversification par l'apiculture
- Bilan économique du projet agricole
- Analyse des impacts du projet
- Analyse des effets cumulés du projet
- Bilan des impacts du projet
- Bilan des mesures de compensation optionnelle

p29  
p30  
p32  
p33  
p34  
p35  
p36  
p37  
p38  
p39  
p40  
p41  
p42  
p43

#### Méthodologie et Bibliographie

- Méthodologie CETIAC
- Bibliographie
- Annexes

p44  
p45  
p48  
p49

### GLOSSAIRE :

**ETP** : Equivalent temps plein

**IAA** : Industrie agro-alimentaire

**IGP** : Indication géographique protégée

**MB** : Marge Brut

**OTEX** : Orientation technico-économique

**PAC** : Politique Agricole Commune

**PBS** : Production brute standard

**PRA** : Petite région agricole

**RGA** : Recensement Général Agricole

**RPG** : Référentiel Parcellaire Graphique

**SAU** : Surface Agricole Utile

**SIQO** : Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine

**UTA** : Unité de travail annuel

**UGB** : Unité gros-bétail

**VA** : Valeur Ajoutée





© Montcuq-en-Quercy-Blanc

# Description du projet de parc photovoltaïque

1. Situation géographique du projet
2. Fiche d'identité du projet
3. Intégration et compatibilité du projet
4. Activité agricole concernée par le projet

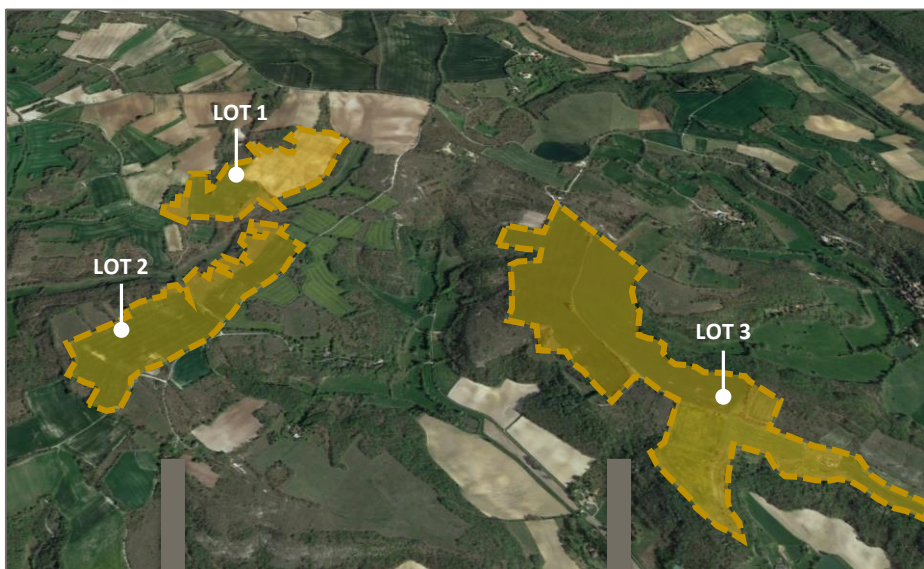
# Situation géographique du projet

## Montcuq-en-Quercy-Blanc –

Le projet de parc photovoltaïque au sol se trouve sur la commune de **Montcuq-en-Quercy-Blanc** à 25 km au sud-ouest de Cahors, département du **Lot (46)** sur le territoire du Quercy Blanc. Montcuq-en-Quercy-Blanc est, depuis le 1er janvier 2016, une commune nouvelle issue du **regroupement des cinq communes** de Belmontet, Lebreil, Montcuq, Sainte-Croix et Valprionde.

La commune appartient à la **Communauté de Communes du Quercy Blanc** (née le 1er janvier 2014 de la fusion des deux communautés de communes de Castelnaud-Montratier et de Montcuq-en-Quercy-Blanc).

### LOCALISATION DU PROJET



Source : Google Earth

Vue détaillée de l'emprise  
des **lots 1 et 2** Page 6

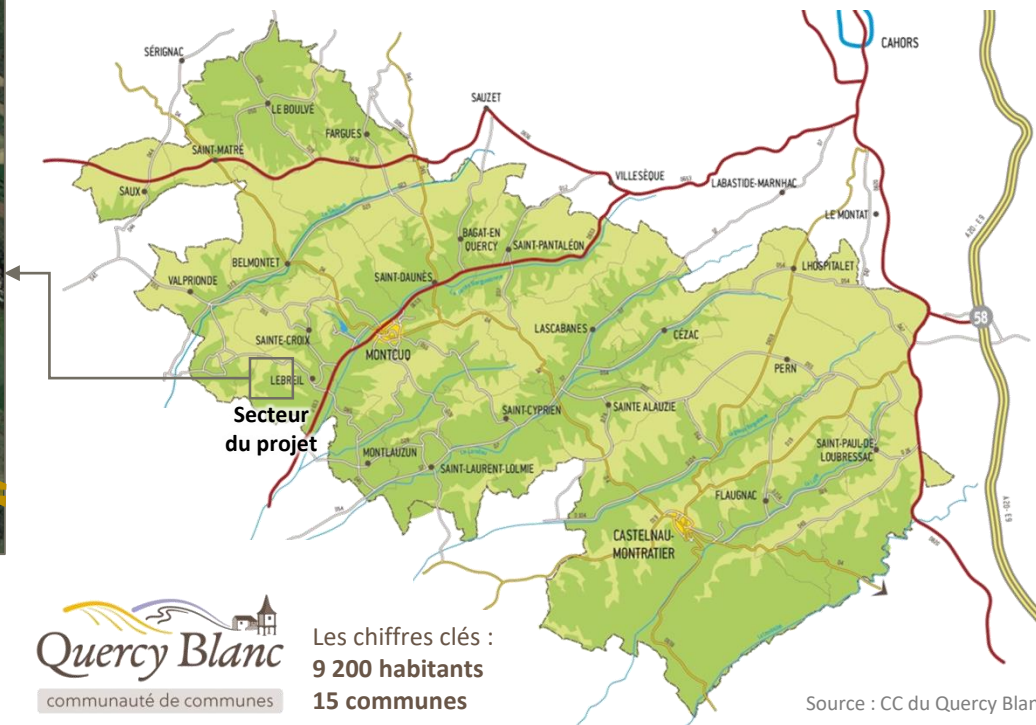
Vue détaillée de l'emprise  
du **lot 3** Page 7



### MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC

Les chiffres clés :  
**1 764 habitants**  
**78,23 km<sup>2</sup>**

© Quercy-Blanc



**Quercy Blanc**  
communauté de communes

Les chiffres clés :  
**9 200 habitants**  
**15 communes**

Source : CC du Quercy Blanc



# Situation géographique du projet

Localisation détaillée du lot 1 et lot 2 –

EMPRISE DU LOT 1 ET 2





# Situation géographique du projet

Localisation détaillée du lot 3 –

EMPRISE DU LOT 3



Source : Google Earth



# Fiche d'identité du projet

Caractéristiques techniques de parc photovoltaïque au sol –

Thème Données

Objet du projet **Projet de centrale photovoltaïque au sol en co-activité avec un projet d'installation agricole. Le projet est découpé en trois emprises distinctes dites « lots ».**

Surface envisagée 61,26 ha de surface clôturée au total répartie en trois lots :

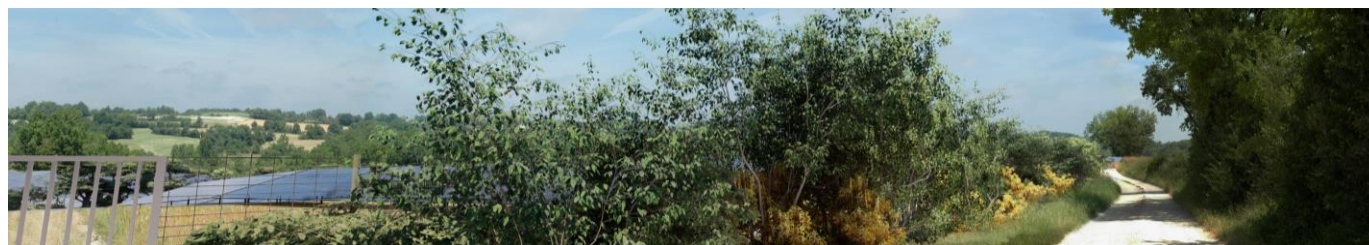
- Lot 1 – 13,87ha : 9,2MWc, 2 postes de transformation, nombre de panneaux photovoltaïques 20 604 (bi-pieux et mono-pieux)
- Lot 2 – 19,7ha : 13,2MWc, 2 postes de transformation, nombre de panneaux photovoltaïques 29 688 (bi-pieux/mono-pieux)
- Lot 3 – ha : 27MWc, 4 postes de transformation, nombre de panneaux photovoltaïques 60 696 (bi-pieux/mono-pieux)

Portage PHOTOSOL

Maitrise foncière Signature des promesses de baux sur les 129 parcelles cadastrales appartenant à 6 propriétaires

Historique du projet Premier contact en 2017

## PHOTOMONTAGES DU PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL



Voir en suivant le plan masse du projet photovoltaïque découpé en trois lots distincts.

Source : PHOTOSOL

# Fiche d'identité du projet

Caractéristiques techniques de parc photovoltaïque au sol –

Demande de  
Permis de Construire

**PROJET DE LA CENTRALE  
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE MONTCUQ-EN-QUERCY-  
BLANC  
COMMUNE DE MONTCUQ-EN-QUERCY (46)**

Département du Lot

Demandeur :

**PHOTOSOL**  
Producteur d'énergie photovoltaïque  
**PHOTOSOL DEVELOPPEMENT**  
5 Rue Drouot  
75009 PARIS

Architecte :

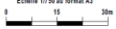
**FM IM ARCHITECTURE**  
10 rue du Faubourg Saint-Jacques 75014 PARIS  
06 71 15 46 63 | [contact@fmim.com](mailto:contact@fmim.com)  
SARL au capital de 18000€  
533 rue de Valenciennes 75014 PARIS

Date : 15/02/2020


format : A0

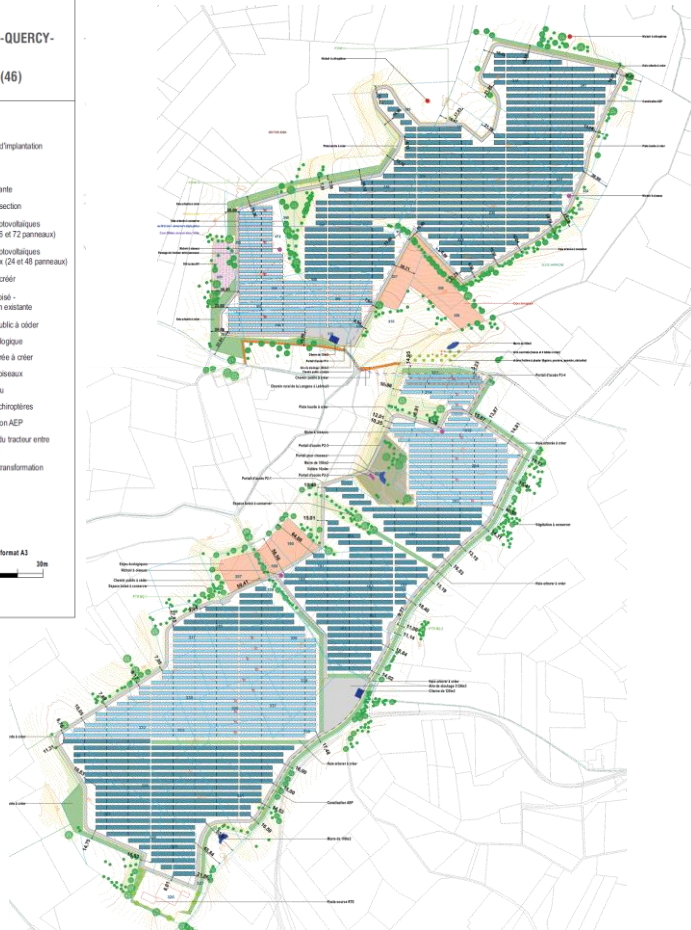
**PLAN DE MASSE  
AU 1/1000ème**

Echelle 1/750 au format A3

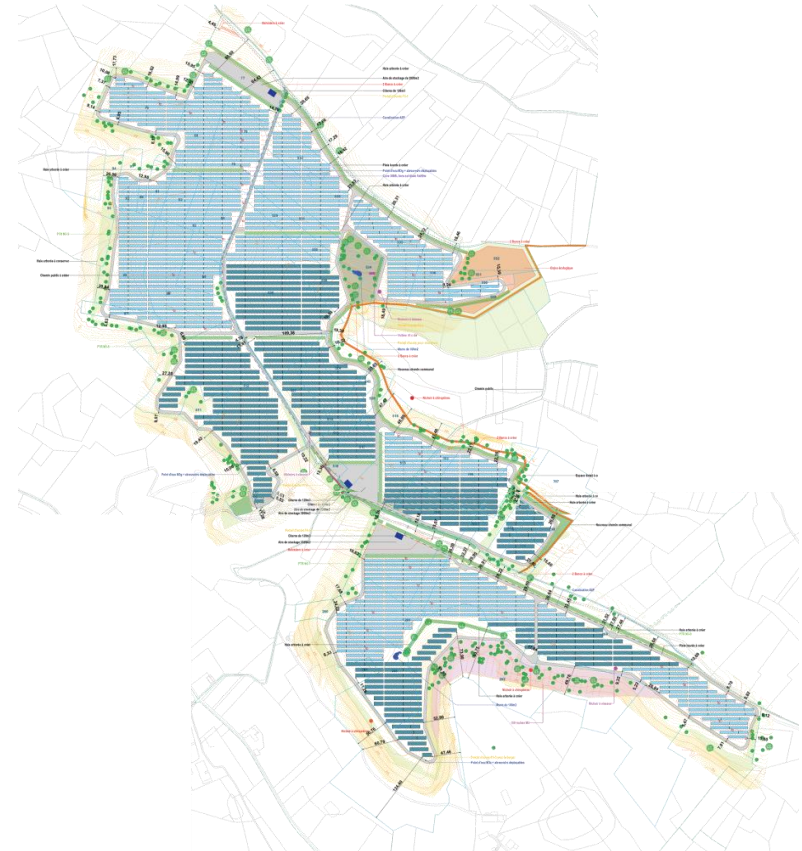


Legende :

-  Parcelles d'implantation du projet
-  Cadastre
-  Voie existante
-  Limite de section
-  Tables photovoltaïques biplexes (36 et 72 panneaux)
-  Tables photovoltaïques monoplexes (24 et 48 panneaux)
-  Clôture à créer
-  Espace boisé - Végétation existante
-  Chemin public à créer
-  Enjeu écologique
-  Haie atterrée à créer
-  Nichoir à oiseaux
-  Point d'eau
-  Nichoir à chiroptères
-  Canalisation AEP
-  Passage du tracteur entre panneaux
-  Poste de transformation
-  Cléme



## PLAN MASSE DU PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL



Source : PHOTOSOL



# Intégration et compatibilité du projet

## Schémas directeurs et documents d'urbanisme –





Le **Schéma de Cohérence territoriale de Cahors et du Sud Lot (SCoT)** a été adopté en Juin 2018. Le territoire du SCoT regroupe 4 communautés de communes soit 115 communes et 81 409 habitants.

Les enjeux agricoles font partie des orientations prioritaires de la stratégie du **Projet d'aménagement et de Développement Durable (PADD)** en particulier sur la volonté de **conforter l'agriculture et l'agroalimentaire, un des piliers de l'économie locale** (protection des terres agricoles et mise en place d'un gradient d'enjeux par secteur).





Les schémas suivant présentent la classification du secteur du projet au regard du territoire du SCoT de Cahors et du Sud Lot.

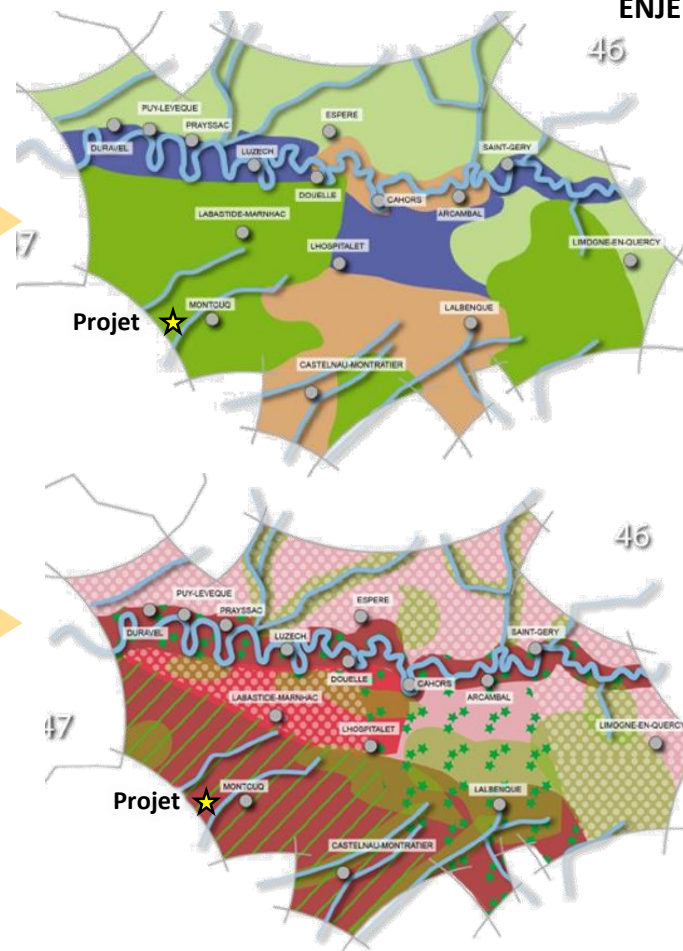
### ENJEUX AGRICOLES CIBLES PAR LE SCOT

#### CLASSIFICATION DES ESPACES AGRICOLES ET ÉCOLOGIQUES DU SCOT

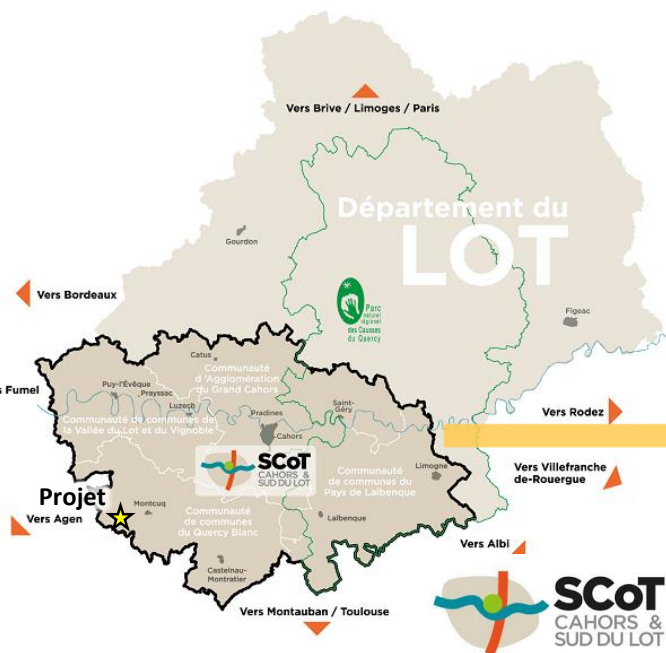
-  **Enjeu 1 :** espaces d'intérêts agroéconomiques, paysager et écologique fort mais soumis à une pression urbaine forte
-  **Enjeu 1 bis :** Espaces agricoles d'intérêt agri-économiques ou écologique fort sur lesquels la pression urbaine se faire ressentir
-  **Enjeu 2 :** Espaces agricoles d'intérêt agroéconomiques ou écologique important ou intermédiaire
-  **Enjeu 3 :** Espaces agricoles présentant des intérêts économiques et écologies plus faible

#### ENJEUX AGRICOLES DU SCOT

-  **Enjeu fort :** terres à fort potentiel agricole, potentiel agronomique fort, cultures à haute valeur ajoutée, créatrice d'emploi, équipements (réseau d'irrigation sur le Quercy Blanc)
-  **Enjeu moyen :** terres à potentiel agricole variable
-  **Enjeu plus faible :** terres à moins bon potentiel agricole, peu d'investissements à la parcelle, potentialité agronomiques des sols plus faibles, valorisées par des orientations technico-économiques adaptées
-  Espace agricoles support de biodiversité (pelouses sèches, prairies de fonds de vallées)



Les enjeux économiques agricoles du Quercy Blanc sont classés comme forts dans le secteur du projet du fait des équipements et de la structure de l'espace agricole (potentiel et maillage). Le projet de parc photovoltaïque au sol devra être compatible avec les dynamiques agricoles locales.



# Intégration et compatibilité du projet

## Schémas directeurs et documents d'urbanisme –

Localement les orientations d'aménagement du SCoT de Cahors et du Sud Lot sont intégrées dans le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Quercy Blanc.

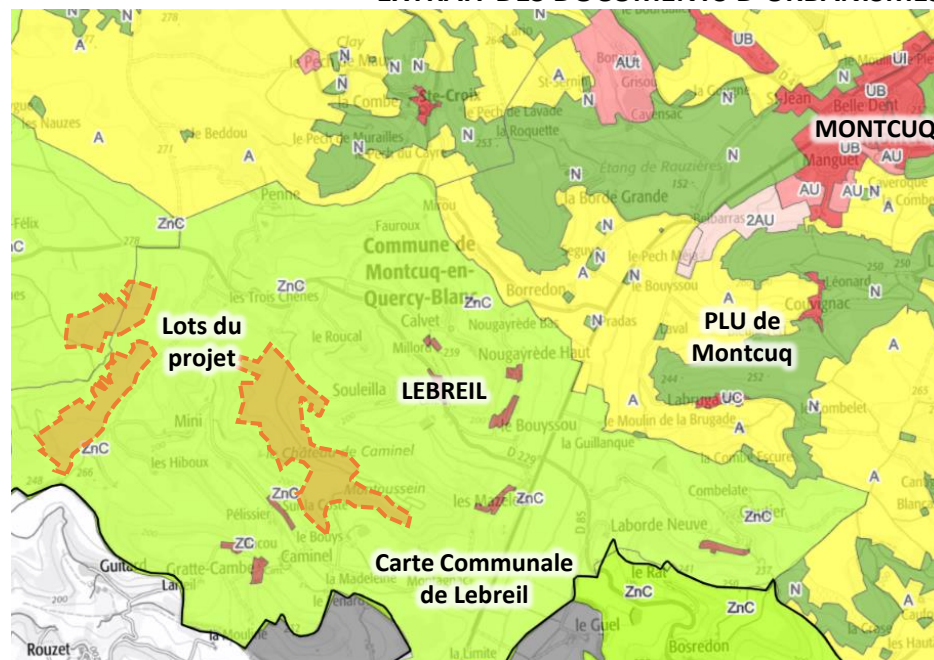
Le projet de PLUi a été acté par le Conseil Communautaire depuis le 12 février 2018. Le Plan local d'urbanisme intercommunal a pour objectif d'unifier le territoire en proposant un projet urbain, économique, social et environnemental commun à l'ensemble des communes de la Communauté de communes du Quercy Blanc. Les objectifs du PLUi visent à :

- **Maintenir et Valoriser le développement des terres agricoles** au titre de l'économie et de la gestion de l'espace,
- Identifier, valoriser et protéger le patrimoine paysager, architectural et rural,
- Développer l'économie touristique en mettant **en adéquation l'économie agricole et le respect du territoire**,
- Maintenir et valoriser le développement d'un tissu rural de qualité et des équipements publics.

Ce document permettra d'avoir des règles et un développement de l'urbanisation équilibré sur les 15 communes. Il viendra se substituer aux Plans locaux d'urbanisme (PLU) ou cartes communales déjà présents sur le territoire.

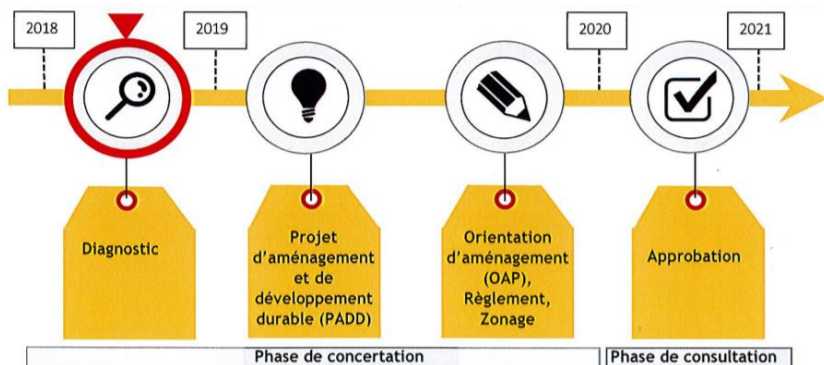
Le territoire du projet est concerné par la **Carte communale de l'ancienne commune Lebreil** approuvée en mars 2006. Le territoire appartenant maintenant à la commune nouvelle de Montcuq-en-Quercy-Blanc, il est intégré au projet de PLUi.

### EXTRAIT DES DOCUMENTS D'URBANISMES



Source : Géoportail de l'urbanisme

Le projet de PLUi sur le territoire de la communauté de communes du Quercy Blanc est en cours d'élaboration. Il se devra d'être compatible avec les grandes orientations du SCoT de Cahors et du Sud Lot. A ce jour, l'emprise du projet est soumise aux zonages de la Carte Communale de Lebreil. La zone est classée en non constructible (ZnC) où sont admises les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitations agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.





# Activité agricole concernée par le projet

## Les productions agricoles –

L'emprise du projet se trouve sur différents ilots agricoles (entre 7 et 10 suivant les années et les productions). Sur les **70ha en production**, les assolements sont essentiellement portés par **les grandes cultures** (en particulier les céréales et oléo-protéagineux dites COP) et surfaces à l'herbe pour **l'élevage** (surfaces pastorales, fourrages, luzernes, prairies permanentes et temporaires).

En 2017, les assolements sur l'emprise du projet étaient les suivants :

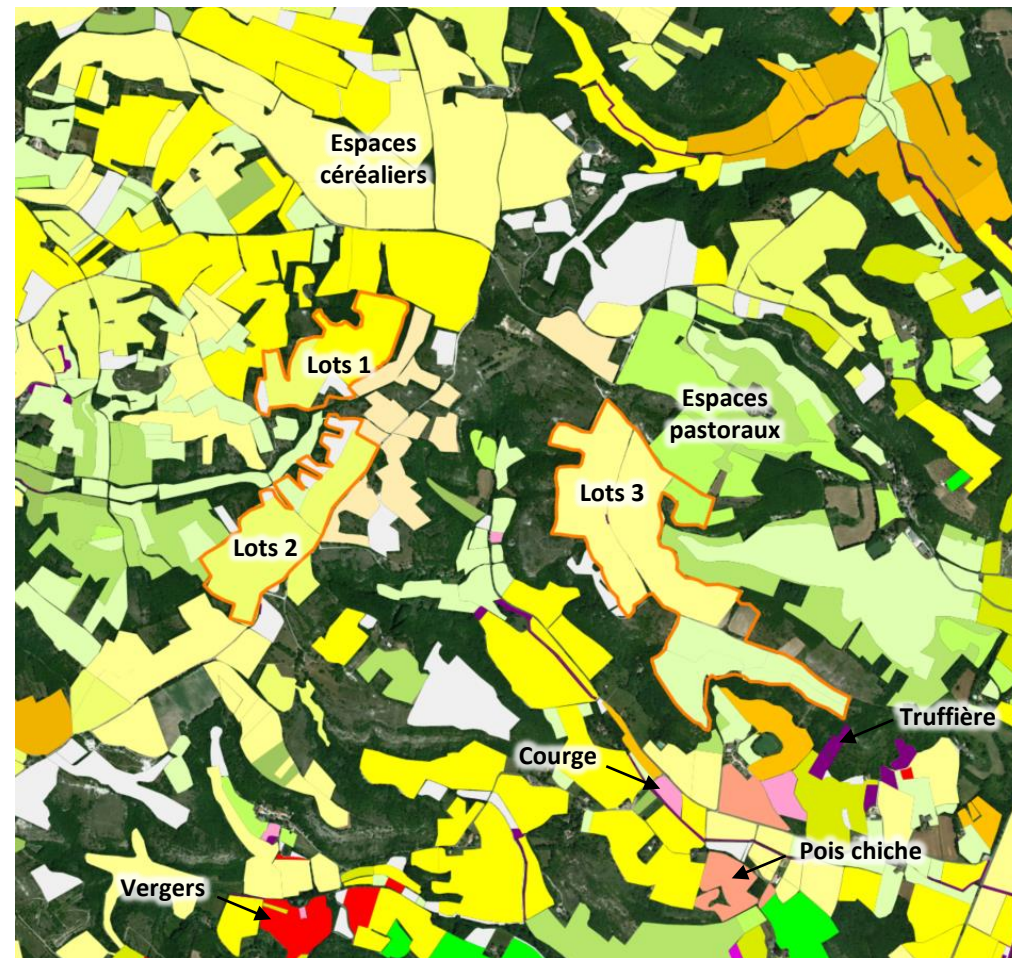
Blé tendre	Friches (gel)	Prairies permanentes	Prairies temporaires	Orge	Tournesol
25 ha	3,5 ha	2 ha	12,6 ha	19,3 ha	7,3 ha
55qx/ha	--	3tMS/ha	3tMS/ha	35qx/ha	25qx/ha
Colza (2016)	--	--	--	Orge (2016)	Orge (2016)

A proximité les mêmes productions occupent l'essentiel de l'assolement avec aussi, plus ponctuellement une diversification via les légumineuses (pois chiches et lentilles), des légumes de pleins-champs (courges, melon, oignons), les vergers, des plantes aromatiques dites PPAM (Aneth), des truffières, des noix et noisettes ...

Les productions en plaine sont irriguées et permettent une diversification importante alors que les coteaux, dont les sols sont peu profonds avec tendance à la sécheresse, contraignent le nombre d'assolements exploitables. Sont essentiellement retrouvés en plaine, les productions légumières, le maïs et les vergers. L'emprise du projet est elle en zone de coteaux non irrigable.

Différentes productions sont concernées par le projet de parc photovoltaïque au sol de Montcuq-en-Quercy-Blanc. Elles totalisent une surface de 70ha en 2017 (équivalent en 2016 et années antérieures). Une analyse des filières agricoles associées sera réalisée dans la suite de la présente étude. La page suivante présente les exploitations agricoles valorisant les productions.

## ASSOLEMENTS AGRICOLES SUR L'EMPRISE DU PROJET



Source : RPG 2017



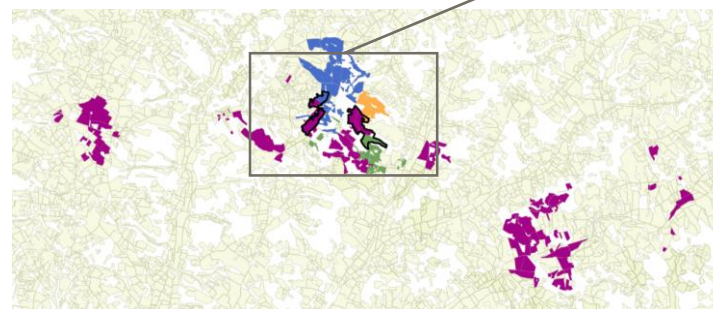
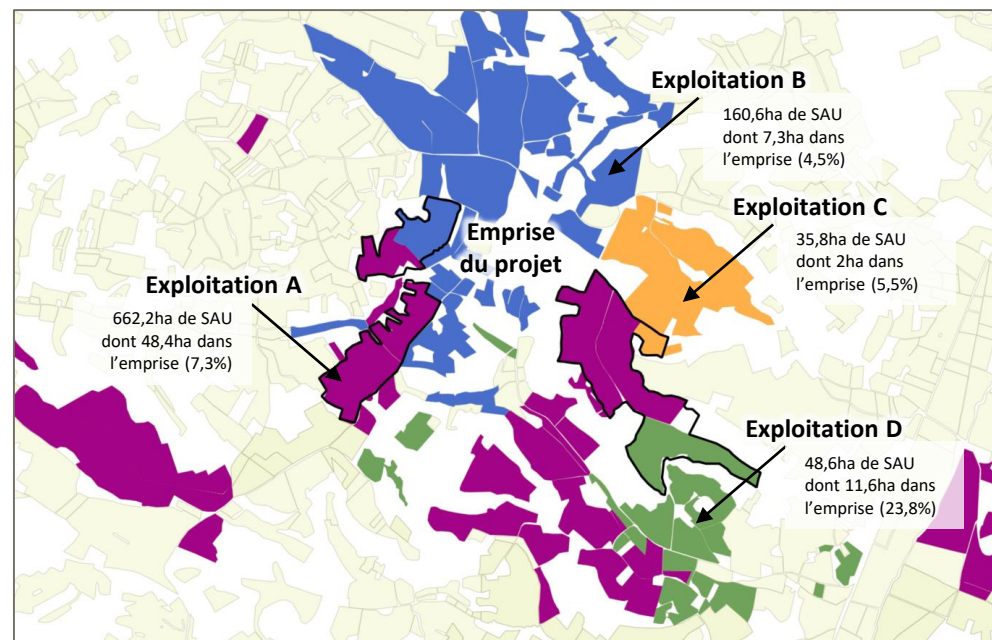
# Activité agricole concernée par le projet

## Les quatre exploitations agricoles –

Les 70ha valorisés par les céréales et les prairies appartiennent à **4 exploitations agricoles**.

	Exploitation A	Exploitation B	Exploitation C	Exploitation D
Surfaces	662,6ha	160,6ha	35,8ha	48,6ha
Siège	LENDOU	MONTCUQ	VILLESQUES	MONTCUQ
Statut	EARL	Individuel	Individuel	EARL
OTEX	Céréaliier et semencier	Céréaliier	Viticulteur (AOP Cahors)	Polyélevage
Cheptel et productions	662,2ha de céréales et semences, 20ha de lavandin	160,6ha en céréales	Céréales et viticulture	83 brebis 18 000 canards 20ha de céréales
Filière	Stockage et commerce sur l'exploitation	Coopérative et négoce	Coopérative et négoce	CAPEL
Historique	Exploitation familiale en cours de conversion en AB sur 1/3 de la SAU et diversification par la production d'huile essentielle de lavandin sur 20ha (30ha pour 2021). Mutualisation du projet de distillerie à 7 exploitations	Exploitation familiale avec projet de retraite dans 5/10 ans (sans successeur actuellement)	Exploitation familiale avec projet de retraite dans 5/10 ans (sans successeur actuellement)	Exploitation familiale historiquement en polyculture et Vaches allaitantes. Installation en 1986 avec atelier porc de 100 truies en naisseur engraisseur de plein air.
Projets	Distillerie collective Conversion AB	Succession	Succession	Installation du fils

## EXPLOITATIONS AGRICOLES SUR L'EMPRISE DU PROJET



**Légende :** une couleur par exploitation ayant une parcelle dans l'emprise du projet

Source : RPG 2014

**La présente étude analyse l'économie agricole locale, ses enjeux et dynamiques, ainsi que l'impact potentiel du projet de parc photovoltaïque au sol sur ces derniers.**



© PHOTOSOL

# Analyse de l'état initial de l'économie agricole

1. Contexte agricole général
2. Définition des périmètres d'étude
3. L'agriculture sur le périmètre élargi
4. Filières agricoles
5. Circuits-courts et démarches qualités
6. Potentiel agronomique
7. Espaces agricoles
8. Enjeux de l'économie agricole
9. Chiffrage de l'économie agricole



# Contexte agricole général

## Le département du Lot –

**RAPPEL :** Les régions agricoles et petites régions agricoles ont été définies (en 1946) pour mettre en évidence des zones agricoles homogènes.

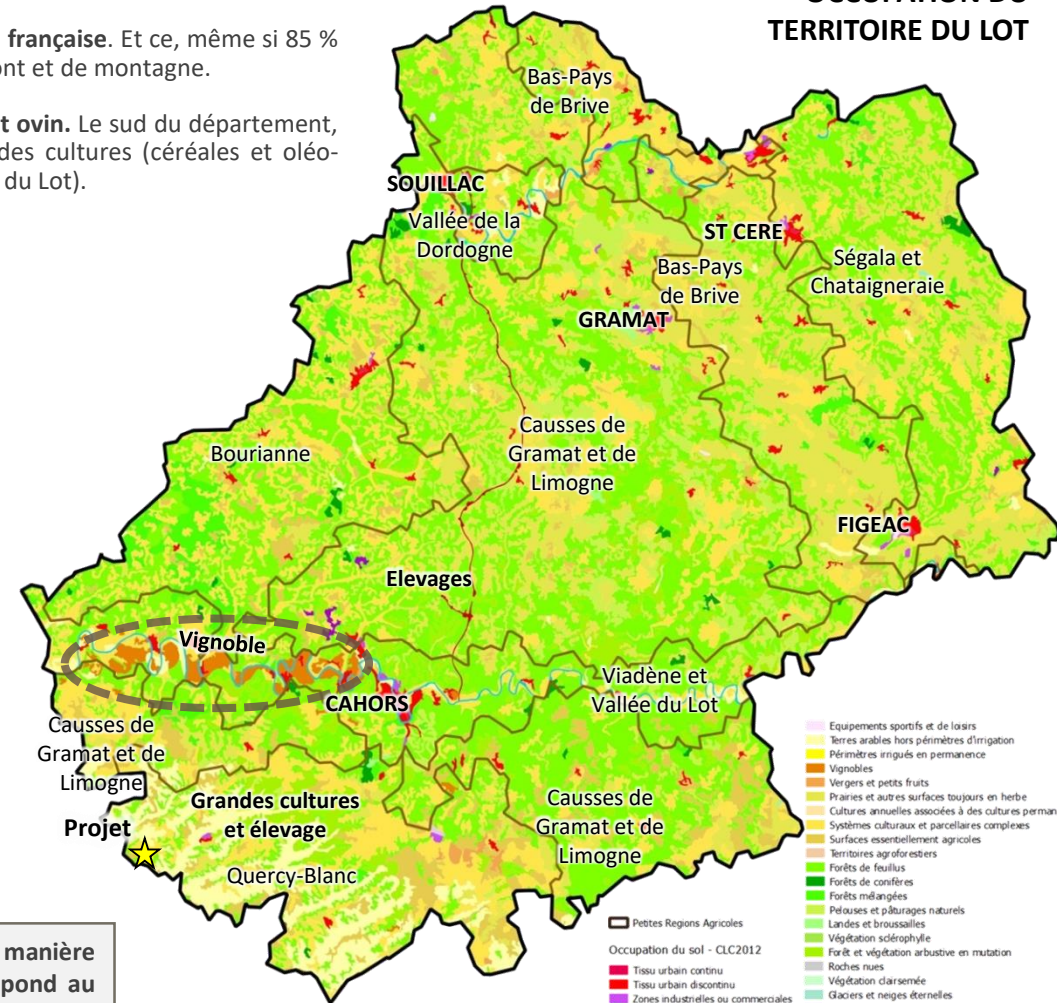
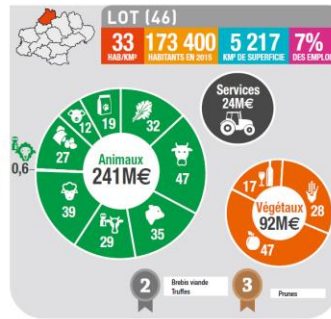
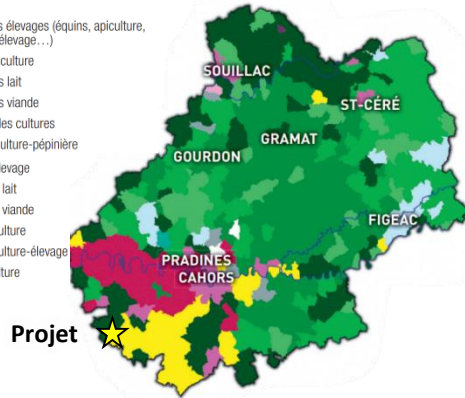
Avec plus de 78 300 exploitations agricoles, l'Occitanie se classe 2<sup>ème</sup> région agricole française. Et ce, même si 85 % du territoire sont situés en "zone de handicap naturel", c'est-à-dire en zone de piémont et de montagne.

Le Lot possède une agriculture puissante et diversifiée portée par l'élevage bovin et ovin. Le sud du département, dans la Vallée du Lot aval et le Quercy Blanc, est quant à lui spécialisé en grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux dites COP) et vignes (AOC Cahors, AOC Coteaux du Quercy et IGP Côtes du Lot).

### OCCUPATION DU TERRITOIRE DU LOT

### OTEX PAR COMMUNES

- Autres élevages (équins, apiculture, microélevage...)
- Arboriculture
- Bovins lait
- Bovins viande
- Grandes cultures
- Horticulture-pépinière
- Polyélevage
- Ovins lait
- Ovins viande
- Polyculture
- Polyculture-élevage
- Viticulture



La diversification est rendue possible par la sécurisation de la ressource en eau (réserves et réseaux) : noix, truffes, melon, agneau fermier, safran, vin, foie gras, fromage de Rocamadour... Les productions de qualité permettent à de nombreuses exploitations de rechercher de la valeur ajoutée complémentaire : le melon (IGP Melon du Quercy), la prune (Prune d'Ente et Prune de Table), le Chasselas (AOC Chasselas de Moissac). Les productions sous contrat telles que les semences (maïs, betterave, légumes) et le tabac sont également présentes sur le département.

Le département du Lot dispose d'une agriculture puissante et diversifiée. D'une manière générale, l'élevage ovin et bovin est majoritaire. Cependant, le sud, qui correspond au Quercy Blanc, est quant à lui spécialisé en grandes cultures et vigne. L'élevage tend à se réduire au profit de la culture de céréales mais la collectivité met en place des actions pour soutenir l'élevage. Le projet se trouve dans la plaine céréalière du Quercy Blanc.

0 10 km  
Source : CLC 2012



# Définition des périmètres d'étude

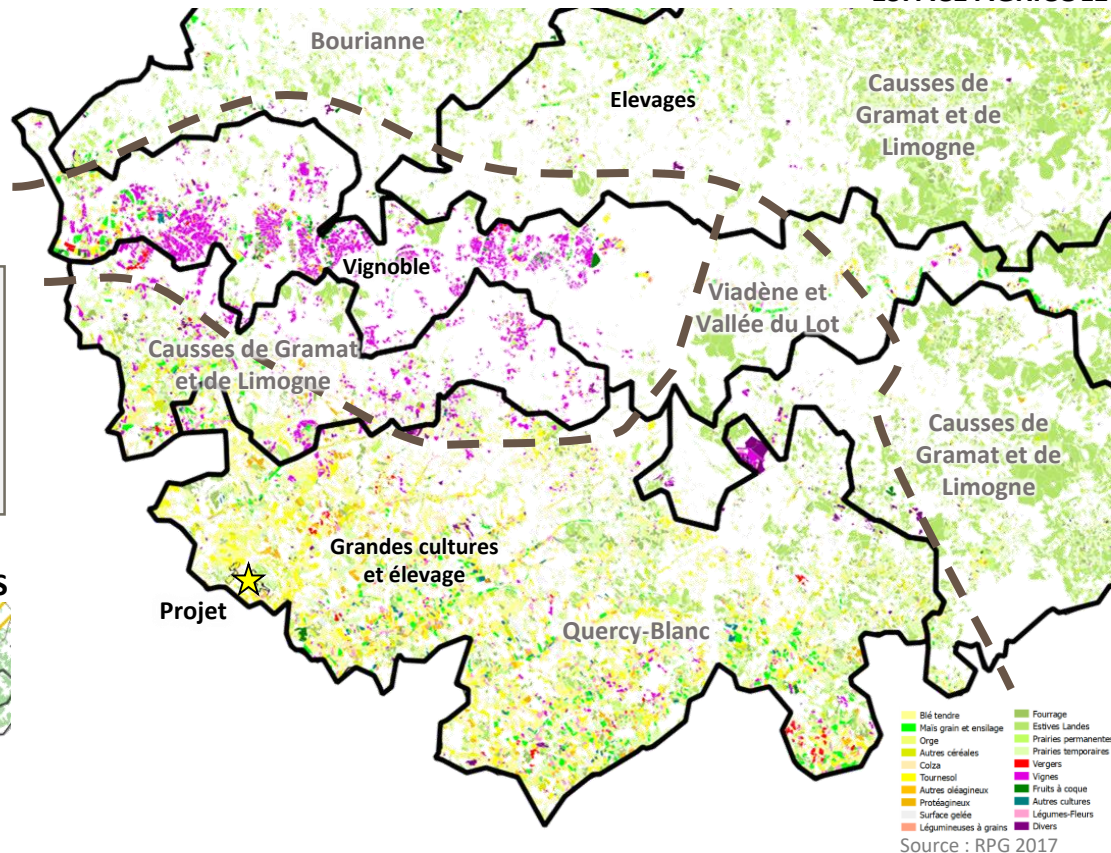
## La petite région agricole du Quercy-Blanc –

Le périmètre d'analyse de l'étude préalable agricole est défini de façon à permettre une compréhension du fonctionnement de l'économie agricole locale. Il peut donc prendre en compte l'occupation des sols, les caractéristiques pédologiques, le fonctionnement des exploitations, et le fonctionnement des filières.

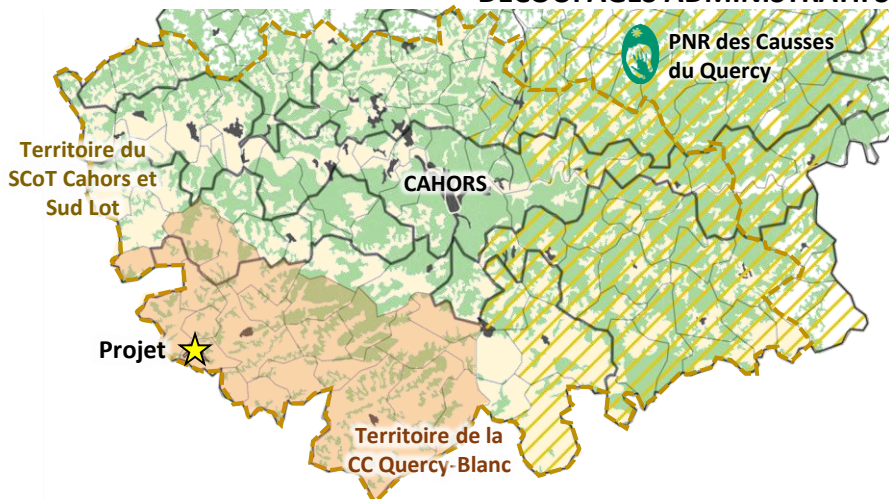
Le contexte général du territoire est d'abord appréhendé à partir des petites régions agricoles : ici la **petite région agricole du Quercy-Blanc**.

Le projet se trouve au carrefour de différents périmètres administratifs : le territoire du SCoT Cahors et Sud Lot (large périmètre s'étendant sur 4 petites régions agricoles) et le territoire de la Communauté de communes du Quercy-Blanc (principalement localisé sur la petite région agricole du Quercy-Blanc). Plus à l'est, le PNR des Causses du Quercy occupe aussi une partie du territoire du SCoT et de la petite région agricole du Quercy-Blanc.

## ESPACE AGRICOLE



## DECOUPAGES ADMINISTRATIFS





L'espace agricole des petites régions agricole est nettement démarqué d'une petite région à l'autre. En effet, les Causses sont largement portés par les espaces pastoraux alors que la région du Viadène et la Vallée du Lot est occupée par le vignoble de Cahors. Le Quercy-Blanc quant à lui est tourné vers les productions céréalières mais est aussi très diversifié (panachage de productions). La petite région agricole du Quercy-Blanc est le périmètre choisi.



# Définition des périmètres d'étude

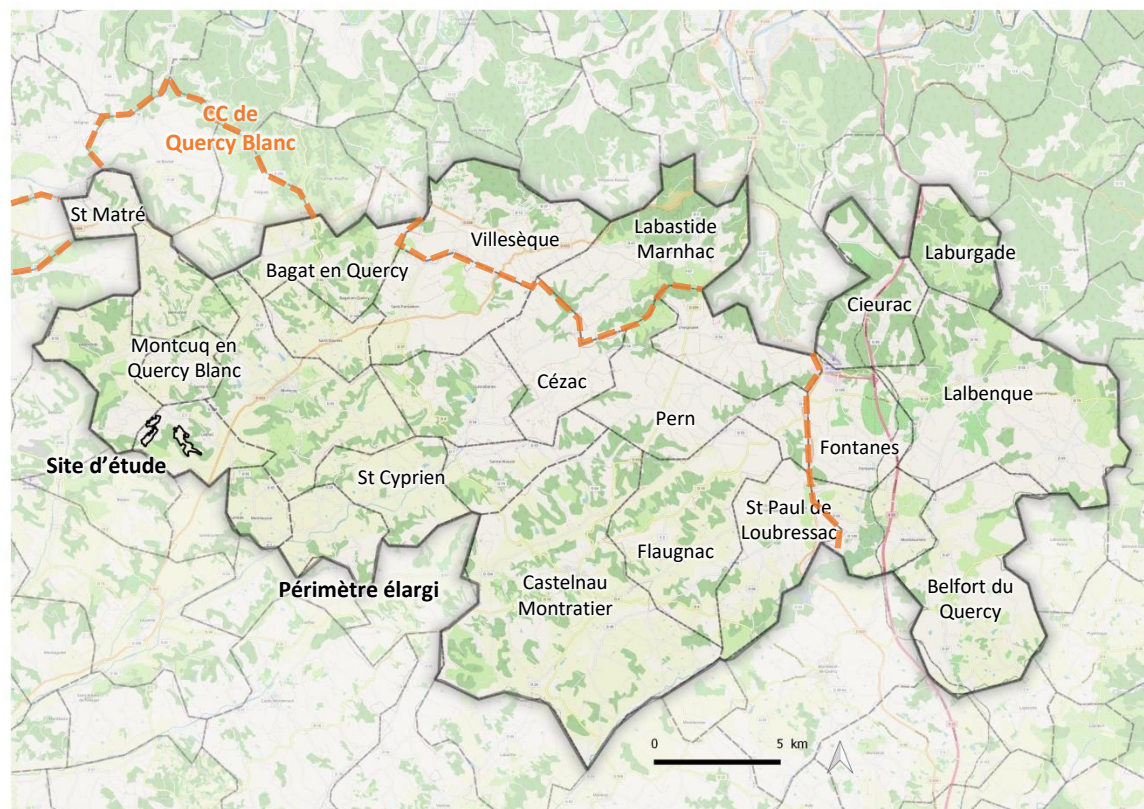
## Périmètre élargi et Site d'étude –

Au regard des caractéristiques locales, agricoles et administratives, le périmètre élargi retenu est celui représentant le caractère particulier du secteur. Ce périmètre permet de cibler l'analyse sur les enjeux des espaces agricoles de la communauté de communes appartenant à la petite région agricole.

Périmètre élargi	Site d'étude
Correspond au territoire de la <b>petite région agricole du Quercy-Blanc</b> → cohérence agricole et sur une majorité des communes de la CC du Quercy-Blanc (territoire administratif)	Correspond à l'emprise du projet → <b>agriculture directement concernée par le projet</b>
Regroupe <b>24 communes</b> (commune nouvelle de Montcuq-en-Quercy-Blanc)	Regroupe les parcelles de 4 exploitations agricoles
Documents disponibles : → SCoT de Cahors et du Sud Lot → Projet de PLUi de la CC du Quercy Blanc	Documents disponibles : → étude d'impact environnemental
Surface : 578 km <sup>2</sup> 	Surface : 70,5 ha 

C'est sur le périmètre élargi que sera analysé l'état initial de l'économie agricole. Les périmètres d'approvisionnement des filières (voir après) sont considérés comme un périmètre trop large, à une échelle départementale voire régionale, pour pouvoir considérer les effets sur l'économie agricole locale.

## PERIMETRES D'ETUDE CHOISIS



Source : OSM Standard

# L'agriculture sur le périmètre élargi

## Chiffres-clés de l'agriculture –

D'après le Registre Parcellaire Graphique (dit RPG) issu des déclarations PAC (Politique Agricole Commune) de 2017, la SAU représente une surface de **29 719ha, soit 51% du territoire, pour 645 exploitations agricoles.**

Le périmètre élargi est porté par les productions céréalières et oléo-protéagineux (COP) et par un peu de betterave. 49% des exploitations sont orientées en grandes cultures et plus d'un quart sont en polyculture-élevage. Les trois cultures principales sont **le blé tendre (36%), le tournesol (18%) et l'orge (15%).**

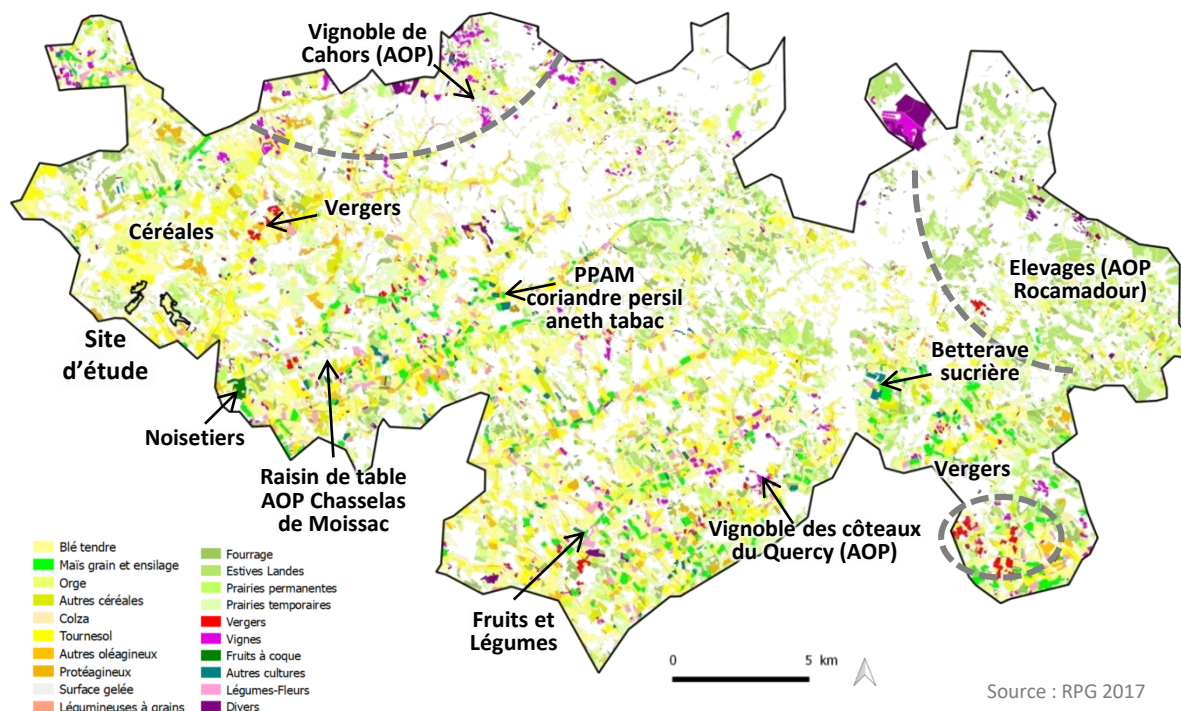
**37% des surfaces sont réservées à l'élevage, elles sont localisées à l'est du périmètre élargi** (influence des Causses de Gramat et de Limogne). Les élevages spécialisés sont en majorité orientés en ovins (pour la production d'agneaux). L'élevage bovin viande est également bien représenté car 128 exploitations possèdent un atelier bovin viande pour un cheptel de plus de 9 000 animaux. La majorité de ces exploitations sont en polyculture élevage. Enfin, sur le périmètre élargi, 79 exploitations possède un atelier de volaille (souvent des palmipèdes à foie gras).

8% des exploitations sont orientées en productions fruitières, en particulier la prune d'Ente pour la transformation en pruneaux. Ponctuellement, des truffières sont plantées ainsi que des PPAM (Coriandre et Aneth).

Les surfaces en gel représentent une part non négligeable de l'assolement avec 5% des surfaces qui ne sont pas exploitées ou d'ancienne terres agricoles devenues des surfaces boisées.

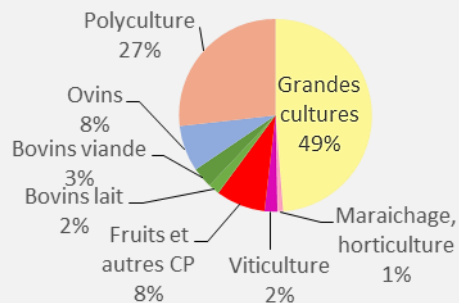
L'agriculture du périmètre élargi est diversifiée mais portée majoritairement par la culture de céréales. L'élevage bovin viande est également présent mais est souvent complémentaire de grandes cultures. L'élevage bovin est en diminution au profit des céréales. Enfin, l'élevage ovin viande permet aux exploitations de diversifier leurs productions.

## ESPACE AGRICOLE DU PERIMETRE ELARGI

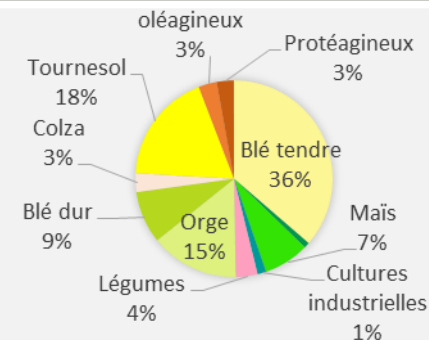


Source : RPG 2017

### Spécialisation des exploitations (OTEX)\*



### Assolements des cultures majoritaires



\*Orientations technico-économique des exploitations



# Filières agricoles

## Les céréales –

L'Occitanie est la 2<sup>ème</sup> région agricole française par les surfaces et les emplois. La filière céréalière y contribue de manière significative à travers 37 000 emplois directs. Ainsi, c'est la 1<sup>ère</sup> région productrice de semences de blé dur, de blé tendre et de sorgho. **Le réseau de collecte, de stockage et de négoce de la région (136 organismes) est l'un des plus denses de France.**

Dans le Quercy Blanc, les principaux groupes coopératifs de collecte et stockage sont :

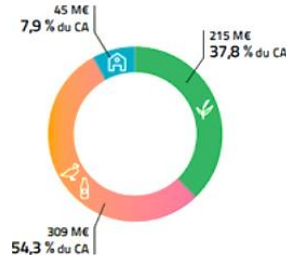
- **La SCA La Gerbe : 35 000t de céréales et oléo-protéagineux collectés sur 3 points de collecte.** La majorité du blé est transformée localement afin d'alimenter les boulangeries artisanales. La mise en marché de ces productions est assurée par l'Union ALCOR Céréales.



- **CAPEL (Coopérative Agricole des Productions et Elevages du Lot) : 650 salariés pour un CA de 250 M€.** Concernant les céréales, 30 000t sont collectées en 2016 dont principalement : blé tendre (40%), maïs (20%), orge (15%). 30 % de la collecte de blé tendre, orge, maïs et triticales sont destinés aux usines d'alimentation de bétail, situées à Cahors et Gourdon (Lot).

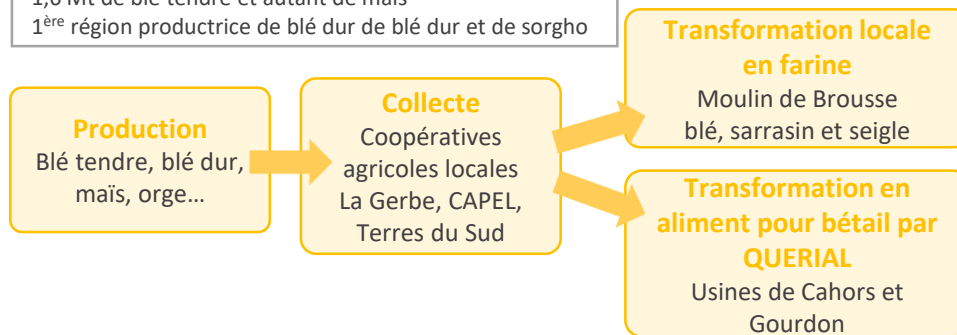


- **Terres du Sud : 1 498 salariés pour un CA de 569 M€.** 538 000t collectées en 2017 (blé meunier et maïs) sur 90 points de collecte dont 35 silos.

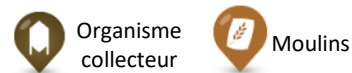
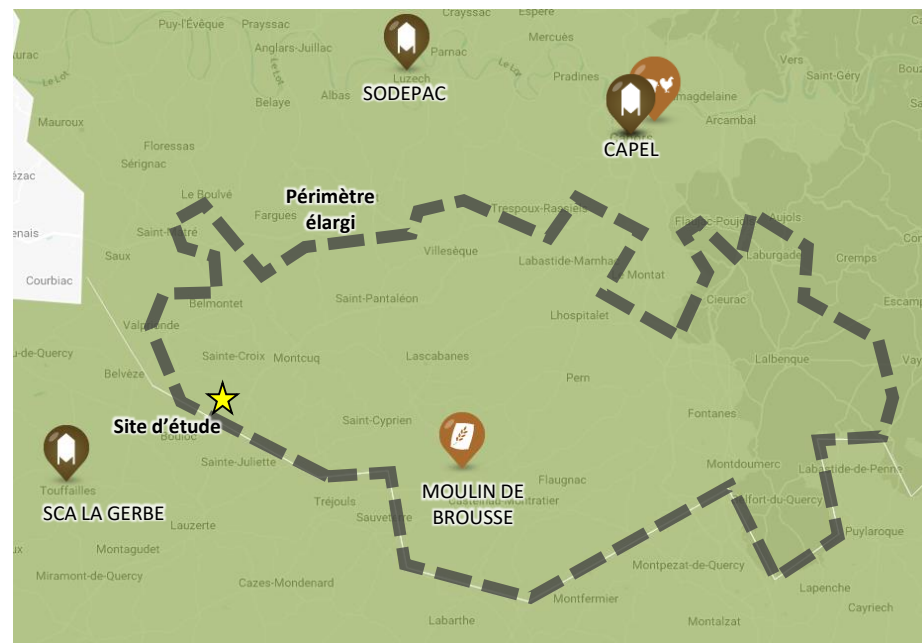


Le réseau de collecte et de stockage des céréales est puissant et structuré sur le territoire d'étude grâce à l'appui de groupes coopératifs locaux. Cependant, la situation économique pour la filière céréales reste complexe en raison des aléas climatiques et de la concurrence du marché mondial. Le site d'étude est valorisé par des céréales (orge, tournesol et blé tendre) en 2017.

**CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE EN OCCITANIE :**  
 4,8 Mt de céréales produites/an  
 1,6 Mt de blé tendre et autant de maïs  
 1<sup>ère</sup> région productrice de blé dur de blé dur et de sorgho



## ORGANISATION DE LA FILIÈRE CEREALES



Source : Passion Céréales

# Filières agricoles

## L'Agneau Fermier du Quercy –

Avec près de 21% du cheptel national soit plus de 700 000 brebis nourrices, l'Occitanie est la 1<sup>ère</sup> région de production ovine allaitante de France. La production est principalement localisée dans le nord de la région (Lot, Aveyron, Lozère et Tarn). Ces quatre départements détiennent plus de 63% des brebis mère, le département du Lot comptant à lui seul pour le quart des effectifs régionaux.

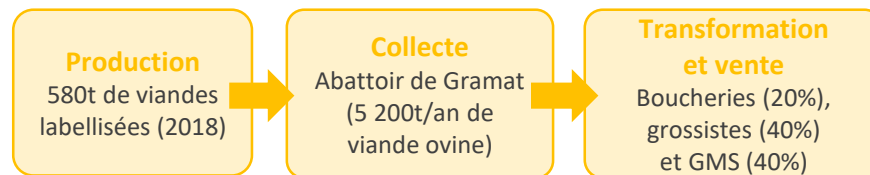
L'Agneau Fermier du Quercy est le 1<sup>er</sup> ovin à obtenir l'appellation Label Rouge en France, puis l'IGP quelques années plus tard. La filière possède un schéma génétique spécifique pour sa race principale : la brebis Causse du lot ou Causse du Lot. La moitié des brebis du département appartiennent à cette race locale. Le programme de sélection conduit par OVILOT présente la particularité de posséder deux sections (schéma à double étage) dont les objectifs sont l'amélioration des aptitudes maternelles (prolificité et valeur laitière) et l'amélioration de la conformation de la race.

L'abattoir de Gramat (Etablissement DESTREL) est spécialisé en viande ovine et produit environ 5 200 t/an pour un CA de 38 M€. Actuellement, environ 1 000 agneaux du Quercy sont expédiés chaque semaine de l'abattoir de Gramat. Le Groupe coopératif ARCADIE Sud-Ouest est également un acteur majeur de la filière ovin viande qui permet de structurer la filière sur le territoire.

Au final, un agneau sur trois nés sera commercialisé sous l'appellation Agneau Fermier du Quercy (seuls les agneaux les plus jeunes et avec la meilleure conformation peuvent être labellisés). Une partie des agneaux est également écoulée via la Filière Qualité Carrefour (FQC) dans les super et hyper marchés de l'enseigne du sud de la France, sous la marque de l'Agneau des Bergers Occitans.



La filière Agneau Fermier du Quercy permet de valoriser les agneaux produits sur le territoire sous le Label Rouge ou sous différentes marques. Le projet se trouve dans le sud du département du Lot, où l'effectif moyen d'élevage ovin est cependant moins représentatif que dans le centre et l'abattoir de Gramat se situe à 85km du site d'étude. Une exploitation dispose d'un atelier ovin valorisé par CAPEL.



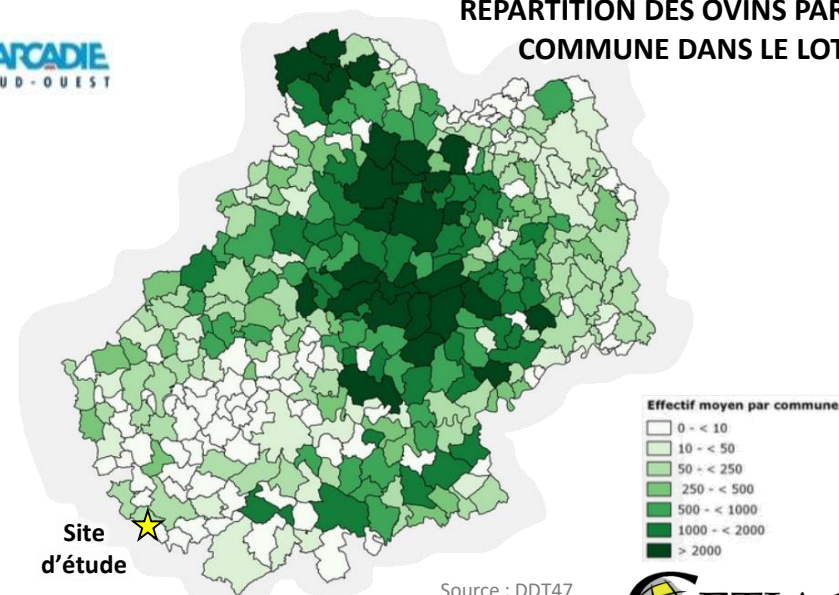
Les 3 organismes de producteurs du département regroupent 80 % des éleveurs ovins lotois. Il s'agit de 2 OP commerciales (CAPEL et GEOC) et d'une OP non commerciale (ELVEA 46) :



- **CAPEL** (Coopérative Agricole des Productions et Elevages du Lot) : 650 salariés pour un CA de 250 M€. C'est un groupe diversifié : collecte et transformation de céréales, fruits et légumes et viande (bovin, ovin, porcine et palmipède).
- **GEOC** (Groupement d'Elevage Ovin Causse du Lot) : 30 éleveurs de moutons adhérents dont les troupeaux sont principalement situés entre Rocamadour, Padirac et Cahors sur les plateaux des Causses du Quercy.
- **ELVEA 46** : Organisation d'éleveurs non commerciale basée à Planioles. Elle lance la marque Saveur lotois pour écouler la production d'agneaux dans les GMS.



## REPARTITION DES OVINS PAR COMMUNE DANS LE LOT



Source : DDT47



# Filières agricoles

## Autres productions emblématiques et industries agroalimentaires –

### La filière caprine Rocamadour :

L'aire d'Appellation compte aujourd'hui 16 500 chèvres, 3 artisans, 1 affineur, 34 producteurs fermiers affinant à la ferme, 3 producteurs fermiers livrant à un affineur, 48 producteurs de lait et 5 producteurs de caillé. **En 2012, plus de 31 millions de Rocamadour ont été commercialisés soit l'équivalent de 1 090 tonnes** (soit +2,88% de progression), c'est la 2<sup>ème</sup> appellation caprine française. 3 entreprises de transformation sont présentes sur le territoire : **l'Étoile du Quercy, les Fermiers du Rocamadour, les Fromageries du Quercy.**



### L'élevage et gavage de palmipèdes à foie gras :

Le département compte 150 éleveurs gaveurs dont : **90 éleveurs gaveurs adhérents au groupement coopératif « La Quercynoise »** (5<sup>ème</sup> opérateur français) abattoir et conserverie à Gramat et 60 éleveurs gaveurs transformant à la ferme.

#### CHIFFRES CLES DE LA QUERCYNOISE :

200 producteurs travaillent avec  
2 millions de canards produits/an  
80% de la production IGP Sud-Ouest

#### CANARD À FOIE GRAS DU SUD-OUEST

(CHALOSSE - GASCOGNE  
GERS - LANDES  
PÉRIGORD - QUERCY)



### La truffe :

Le département du Lot compte environ **2 000 trufficulteurs**, la plupart d'entre eux sur les causses de Lalbenque, Limogne et Martel. **Entre 2 et 5 tonnes de truffes sont produites par an**, et se revendent en fonction de la qualité et de l'offre, entre 400€ et 800€ /kg par 5 principaux metteurs en marchés (PEBEYRE, HENRAS, CHAMBON & MARREL, SÉGUR AUBIER, DELFOUR). Les structures professionnelles du Lot sont : le Syndicat de Lalbenque, l'Association des trufficulteurs de Limogne, l'Association des trufficulteurs de la région de Martel.

**La truffe noire du Quercy fait la réputation de la région mais ne possède pas d'appellation** (c'est une appellation botanique, à noter l'adoption du plan filière truffe national).

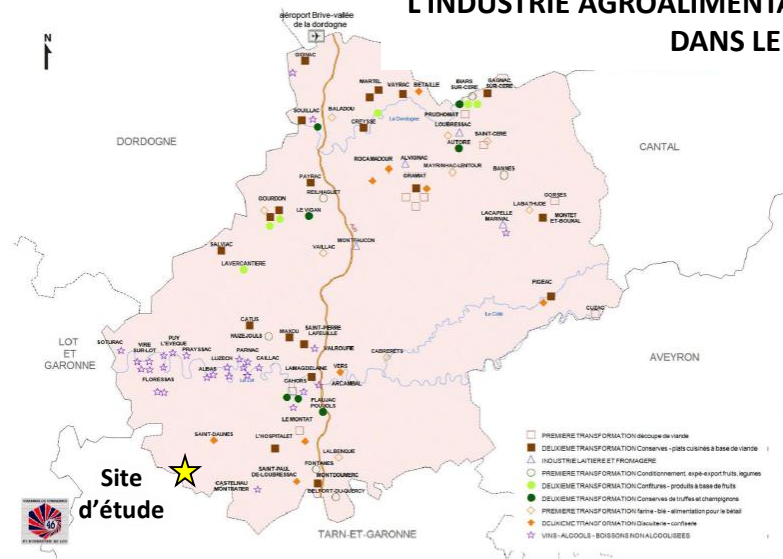
### Une industrie agroalimentaire très présente sur le territoire :

L'industrie agroalimentaire a un poids important dans l'économie locale. **Elle regroupe près de 150 entreprises et emploie près de 3 000 personnes.** Du petit artisan aux entreprises internationales, le secteur est diversifié. Trois secteurs sont majoritairement développés dans le Lot : confiture-compote, foie gras et vins.

La présence de l'entreprise Andros est notable car l'entreprise embauche des centaines de salariées pour la transformation de fruits et laitage sur le site industriel de Biars sur Cère (46).



### L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE DANS LE LOT



Le Quercy est un territoire valorisé par de nombreuses productions à haute valeur ajoutée et possède une industrie agroalimentaire puissante. Le site d'étude n'est pas valorisé par l'une de ces productions emblématiques.

# Circuits-courts et Démarches qualités

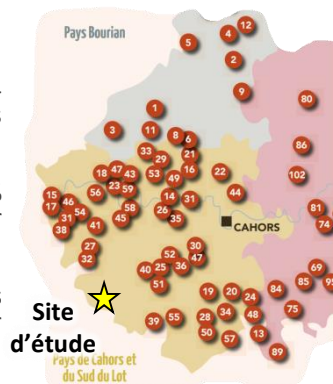
## Valorisation locale des productions agricoles –

### L'agriculture biologique :

L'Occitanie est la 1<sup>ère</sup> région bio de France avec 8 164 exploitations concernées et plus de 400 000ha certifiés bio.

Le Lot compte 360 agriculteurs bio en 2017 pour 5,6% de la SAU du département (évolution de +30% par rapport à 2016).

L'approvisionnement des cantines du Lot en produits bio et locaux se développent et permet de favoriser cette filière.



Sur le périmètre élargi, l'agriculture biologique est présente mais localisée dans les régions viticoles. Les productions du site d'étude ne sont pas valorisées par l'agriculture biologique.

### Les circuits courts :

Dans le Lot, une exploitation sur cinq commercialise ses produits en circuit court : essentiellement à la ferme et sur les marchés, mais aussi lors de tournées, en points de vente collectifs, chez les restaurateurs ou les commerçants.

Un restaurant scolaire d'un collège lotois va signer un marché avec sept producteurs locaux : le Moulin Grand à Gintrac (maraîcher), la Ferme Descargues à Bannes (yaourts bio), Le Val Riant à Sabadel-Latronquière (produits laitiers), La Ferme de l'Autre Chèvre à Prudhomat (cabécous bio), Les alpines à Loubressac (rocamadour AOP), Les Fermes de Figeac (veau et bœuf) et Destrel à Gramat (agneau fermier du Quercy).

Au total, les circuits courts concernent donc 600 à 700 exploitations soit un bon quart des exploitations lotoises.

Sur le périmètre élargi, 18% des exploitations vendent tout ou partie de leur production en circuit court. Le site d'étude n'est pas valorisé par la vente en circuit court.

### Les appellations :

Le département du lot compte de très nombreuses appellations parmi lesquels :

- Viande : Agneaux Fermier du Quercy (IGP et Label Rouge)
- Viticole : Vin de Cahors / Vin des Coteaux du Quercy (AOC), Chasselas de Moissac (AOC)
- Fromagère : Rocamadour (AOC), Bleu d'Auvergne (AOC)
- Fruitière : Noix du Périgord (AOC), Pruneau d'Agen (IGP), Melon du Quercy (IGP)



### CHIFFRES CLES DE LA FILIERE MELON DU QUERCY :

85 producteurs de Melon du Quercy  
2 entreprises de conditionnement / stations qui assurent la sélection, le conditionnement et l'expédition (vente)

### AIRE GEOGRAPHIQUE DU MELON DU QUERCY



Sur le périmètre élargi, de nombreuses IGP et AOC permettent aux exploitations de se diversifier et d'apporter de la valeur ajoutée à leurs productions. Les productions du site d'étude ne sont pas valorisées sous SIQO.

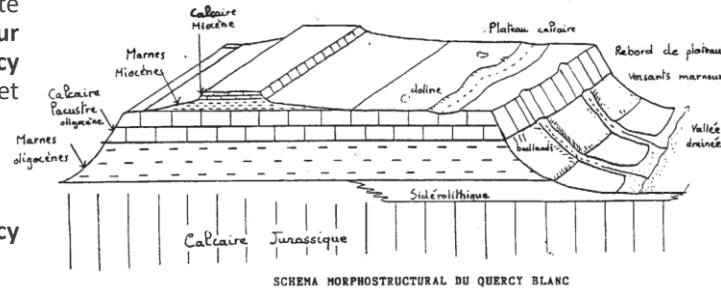


# Potentiel agronomique

## Contexte pédologique local –

### La pédologie des sols :

Les sols du site d'étude se trouvent dans l'Unité cartographique de sols UC 24a – Plateaux sur calcaire tendre (tertiaire) Pays de Serre et Quercy Blanc. Il s'agit de sol superficiels, caillouteux et calcaires de type rendzine.

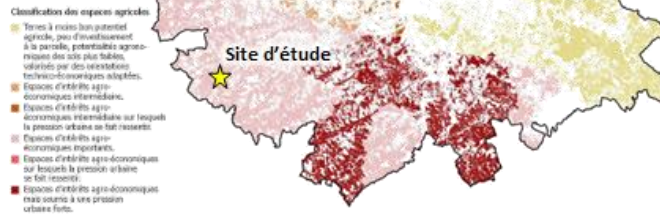


### La classification des espaces agricoles du Quercy Blanc :

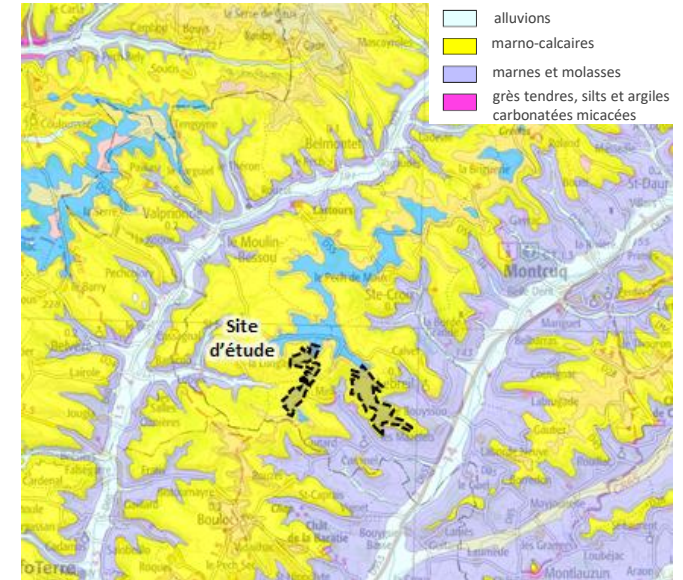
Dans le cadre de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale, une évaluation du potentiel des espaces agricoles a été réalisée sur le territoire du Quercy Blanc. Le site d'étude se trouve au droit de terres caractérisées d'espaces d'intérêts agro-économiques importants.

### Quercy Blanc, gestion de l'eau et irrigation :

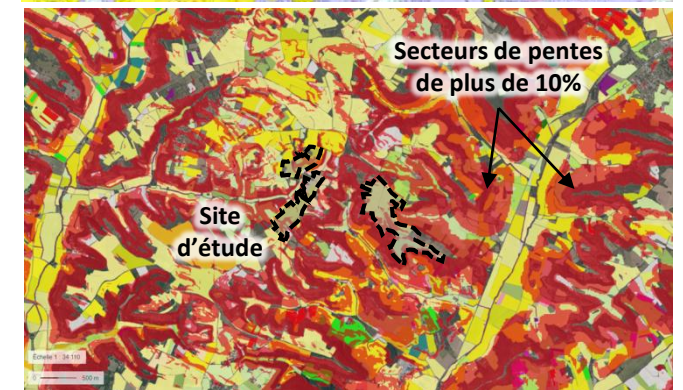
Le Lot fait partie des départements très touchés par la sécheresse. Le Quercy Blanc est irrigué de nombreux cours d'eau qui ont une tendance naturelle à des étiages très forts. Les plaines bénéficient d'un réseau d'irrigation très développé. Mais les coteaux n'appartiennent pas à ce réseau. Le site d'étude n'est pas irrigué.



### CONTEXTE GEOLOGIQUE ET EXTRAIT DE LA CARTE AU 50 000<sup>EME</sup>



### POTENTIEL AGRICOLE DES SOLS EN QUERCY BLANC



D'après les analyses locales, le site d'étude prend place au droit de sols possédant un fort potentiel agronomique. En effet, ces sols ont permis le développement de la céréaliculture dans le bassin de production du Quercy Blanc. De plus, la pente est relativement peu marquée par rapport aux côteaux du secteur. La mécanisation est facilitée. Toutefois, les enjeux d'accès et de préservation de la ressource en eau sont majeurs.

Source : InfoTerre BRGM



# Potentiel agronomique

## Pré-diagnostic agronomique –

### Les sondages agronomiques réalisés :

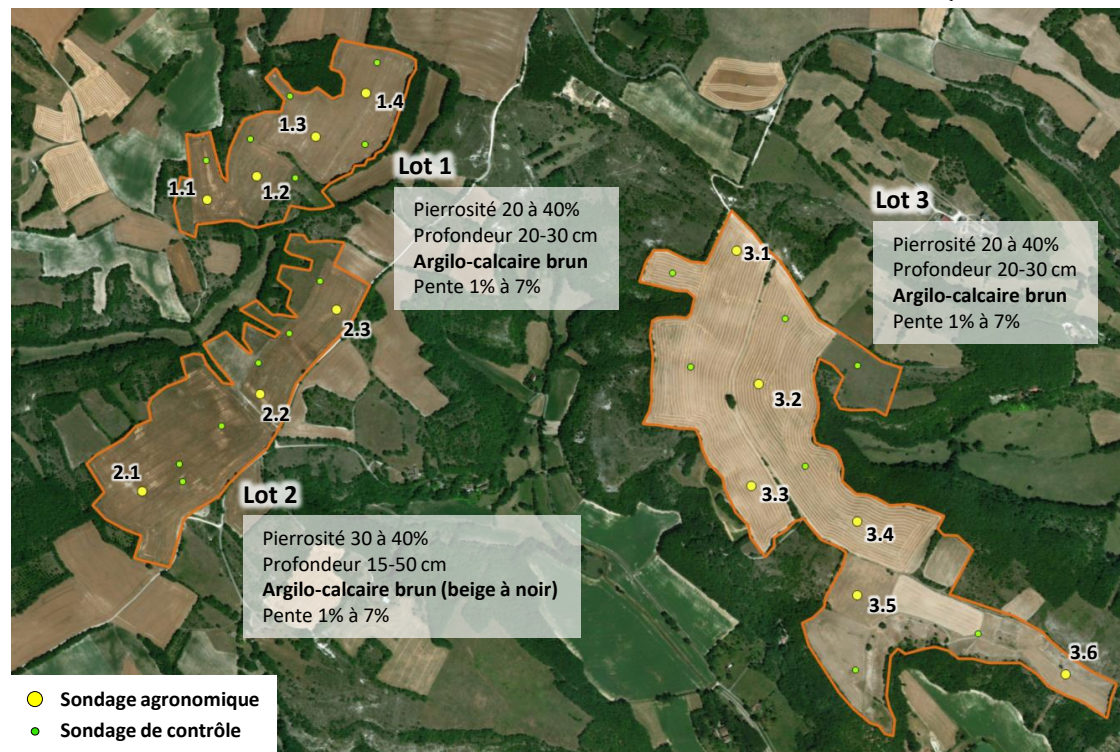
Le laboratoire Auréa a été mandaté pour réaliser un pré-diagnostic agronomique des sols. Les sols du site d'étude ont été échantillonnés. Le tableau suivant synthétise les conclusions des prélèvements :

Paramètres	Diagnostic agronomique des 3 lots du site d'étude
Homogénéité des sols	Argilo-calcaire brun homogènes avec de faibles variabilités de coloration (liés à la MO ou à la proximité de la roche mère)
Pierrosité	Pierrosité moyenne à forte (20-40%)
Profondeur	Variable entre 10 à 60cm de sols. Paramètre le plus variable et fortement corrélé à la pente
Echantillonnage	Les sondages de contrôle latéraux montrent une faible variabilité (hors écarts de pierrosité).
Potentiel agronomique	Fortement limité par la pierrosité (importante), la profondeur (faible à très faible) et la pente.
Préconisation	Mise en place de prairie envisageable sous réserve de choix de banque de graine cohérente, d'une gestion semi-extensive et d'un suivi nutritionnel adapté.

Une étude intra-parcellaire des sols a permis de vérifier la représentativité et l'homogénéité des sols du site d'étude. Le potentiel global jugé comme fort sur le territoire du Quercy Blanc est contrasté par l'absence d'irrigation et une qualité des sols fortement limitée par l'importance de la pierrosité et la faible profondeur des sols. Le défrichement des parcelles dans les années 80 et leur mise en production de céréales à paille (et colza à destination des biocarburants), avec des rendements moyens de 5t/ha pour le blé et 2t/ha pour le colza, a conduit à un appauvrissement des horizons de surface. Des amendements NPK ont stabilisé les balances nutritives mais n'ont pas freiné la perte de matière organique.

Source : AUREA (voir Annexes)

### PRELEVEMENTS ET SONDAGES AGRONOMIQUES REALISES





# Espaces agricoles

## Valeurs sociales et environnementales –

### Fonction environnementale :

Une étude d'impact environnemental a été réalisée. Elle intègre des inventaires faunes/flore ainsi qu'une classification des sensibilités des enjeux. Il en ressort que les parcelles agricoles ne concentrent aucun enjeu particulier. A contrario, quelques petits secteurs de pelouses xérophyles et de prairies concentrent des enjeux forts à modérés du fait de la présence de deux espèces de papillons protégées (Azuré du Serpolet et Damier de la Succise), mais également de deux reptiles protégés (Lézard à deux raies et Lézard des murailles). Ces habitats sont favorables à plusieurs espèces d'oiseaux patrimoniales telles que le Bruant ortolan ou l'Alouette lulu.

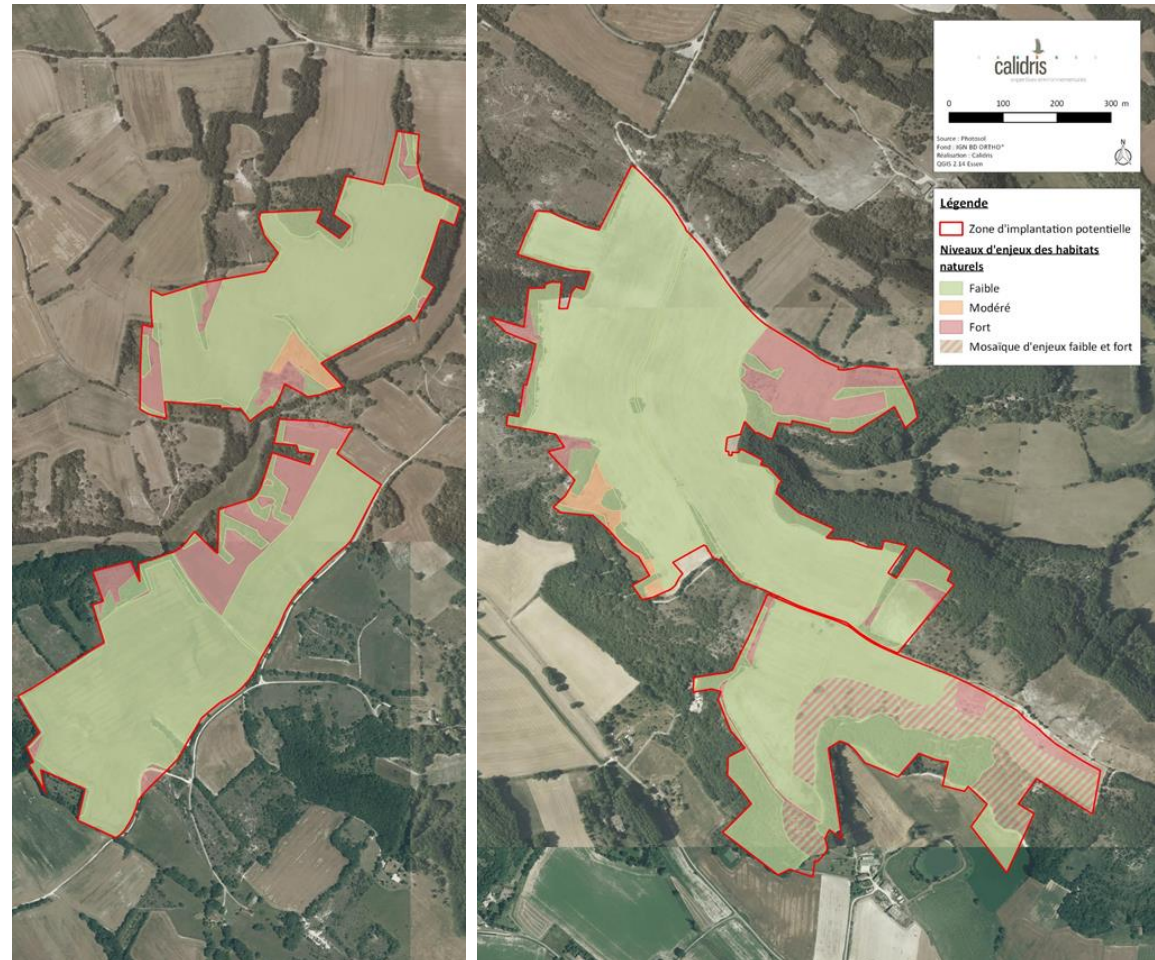
### Fonction sociale et paysagère :

L'étude paysagère précise que le caractère très rural de l'ensemble de la zone d'étude est représentatif du Quercy Blanc. L'agriculture a forgé le maillage successif de milieux ouverts et boisés, avec un relief pouvant être marqué. Les villages ont un caractère agricole fort.



Source : Vallon Amélie

## ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



Source : Calidris

Les enjeux environnementaux, paysager et sociaux sont très étroitement liés à l'activité agricole. Les productions agricoles occupent une large majorité de l'espace qui caractérisent les sensibilités paysagères et celles de la biodiversité.

# Enjeux de l'économie agricole

## Synthèse –

Le tableau suivant répertorie les Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces de l'économie agricole locale et ses grands enjeux :

Forces	Faiblesses
<p>Un espace agricole valorisé par des productions céréalières avec une filière structurée et puissante</p> <p>Grande diversification des exploitations grâce à des productions de qualité et à haute valeur ajoutée (canards gras, fruits, semences, truffière...)</p> <p>Une sécurisation de la ressource en eau (réserves et réseaux)</p> <p>Le développement de nombreux signes de qualité (Agneaux du Quercy, Melon du Quercy...) et production à haute valeur ajoutée (Truffe Noire du Quercy)</p>	<p>Une tendance des dernières décennies à la fragilisation des élevages en faveur des céréales : diminution de la part des surfaces toujours en herbe</p> <p>Une forte diminution du nombre d'exploitations avec une disparition des plus petites exploitations (regroupement).</p> <p>Des difficultés à maintenir une rentabilité sur les parcelles de plateaux calcaires non irrigués aux rendements assez moyens.</p> <p>Des contrats avec les semenciers très contraignants et fortement variables suivant les années (notamment en maïs).</p>
Opportunités	Menaces
<p>Possibilité de diversification des exploitations</p> <p>Le cours de l'agneaux se maintient actuellement et les appellations permettent d'assurer l'écoulement de la production (Label Rouge, IGP et différentes marques)</p> <p>Le réseau de vente en circuits-courts et de proximité existe mais peut être développé</p> <p>La relative proximité de bassins de consommation de taille importante (Agen, Montauban, Toulouse)</p>	<p>La sécheresse et limitation de l'irrigation en été qui entraîne des conflits d'usage (très petits cours d'eau) en contexte de changement climatique</p> <p>Des enjeux d'installation et de transmission des exploitations au départ en retraite des chefs d'exploitation sans reprise familiale.</p> <p>Risque de financiarisation de l'agriculture par l'achat de foncier agricole par des exploitants extérieurs au territoire. Perte possible de l'ancrage au territoire</p> <p>Des conjonctures économiques céréalières peu favorables ces dernières années et des projections pour les années à venir du même acabit (PAC 2020...)</p>



# Chiffrage de l'économie agricole

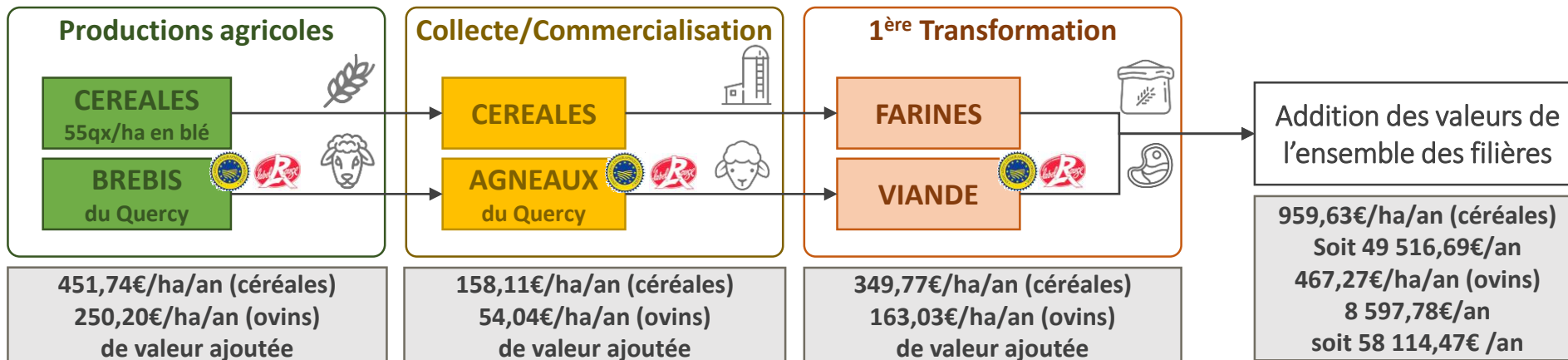
## Valeurs ajoutées des entreprises de la filière agricole –

Le Décret précise les critères d'évaluation de l'économie agricole définie comme :

### Productions primaires + Commercialisation + 1<sup>ère</sup> transformation

D'après l'organisation de la **filière céréales et agneaux du Quercy** valorisant le site d'étude, la méthodologie développée a pour objectif de **calculer la valeur ajoutée de chaque maillon de la filière** sur le périmètre d'étude concerné.

Surface des productions agricoles du site d'étude : 51,6ha de céréales et 18,4ha de prairies



METHODOLOGIE DETAILLEE DISPONIBLE PAGE 48

Il s'agit ici d'une valeur de référence annuelle. Base du calcul, elle permettra ensuite de calculer la valeur économique des impacts du projet de parc photovoltaïque au sol sur l'économie agricole locale.



**Voir en suivant :** l'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire.



© PHOTOSOL

# Etude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire

1. La construction d'un projet agricole
2. Mesures d'évitement engagées
3. Mesure de réduction et projet agricole
4. Caractéristiques du projet agricole
5. Un pâturage dynamique et autosuffisant
6. Protocole de suivi expérimental
7. Diversification par l'apiculture
8. Bilan économique du projet agricole
9. Analyse des impacts du projet
10. Analyse des effets cumulés du projet
11. Bilan des impacts du projet
12. Bilan des mesures de compensation optionnelle



# La construction d'un projet agricole

## Réflexions engagées, pistes étudiées et séquence Eviter, Réduire ou Compenser –

Le projet de parc photovoltaïque de Montcuq-en-Quercy-Blanc a intégré en amont de la phase de développement une analyse des possibilités de synergies entre la production d'énergie et les activités agricoles. Différentes pistes ont été étudiées et sont présentées en suivant sous la séquence Eviter, Réduire ou Compenser collectivement :

### D'abord - Eviter :

une mesure d'évitement modifie un projet afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet engendrait.

3 mesures d'évitement – Page 32

L'évitement concerne principalement le choix du foncier du projet de parc photovoltaïque, les surfaces d'implantation et la structure du système agricole actuellement en place. L'activité agricole a été prise en compte lors de la définition du plan d'implantation. La prise en compte de l'activité agricole lors du développement a permis d'étudier les pistes d'évitement des effets négatifs sur les secteurs à fortes sensibilités agricoles. Toutefois, la production de céréales restent affectée négativement. Des mesures de réduction ont été nécessaires.

Voir en suivant, les mesures d'évitement du projet de parc photovoltaïque.

### Ensuite - Réduire :

une mesure de réduction vise à réduire autant que possible la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts d'un projet qui ne peuvent pas être complètement évités.

1 mesure de réduction – Page 33 à 38

Sous les panneaux, différents aménagements ont être réalisés pour permettre la valorisation d'une activité agricole professionnelle dans l'emprise du parc. Cette activité porteuse de retombées économiques agricoles sur le territoire réduit les pertes pour les filières locales. Plusieurs pistes ont été approfondies et nécessitent des adaptations du système d'exploitation en place, elles prennent la forme d'un projet d'installation agricole.

Voir en suivant, les caractéristiques du projet d'installation agricole.

### Sinon - Compenser collectivement :

une mesure compensation à pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects de projet qui n'ont pas pu être évités ou suffisamment réduits.

Page 43

Dans le cas où les effets sur l'économie agricole ne sont pas suffisamment évités ni réduits et que des effets résiduels significatifs perdurent, des mesures de compensation collective seront mises en place.

Les mesures de compensation collectives viennent sécuriser le projet agricole dans le cas où les mesures de réduction ne suffisent pas.

Voir en suivant les conclusions et les conditions de mesures de compensation agricole collective.



# PLAN D'IMPLANTATION PROJETE

LOT 1

LOT 2

LOT 3

Échelle 1 : 8 528

0 200 m



# Mesures d'évitement engagées

Un choix d'emprise et un dimensionnement du projet en fonction des enjeux agricoles –

Dans le cadre du développement du projet de parc photovoltaïque, **les différentes étapes de la séquence Eviter, Réduire ou Compenser collectivement ont été approfondies.** Première étape, les mesures d'évitement ont été proposées afin de supprimer au maximum les effets négatifs du projet sur l'économie agricole.

## ME 1 : Choix d'une emprise du parc photovoltaïque en concertation avec les exploitants locaux

Le projet de parc photovoltaïque est implanté sur les parcelles de 4 exploitations. Ces dernières ont ciblé les surfaces les moins optimisées de leur parcellaire (pente, pas d'irrigation, distance du siège, investissements nécessaires). Le développement du projet a été réalisé sur des ilots agricoles valorisés par les productions céréalières et situés sur les plateaux calcaires pentus. Les productions à haute valeur ajoutée (vignes, vergers, PPAM, maraichage) et les surfaces irriguées de la vallée ont été évitées.

La surface du projet photovoltaïque correspond au découpage des ilots agricoles. Les surfaces d'implantation visent à éviter de fragmenter des tenements agricoles, et de nuire à la fonctionnalité de l'espace agricole local.

## PERTES EVITEES POUR L'ECONOMIE AGRICOLE :

**Evitement des productions à haute valeur ajoutée et des secteurs bénéficiant d'investissements et de bonnes perspectives pour les exploitations.**

**Adaptation des surfaces et structures du projet photovoltaïque au parcellaire agricole en place.**

## ME 2 : Maintien de l'activité céréalière jusqu'aux travaux

L'activité agricole a été maintenue sur le site\* et les investigations préalables nécessaires au développement du projet ont été aménagées en fonction des productions voire réalisées hors périodes de productions agricoles (lorsque possible). L'activité agricole sera maintenue jusqu'aux travaux (1<sup>er</sup> semestre 2022).

## PERTES EVITEES POUR L'ECONOMIE AGRICOLE :

**58 114,47€ annuels** (jusqu'en 2022) de valeur ajoutée agricole maintenue dans la filière par la mesure ME 2.

## ME 3 : Conservation de la fonctionnalité de l'espace et des circulations agricoles

Les accès, chemins, et entrées des parcelles à proximité du projet de parc photovoltaïque seront maintenus de façon à garantir le potentiel d'exploitation des ilots agricoles voisins.

## PERTES EVITEES POUR L'ECONOMIE AGRICOLE :

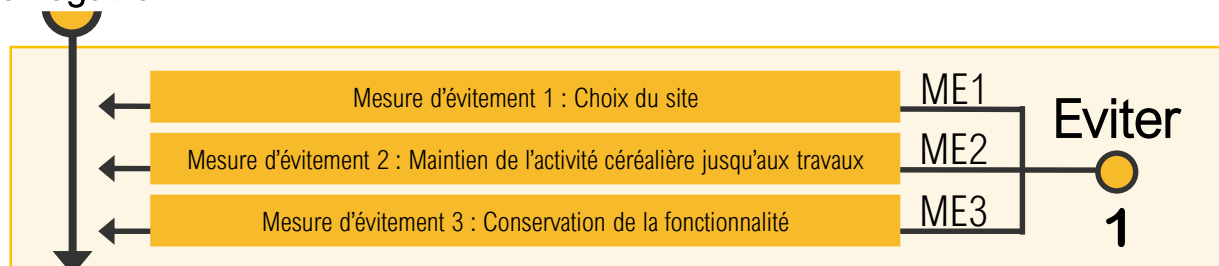
Pas de hausse des charges de transports et de déplacement pour les exploitations et organismes de collecte.

## Bilan des mesures d'évitement :

La définition du projet de parc photovoltaïque a été réalisée en **étroit lien avec l'exploitation agricole locale.** Une intégration des enjeux agricoles a été possible durant la phase de développement du projet de parc photovoltaïque.

**3 mesures d'évitement**

## Effets négatifs



## Effets négatifs pour partie évités

# Mesures de réduction et projet agricole

## Construction du projet d'installation agricole et de diversification des productions –

Dans la continuité des mesures d'évitement, différentes pistes de mesures de réductions ont été étudiées. Le raisonnement permettant le choix des mesures de réduction mises en place et des alternatives évoquées mais non retenues est présenté en suivant :

### MR 1 : Construction d'un projet associé aux dynamiques de diversification agricole

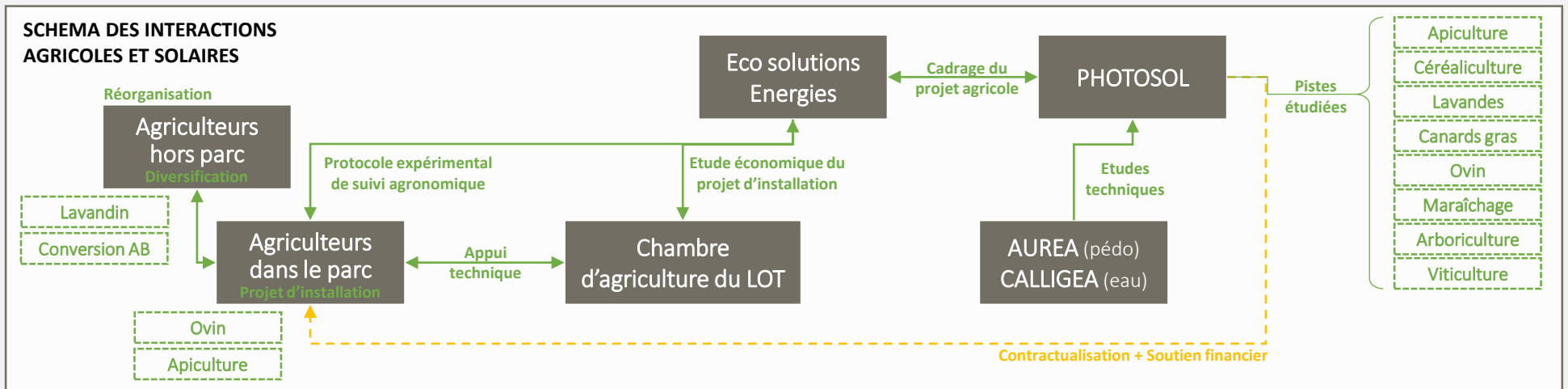
Le projet de parc photovoltaïque a été développé dans le cadre de recherche de diversification des activités des exploitations agricoles. Les productions céréalières étant en difficultés, cette volonté de diversification a été impulsée par la recherche de valeur ajoutée locale durable et sur le long terme pouvant être associée à l'installation d'un agriculteur. Des échanges avec la profession agricole a permis d'engager un projet agricole concerté, adapté aux enjeux, aux projets des exploitations (hors et dans le parc) et perspectives du territoire.

### PERTES EVITEES POUR L'ECONOMIE AGRICOLE :

**Anticipation** et évitement des effets sur la structure des exploitations et concertation des attentes des agriculteurs.

**Installation d'un jeune agriculteur**

**Développement de projets collectifs (conversion AB, Filière lavandin distillé) sur les exploitations concernées**

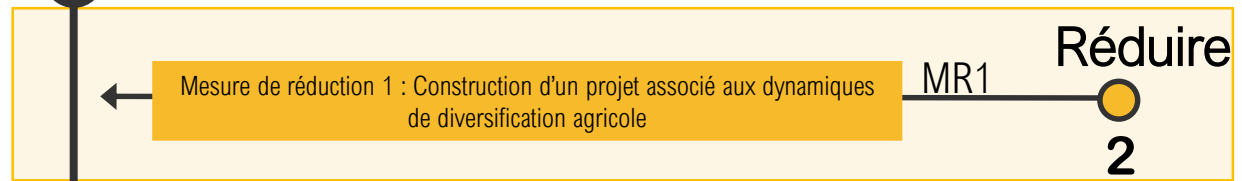


### Bilan des mesures de réduction :

La définition du projet de parc photovoltaïque a été réalisée en développant un projet agricole en association avec l'installation solaire.

1 mesure de réduction

Effets négatifs



Effets négatifs résiduels



# Caractéristiques du projet agricole

## Développement d'un élevage ovin via l'installation d'un jeune agriculteur –

L'exploitation d'un parc photovoltaïque peut être réalisée en synergie avec différentes activités agricoles (maraîchage, apiculture, élevage ovin). PHOTOSOL prévoit dans le cadre du projet de parc photovoltaïque de Montcuq-en-Quercy d'intégrer une activité ovine professionnelle sous les panneaux portée par un jeune agriculteur.

### Projet d'installation agricole avec développement de l'élevage ovin

**Description** Valorisation des espaces de prairies des emprises sous les panneaux photovoltaïques par l'atelier ovin professionnel (pâturage tournant et finition en bergerie). Surfaces : environ **70ha de prairies (sous panneaux) + 45ha de cultures** destinées à l'alimentation du cheptel.

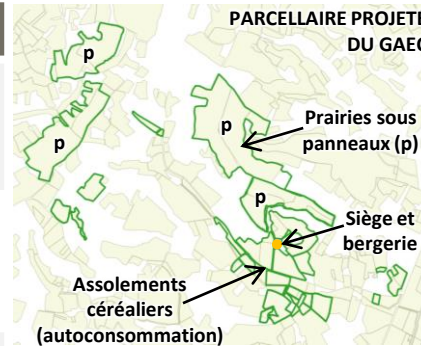
**Type d'activité attendue** Cheptel de **250 brebis sur le site** (chargement d'1 brebis pour 8ares) avec une vente annuelle de 45 brebis/an et 219 agneaux/an valorisés dans la filière viande collectée et commercialisée en vente directe aux bouchers et/ou par la **CAPEL**. Labellisation en agneau du Quercy.

**Retombées économiques du projet** Passage d'une EARL à un GAEC avec l'**installation d'un jeune agriculteur** en association avec l'exploitant actuel en vue d'un départ en retraite à moyen terme (environ 5 ans). Voir en suivant pour l'estimation sur la filière locale.


Investissements nécessaires et conditions d'exploitation

- Travail du sol et **semi** de la surface en herbe (conditions adaptées aux caractéristiques agro-pédologiques environ 400€/ha).
  - Conduite du troupeau dans l'emprise du parc photovoltaïque : clôtures mobiles (9k€), **5 points d'eau** (147,1k€ de raccordement, 3 abreuvoirs à 200€ et 2 cuves à 1,6k€), chien de troupeau (600€)
  - Entretien des **assolements** dans l'emprise du parc : tracteur adapté (environ 60k€), matériel de fauche (environ 30k€)
  - Investissements et structures nécessaires à la production : nouvelle bergerie en construction sur le siège de l'exploitation, chaîne d'alimentation et silos de stockage des céréales autoconsommées
  - **Interdiction de l'usage de produits-phytopharmaceutiques**
  - **Cahier des charges IGP Label rouge Agneau du Quercy**
  - Versement d'une **rémunération** pour l'entretien du site (500€/ha/an)
  - Accès et circulation du cheptel : portail et chemins d'accès
  - Mise en place d'un **suivi expérimental** (43,3k€/an voir en suivant)
- Chiffrage du coût de la mesure : 330 000 € engagés par PHOTOSOL** (hors suivi et rémunération)

ACTIVITE COMPATIBLE AVEC LES PRECONISATIONS ET MESURES ERC ENVIRONNEMENTALES SOUS RESERVE D'UNE GESTION RAISONNEE DES PÂTURES



	Troupeau résultats actuel		Troupeau résultats 46	
	%	Nombre	%	Nombre
EMP		251		251
Mise-bas	90	226 brebis	90	226 brebis
Proliféricité	131	295 agneaux	153	345 agneaux
Mortalité agneaux	9	27	16	55
Productivité numérique	107	269 agneaux	116	290 agneaux
Renouvellement	20 %	50 agnelles	20 %	50 agnelles
Agneaux boucherie		219		240

CRITÈRES TECHNIQUES	de l'année	CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES
FERTILITÉ (mise bas / femelle luttée)	0,90	<b>CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES</b> • Agneau de moins de 150 jours • Allaité par sa mère 70 jours minimum et recevant une alimentation complémentaire • Né et élevé en Quercy 
TAUX DE MISE BAS (nombre de mises bas / EMP)	0,84	
PROLIFÉRICITÉ (agneaux nés / mise bas)	1,31	
RÉCONDITÉ (agneaux nés / EMP)	1,09	
<b>PRODUCTIVITÉ NUMÉRIQUE (agneaux produits / EMP)</b>	<b>1,03</b>	
<b>Productivité commerciale (agneaux comm./EMP)</b>	<b>0,77</b>	
MORTALITÉ AGNEAUX	9%	
MORTALITÉ BREBIS	12%	
Taux de sortie (réforme+ perte) brebis	12%	
Taux de renouvellement	36%	
Nombre de femelles / bétailier	51	
kg d'agneaux/brebis EMP	18	

### PROJECTION DES PERFORMANCES DE L'ELEVAGE OVIN

ACTIVITE	2020	2021	2022	2023	2024
Blé tendre en HA (plein champ)	14.00	14.00	14.00	14.00	14.00
Céréales autoconsomm on HA (plein champ)	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00
sorgho en HA (plein champ)	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00
Maïs en HA (plein champ)	7.50	7.50	7.50	7.50	7.50
Parcours en HA (plein champ)	0.69	0.69	0.69	0.69	0.69
Prairie permanente en HA (plein champ)	7.57	7.57	7.57	7.57	7.57
Prairie temporaire en HA (plein champ)	68.00	68.00	68.00	68.00	68.00
luzerne en HA (plein champ)	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00
<b>TOTAL</b>	<b>111.76</b>	<b>111.76</b>	<b>111.76</b>	<b>111.76</b>	<b>111.76</b>

ACTIVITE	MB témoin (1)	2020	2021	2022	2023	2024
Activité Blé tendre / HA		495	495	495	495	495
Activité canard gras / *CANA		3	3	3	3	3
Activité Maïs / HA		716	716	716	716	716
Activité sorgho / HA		430	430	430	430	430
Atelier Ovins / *BREBI		31	37	24	19	19
<b>MARGE BRUTE TOTALE PAR HA DE SAU</b>		<b>662</b>	<b>679</b>	<b>674</b>	<b>668</b>	<b>668</b>
<b>MARGE BRUTE ANIMALE PAR HA DE SFP</b>		<b>61</b>	<b>86</b>	<b>78</b>	<b>69</b>	<b>69</b>
Surface Agricole Utile		120.00	120.00	120.00	120.00	120.00
Surface fourragère principale		79.26	79.26	79.26	79.26	79.26

(1) Marge brute de l'exploitation sur laquelle le JA s'installe ou à défaut marge brute de référence



# Un pâturage dynamique et autosuffisant

Un atelier ovin intégré au système d'exploitation de l'agriculteur –

## ORGANISATION DU PÂTURAGE DYNAMIQUE

Le cheptel sera conduit en système dynamique :

### Caractéristique du pâturage dynamique

Le cheptel sera découpé en **2 ou 3 lots** avec un temps de **3 jours sur la même parcelle** et un temps de repos de la prairie de 25 jours (pas de surpâturage).

Chargement global : **1 brebis pour 8 ares (12,5 bbis/ha)** soit **20 ha de surfaces pâturées nécessaires pour 250 brebis** (chargement instantané 125bbis/ha)

Gestion du parcellaire : **récolte du fourrage sous monopieux (35ha)** en 1 ou 2 coupes avec stockage pour l'hiver (ou pâturage si la 2<sup>nd</sup> coupe est insuffisante)

**Productions de protéines et cultures pour alimentation du cheptel** (en fonction du calendrier zootechnique ci-dessous) sur 45ha environ.

Autonomie alimentaire du cheptel : **assurée**.

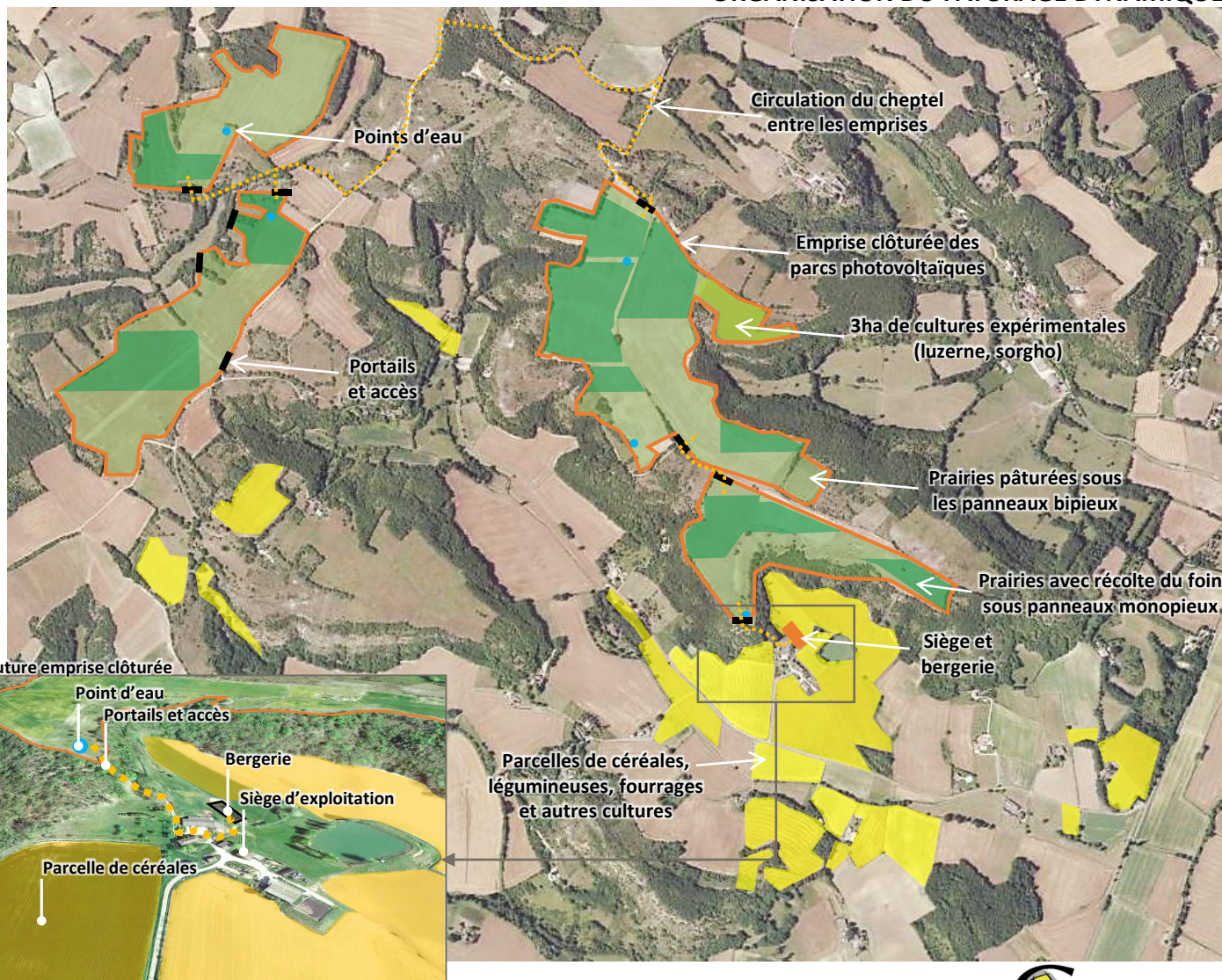
Accès à l'eau : **adapté** (5 points d'eau et réseau mobile)

Temps en bergerie : **hiver avec finition des agneaux**

	FAUCON	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
LOT 1			MB	SEVRAGE						LUTTE		
BBS 1	BERGERIE									PÂTURAGE		
BBS 1			COMPLEMENT							COMPLEMENT		
AGIX 1				ALIMENT AGNEAUX						VENTE		
LOT 2			LUTTE							MB	SEVRAGE	
BBS 2	BERGERIE									PÂTURAGE		
BBS 2			COMPLEMENT							COMPLEMENT		
AGIX 2			VENTE									ALIMENT AGNEAUX

### Suivi expérimental

Un protocole de suivi des données agronomiques sera mis en place durant les 3 premières années (voir détails en suivant).



Impacts du projet sur l'économie agricole



# Un double suivi des performances

Mise en place d'un suivi rapproché des performances de l'élevage –

La mise en place du projet d'installation agricole nécessitera le suivi rapproché des itinéraires techniques et des performances de l'atelier ovin et du rucher. Les données relatives à la valorisation de l'emprise sous les panneaux ne sont à ce jour ni disponibles à l'échelle locale ni à une échelle plus large. Seules quelques expérimentations scientifiques en France et à l'étranger tendent à montrer qu'une compatibilité de la co-activité agricole (ovins, vignes, apiculture, céréales) sous les installations électriques est possible mais les résultats sont divergents quant à la qualité de ces dernières.

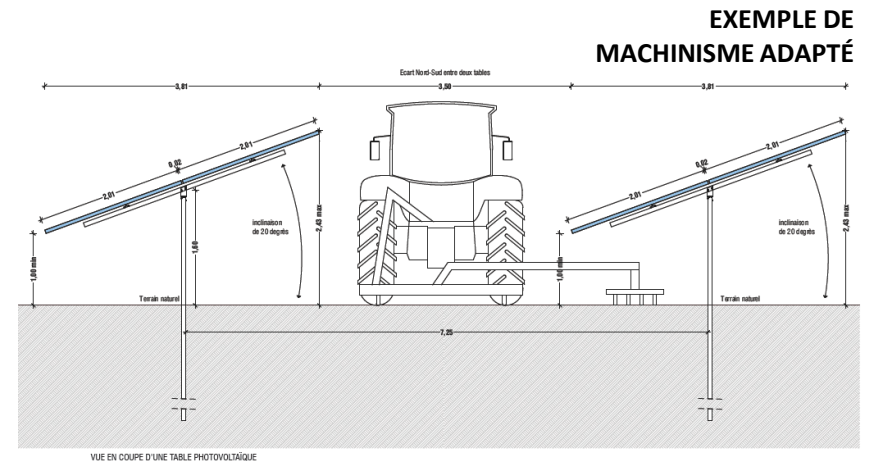
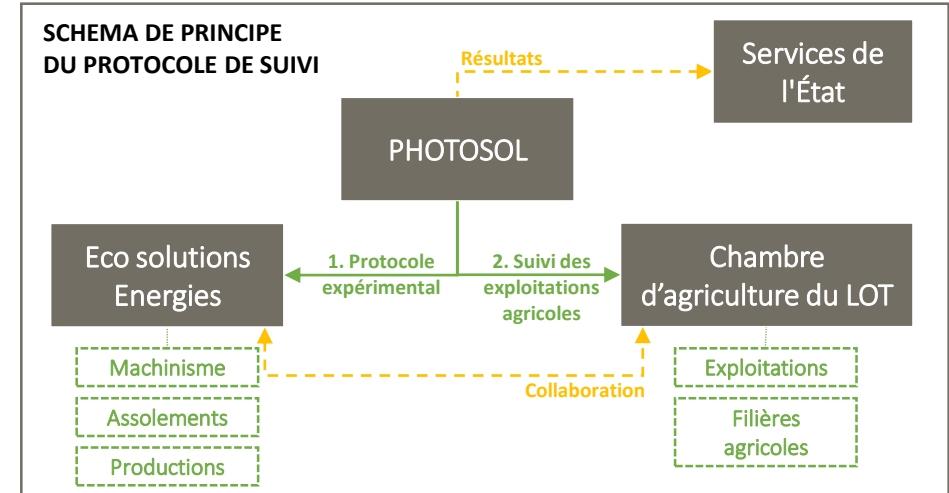
**PHOTOSOL s'engage à mettre en place un double suivi du projet agricole afin de transmettre au service de l'état un suivi de la mise en œuvre du projet d'installation agricole sous panneaux et des performances de celui-ci.**

Un **protocole expérimental** pour suivre la reprise végétative sous les panneaux ciblera le microclimat, la croissance de l'herbe et le bien-être animal. Ce protocole expérimental sur une durée minimale de **3 ans** est organisé autour :

- D'une analyse des **données agronomiques des assolements** sous panneaux en fonction des paramètres climatiques locaux sera réalisé par ECO SOLUTION ENRGIE et permettra d'adapter les banques de graines adaptées et optimiser le pâturage dynamique.
- Aussi, une analyse des **freins et des solutions à la mécanisation** (en particulier pour la fauche des prairies) sous panneaux sera proposée. L'école d'agronomie de Dijon **VetAgroSup** spécialisée dans le machinisme et l'outillage agricole a été missionnée pour accompagner les réflexions.

En parallèle, un **suivi annuel des exploitations agricoles (ateliers ovins et apicoles du projet agricole)** permettra d'évaluer les performances de l'atelier ovin et du rucher, et des retombées économiques pour les filières locales tout au long de l'exploitation du parc photovoltaïque. Ce dernier sera réalisé par un organisme technique compétent. Une convention avec la Chambre d'Agriculture du Lot est envisagée.

**Par ce double suivi de la reprise végétative dans le parc photovoltaïque et des performances de l'activité agricole, PHOTOSOL témoignera des avancées de la mise en œuvre des mesures de réduction ainsi que de leur efficacité sur le long terme. Des experts et organismes agricoles seront missionnés pour réaliser ces suivis.**



Source : PHOTOSOL

# Diversification par l'apiculture

## Installation d'un atelier apicole professionnel –

En association avec l'activité ovine professionnelle, PHOTOSOL a complété le projet agricole par l'installation d'un apiculteur professionnel.

### Projet d'installation d'un atelier apicole professionnel

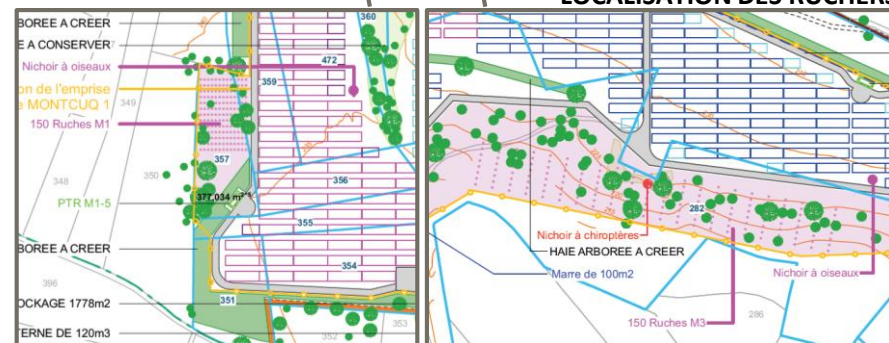
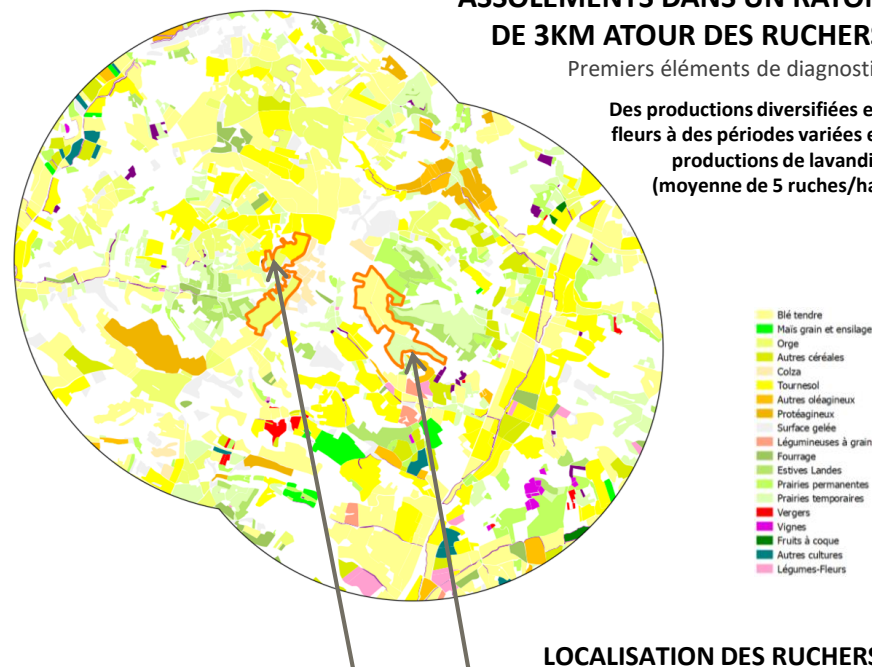
Description	Installation d'un rucher professionnel aux abords du parc photovoltaïque. Valorisation des miels de lavandin, tournesol et mille-fleurs.
Type d'activité attendue	Ruchers organisé en <b>2 sites de 150 ruches chacun</b> . Valorisation des fleurs (miel, pollen, nectar, gelée royale, production de reines) sur un <b>rayon d'environ 3km</b> aux abords des ruches. <b>Compatibilité forte avec la diversification des assolements via le lavandin</b> (220ha planté entre 2018 et 2020 sur 7 exploitations voisines au plus proche du parc).
Retombées économiques du projet	Définition du projet professionnel à venir avec installation d'un nouvel agriculteur. Recherche d'un apiculteur en cours via les réseaux de la filière apicole locale (ruchers écoles, La Ruche du Quercy, GDSA). 1 200ha d'assolements mellifères dont lavandin non visible sur les assolements RPG de 2017.
Investissements nécessaires et conditions d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissements pour la production, la collecte et la transformation de la production de miel : <b>ruches</b> (100€/ruche), <b>essaims</b> (150€/essaim), matériel de transhumance, miellerie, conditionnement (si nécessaire en fonction du projet de l'apiculteur)...</li> <li>- Mise en place d'un <b>couvert permanent</b> adapté aux conditions pédoclimatiques favorisant la vie du sol et le retour d'un bon potentiel agronomique. Mise en place du couvert associé au renforcement des sources mellifères sur le site.</li> <li>- <b>Interdiction de l'usage de produits phytopharmaceutiques.</b></li> <li>- Protection du rucher permettant de s'affranchir du vent dominant venant de l'ouest (et des dégradations). Abri de type haie avec hauteur minimale pour limiter les perturbations dans la zone d'envol. Localisation du rucher soleil levant (plein est pour maximiser la durée de sortie des abeilles)</li> <li>- <b>Terrain accessible</b> pour le véhicule des apiculteurs-exploitants (remorque souvent de 7m et nécessitant un accès optimisé pour la manipulation et la visite des ruches)</li> <li>- Définition d'un projet professionnel, suivi des performances, diagnostics alimentaires des ruchers, accompagnement technique et structuration d'une filière locale (collecte et transformation).</li> </ul> <p><b>Chiffrage du cout de la mesure : Environ 75 000€ engagés par PHOTOSOL (hors suivi)</b></p>

ACTIVITE COMPATIBLE AVEC LES PRECONISATIONS ET MESURES ERC ENVIRONNEMENTALES SOUS RESERVE D'UN SUIVI DE LA PRESSION DES POLLINISATEURS DOMESTIQUES SUR LES POLLINISATEURS SAUVAGES

### ASSOLEMENTS DANS UN RAYON DE 3KM ATOUR DES RUCHERS

Premiers éléments de diagnostic

Des productions diversifiées en fleurs à des périodes variées et productions de lavandin (moyenne de 5 ruches/ha)

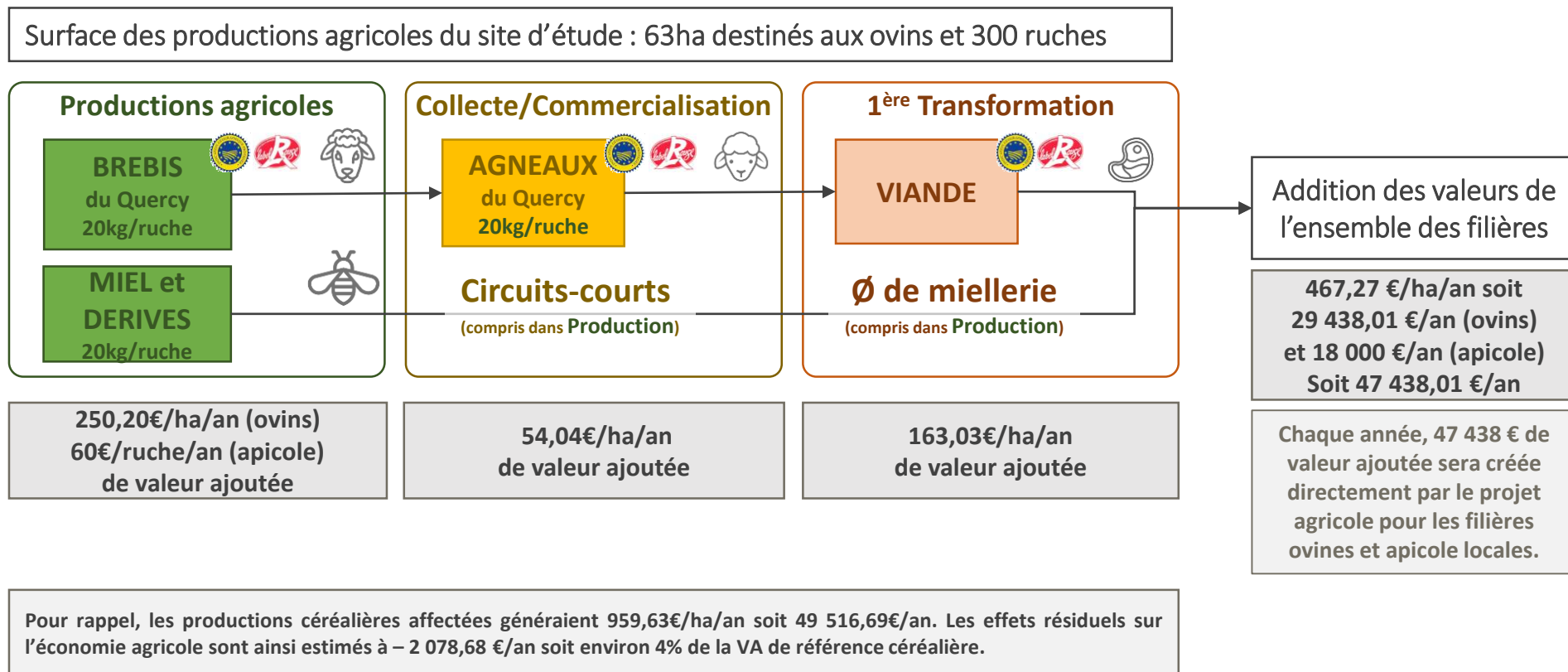




# Bilan économique du projet agricole

Mise en place, suivi et retombées économique des ateliers agricoles –

Les caractéristiques du projet agricole ciblant deux ateliers (élevage ovin viande et apiculture professionnelle) ont été évaluée à partir des éléments suivants :

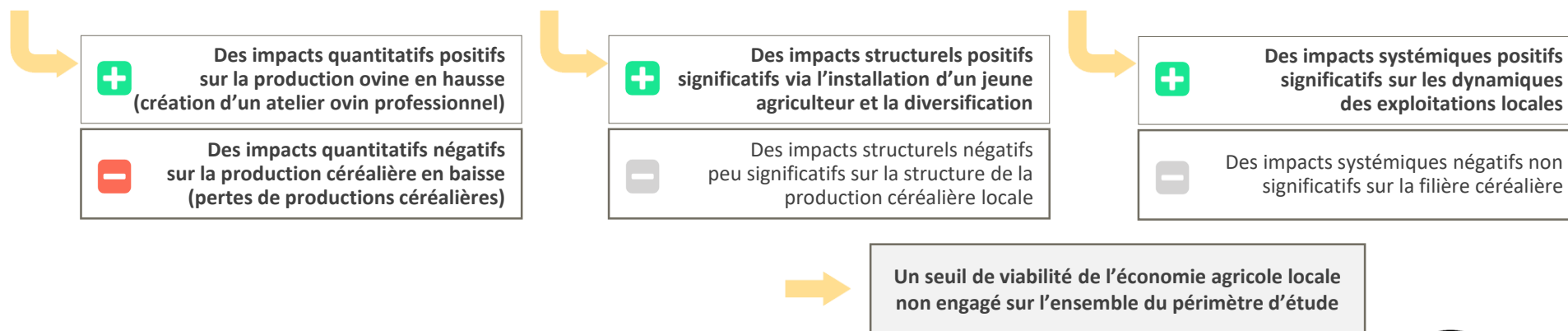


# Analyse des impacts du projet

## Impacts positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole locale –

Les effets du projet sont classés suivant trois types d'incidences : des impacts quantitatifs des impacts structurels et des impacts systémiques. Le tableau suivant détaille l'ensemble des effets du projet d'aménagement sur l'économie agricole.

Des impacts quantitatifs	Des impacts structurels	Des impacts systémiques
<p>Les impacts quantitatifs correspondent à la production agricole directement perdue (ou gagnée dans le cas d'effets positifs du projet) sur l'emprise du projet via la perte du foncier agricole :</p> <p><u>Impacts quantitatifs positifs potentiels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Augmentation des surfaces de prairies destinées à la filière ovine (+ 46% de la production d'agneaux entre 2020 et 2024 estimée).</b></li> <li>• <b>Diversification des productions par la production apicole (300 ruches)</b></li> </ul> <p><u>Impacts quantitatifs négatifs potentiels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Diminution de la production de céréales sur 51,6ha et sur la durée d'exploitation du parc photovoltaïque</b></li> </ul>	<p>Les impacts structurels sont liés aux atouts du territoire concerné et de son intégration dans l'organisation de l'agriculture locale :</p> <p><u>Impacts structurels positifs potentiels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développement et structuration des filières ovines et apicoles locales.</b></li> <li>• <b>Installation d'un jeune agriculteur</b></li> <li>• <b>Adaptation du parc solaire pour les ovins et ruches</b></li> <li>• <b>Soutien des démarches de diversification (Distillerie collective de lavandin)</b></li> </ul> <p><u>Impacts structurels négatifs potentiels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Changements d'assolements nécessaires</b></li> <li>• <b>Pas de fragilisation des exploitations en place</b></li> </ul>	<p>Les impacts systémiques sont appréhendés comme des conséquences induites sur l'équilibre du système agricole :</p> <p><u>Impacts systémiques positifs potentiels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Suivi, accompagnement technique et sécurisation des projets agricoles</b></li> <li>• <b>Soutien des projets de conversion en agriculture biologique des exploitations locales (et à la réduction d'utilisation d'intrants).</b></li> </ul> <p><u>Impacts systémiques négatifs potentiels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pas de fragilisation de la filière céréalière longue et structurée</b></li> </ul>





# Analyse des effets cumulés

## Listing des projets susceptibles de consommer de l'espace agricole –

D'après le SCoT Cahors et du Sud Lot, le développement urbain et la consommation de foncier sont principalement localisés entre Cahors et Castelnau-Montratier et pourraient s'étendre vers le centre-bourg de Montcuq-en-Quercy-Blanc. **Toutefois, dans le secteur du projet peu de pression à l'artificialisation des terres est constatée.**

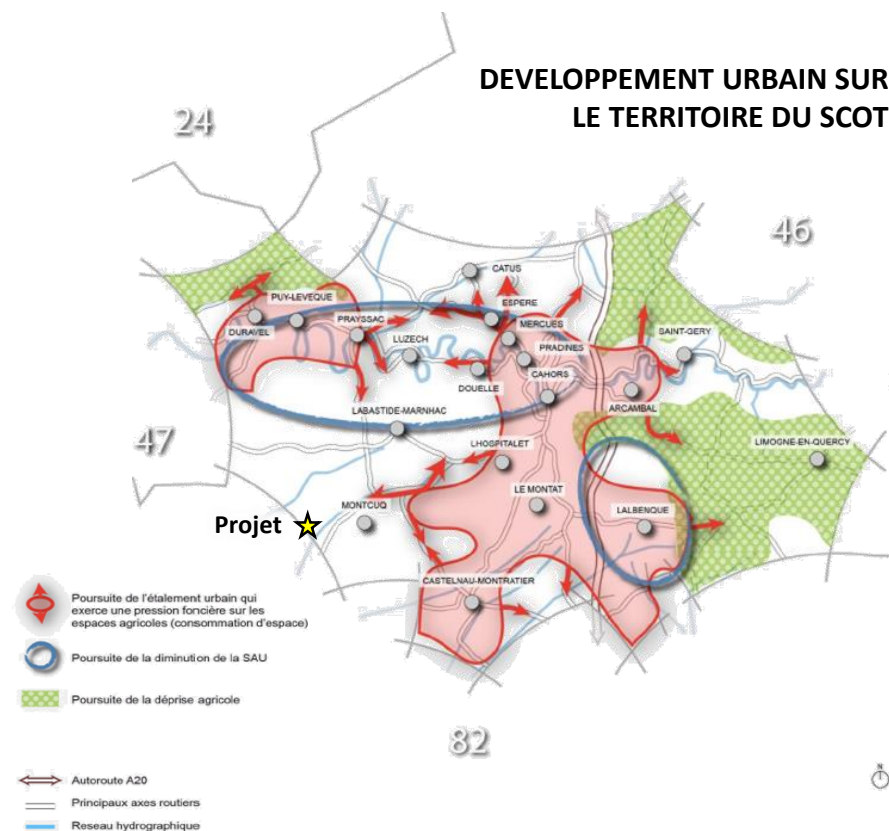
D'après l'étude d'impact environnemental et après recherche auprès des services de la préfecture, il apparaît qu'il n'y a actuellement aucun projet identifié comme ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale ou d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau, dans un rayon de 10 km par rapport au projet solaire de Montcuq.

**En l'absence de projet dans un rayon de 10 km, aucun effet cumulatif avec les impacts du projet de parc solaire de Montcuq n'est envisagé.**

Pourtant, les acteurs locaux témoignent de l'augmentation significative des projets photovoltaïques sur le territoire départemental, en particulier sur terres agricoles. Ces derniers peuvent être à l'origine de plusieurs effets sur l'économie agricole :

- Une augmentation et une spéculation du prix locatif/fermage du foncier agricole rendant difficile et non-concurrentiel l'accès du foncier exploitable aux agriculteurs,
- Le développement de projet en co-activité agricole sans préalable législation, normes ou cadrage réglementaire sur la définition de l'agrivoltaïsme (première étude ADEME lancée fin 2019 : **Définition de l'agrivoltaïsme – Etat de l'art des systèmes photovoltaïques dans le secteur agricole, collecte de retours d'expérience et production d'un guide de recommandations à destination des pouvoirs publics**) et donc le risque de projets « alibi ».

Afin de prévenir des effets cumulés du développement des projets photovoltaïques sur terrains agricoles ainsi que pour limiter les enjeux de spéculation foncière, la Chambre d'Agriculture du Lot tend à préfigurer des conditions de contractualisation avec les propriétaires (plafonnement des loyers au prix d'un fermage agricole) et les exploitants concernés (rémunération sous réserve d'une activité agricole significative sous les panneaux photovoltaïques). PHOTOSOL participera aux actions vouées à limiter les effets cumulés avec d'autres projets photovoltaïques.



# Bilan des impacts du projet

## Impacts positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole locale –

En résumé, les impacts les plus forts concernent :

La perte de productions céréalières sur 51,6ha  
Le développement des activités ovines et apicoles via l'installation d'agriculteurs  
Le modifications des itinéraires des exploitations

Pour rappel de l'état initial de l'économie agricole, la valeur ajoutée des entreprises de la filière agricole du site d'étude est évaluée à :

### ETAT INITIAL

49 516,69€/an (céréales)  
8 597,78€/an (ovins)

soit 58 114,47€ /an  
Valeur ajoutée de référence

### PROJET

47 438 € de retombées économiques par la mise en place d'un projet agricole en co-activité avec le projet photovoltaïque en permettant l'installation d'agriculteurs. 330 000€ (ovins) et 75 000€ (apicoles) d'investissements sont nécessaires pour la mise en œuvre et un suivi rapproché et expérimental est proposé.

Les investissements et les retombes économiques des mesures de réduction sont suffisantes pour limiter significativement les effets négatifs du projet. Les mesures de compensation agricole collective ne sont pas nécessaires\*.

Effets cumulés sur le périmètre élargi  
(mesures devant être cohérentes entre elles)\*

OUI

### Indicateurs d'impacts du projet sur l'économie agricole

Force de l'enjeu

#### Impacts quantitatifs

Quantité : perte de SAU	Fort
Nombre d'emplois agricoles directs concernés	Gain*
Productions végétales concernées	Moyen
Productions animales concernées	Gain*

#### Impacts structurels

Bonne qualité agronomique	Fort
Perte de terres sous SIQO	Gain*
Dont des productions en Agriculture Biologique	Gain*
Morcellement des parcelles agricoles (surcoûts logistiques)	Faible
Fragmentation d'une grande unité agricole (continuité agricoles, effets de coupure)	Faible
Désorganisation structurelle/spatiale (enclavement, 120°, accès)	Faible
Perte de fonctionnalités (circulations internes, allongement de temps de parcours, difficultés de circulation, augmentation du trafic)	Gain*
Investissements privés existant	Faible
Perturbation de l'assolement, changement de production	Moyen
Incidence sur la gestion de l'eau	Faible
Concerne un réseau agro-environnemental existant ou planifié	Faible
Incidence sur des activités de loisirs développées par l'agriculture (gîtes ruraux, ferme pédagogique)	Faible
Force de la pression foncière	Moyen

#### Impacts systémiques

Incidence sur les acteurs d'une filière spécifique (fragilisation)	Faible
Incidence sur une SIQO	Gain*
Gros investissements réalisés (drainage, remaniement, parcellaire)	Gain*
Modalité de gestion du public dans les espaces agricoles, conflits d'usages	Faible
Modification du potentiel technique et économique (capacité d'évolution, diversification)	Gain*
Dynamisme local et freins aux investissements agricoles (projets, initiatives, installations) des EA	Gain*

Seuil de viabilité économique de l'agriculture du périmètre élargi

Non engagé

Seuil de viabilité économique de l'agriculture communale

Non engagé

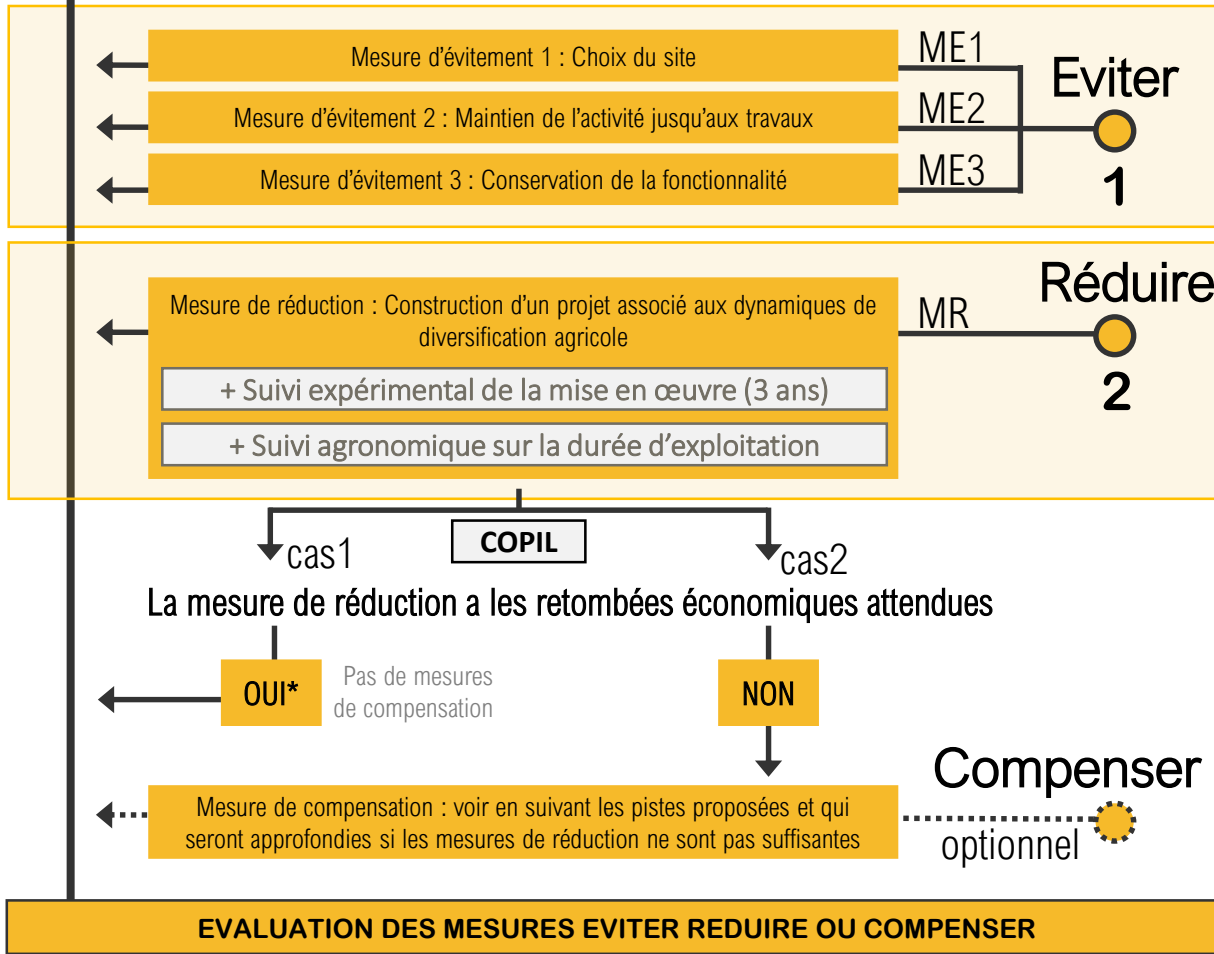
\* Dans le cadre de la réalisation effective de la mesure de réduction



# Bilan des mesures envisagées

Des mesures ERC construites et engagées –

## Effets négatifs



### Conditions d'évaluation et de suivi des mesures :

Mise en œuvre des mesures de réduction :

Délais de mise en œuvre : **maximum 2 ans (durées d'installation et d'entrée en production)**

Partenariats ou acteurs : **conventionnel/contractualisation des structures professionnelles pertinentes (dont la Chambre d'Agriculture)**

Suivi des mesures : **rapproché pendant 3 ans puis annuel**

Éléments fournis : **bilans économiques des productions**

Evaluation sur le long terme des mesures :

Suivi : **sur la durée d'exploitation du parc**

Objectif attendu : **installation d'un éleveur ovin et d'un apiculteur des productions avec création de valeur ajoutée agricole pour les filières locales**

PHOTOSOL s'engage à assurer l'activité ovine et apicole sur la durée d'exploitation du parc photovoltaïque. Dans le cas où un renouvellement d'un exploitant ou tout arrêt d'une activité agricole, la recherche et la contractualisation avec un nouvel exploitant sera engagée. PHOTOSOL informera les services instructeurs.

Effets négatifs Evité, Réduit ou Compensé sur l'économie agricole


# Mesures de compensation optionnelle

## Les hypothèses présentées –

Thématique	Mesures de compensation envisageables	Pertinence	Argument par rapport au projet de parc photovoltaïque
FONCIER	<b>Réhabilitation de terrains en friche</b>	+++	<b>Participation au gain de surfaces agricoles en exploitation</b>
	Restructuration, amélioration et échanges amiables de terres agricoles	+	Beaucoup d'efforts d'animation avant une optimisation
	Planification de l'aménagement du territoire	0	Déjà estimé dans les documents d'urbanismes et schémas directeurs
	Création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) ou d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP)	+	Pas de création de valeur ajoutée directe
	Anticipation foncière pour favoriser les installations et le maintien d'une densité d'exploitations agricole sur le territoire	+	
Outils contribuant à la recherche de VALEUR AJOUTEE	<b>Irrigation</b>	+++	<b>Soutien des actions et réflexions menées quant à la gestion de l'eau</b>
	Accompagnement d'installation d'équipements collectifs et productifs	0	Pas de besoin exprimé
	<b>Opération de soutien d'un opérateur de la filière</b>	++	<b>Soutien associé à la filière céréale directement concernée</b>
	<b>Point de vente directe collectif</b>	+++	<b>Participation au développement des points de vente directe et des CC</b>
	<b>Atelier de transformation collectif</b>	++	<b>Cf. au dessus</b>
	Installation de nouvelle exploitation agricole à forte valeur ajoutée	0	Pas de besoin exprimé
	Accompagnement à la diversification des productions	MR	--
Prise en compte de l'ENVIRONNEMENT	Garantie de débouchés (un outil collectif qui passerait un contrat de fourniture)	+	Pas de besoin exprimé
	Production d'énergie renouvelables et économie circulaire (ex : Méthanisation )	0	Pas de projet recensé
	<b>Soutenir les pratiques agro-environnementales (agroforesterie, ...)</b>	++	<b>Accompagnement du projet agroécologique d'un exploitant local</b>
	Aire de lavage de matériel	0	Pas de besoin exprimé
Action visant à développer les relations ville-agriculture	<b>Développement de filières en agriculture biologique ou autre (HVE, SME)</b>	++	<b>Accompagnement du projet de conversion en AB d'un exploitant local</b>
	<b>Mise en place d'un projet agricole de territoire</b>	+++	<b>Soutien aux actions agricoles menées par la collectivité</b>
	Soutien d'action de promotion d'une SIQO ou d'une filière	MR	--
	Réalisation d'études	0	Pas de besoin exprimé
	Financement d'animation locale	0	
	Mise en place de projets agro-touristiques (ferme pédagogique, gîtes ...)	0	
Communication (pour une filière donnée)	0		
R&D	Recherche, expérimentation, innovation	0	

Les mesures d'évitement et de réduction proposées ont pour objectif de créer une nouvelle valeur ajoutée (proportionnelle aux effets) pour l'économie agricole du territoire. Toutefois si, pour des raisons extérieures, ces dernières n'ont pas abouties au bout de 5 ans (installation non aboutie, pas de retombées économiques...) PHOTOSOL s'engagera à compenser collectivement à hauteur de 300 000€, correspondant à 5 années de valeur de référence, des actions jugées pertinentes en association avec les représentants de la profession agricole et des services instructeurs.





# Méthodologie, Bibliographie et Annexes

# Méthodologie CETIAC

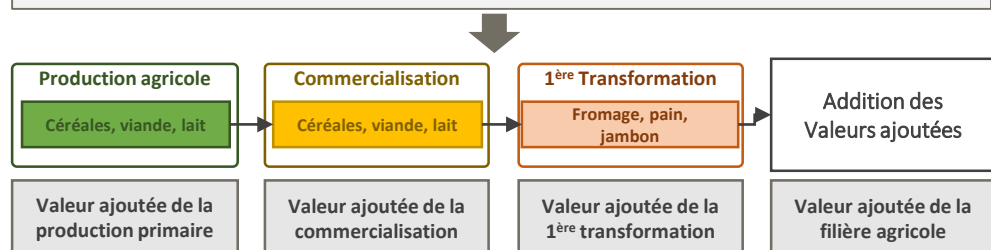
## Une approche par la Valeur ajoutée de l'économie agricole –

ECONOMIE AGRICOLE : d'après le décret n°2016-1190 du 31 août 2016, l'économie agricole est définie comme la valorisation des ressources par des entreprises de production agricole primaire, de commercialisation et de première transformation.

CETIAC a mis en place sa **méthodologie de chiffrage des impacts du projet sur l'économie agricole** d'après l'approche suivante :

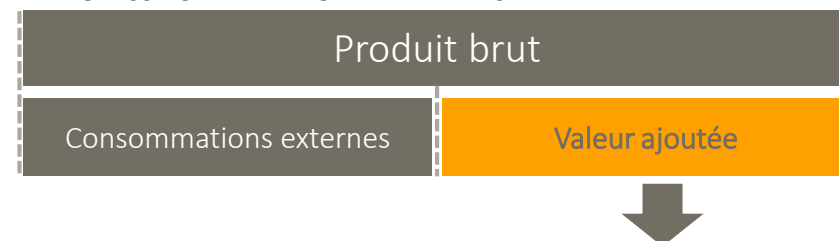
- Caractérisation bibliographique des filières et des opérateurs concernés, de leurs enjeux.
- L'analyse de la **production primaire** est réalisée à partir des données de télédéclaration PAC (RPG) croisées par les données locales fournies par les agriculteurs (rendements) et des données de **productions et de comptabilité des entreprises les plus locales** possibles (RICA, instituts techniques et Chambres d'Agriculture)
- Les opérateurs des filières concernées (**commercialisation et 1<sup>ère</sup> transformation**) sont recensés via une enquête locale et l'analyse des codes NAF. Les performances économiques sont recoupées à partir des enquêtes locales ainsi que des données ESANE, FranceAgriMer et de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires .

La valeur ajoutée de chaque maillon des filières agricoles concernées est calculée de façon à obtenir une **valeur ajoutée de référence** englobant l'ensemble de l'économie agricole.



La valeur ajoutée de la filière agricole est annuelle. Elle correspond à la valeur créée chaque année par l'ensemble des entreprises du secteur agricole.

### LA VALEUR AJOUTÉE PERMET DE CALCULER LA RICHESSE CRÉÉE PAR UNE ENTREPRISE :



Elle est différente du chiffre d'affaire puisqu'elle soustrait le coût des achats nécessaires pour produire (consommations intermédiaires). **La Valeur Ajoutée est la différence entre le Chiffre d'Affaires et les consommables (marchandises, matières premières,...) et les autres achats externes (sous-traitance).**

**Intérêt de la valeur ajoutée** : il est possible de calculer la valeur ajoutée de chaque maillon de la filière agricole et de les additionner pour chiffrer la richesse créée par l'ensemble des entreprises de l'économie agricole.

Détails du calcul	Données économiques
Chiffre d'Affaires commercial (HT) +/- Stocks c	→ Marge commerciale ①
Chiffre d'Affaires productif (HT) +/- Stocks p	→ Production ②
① + ② – Autres achats consommés	→ VA Valeur ajoutée ③
③ – Frais de personnel, impôt et taxes (hors impôt sur le bénéfice)	→ EBE Excédent Brut d'Exploitation ④
④ +/- Autres produits et/ou Charges d'exploitations (frais divers, amortissements...)	→ RBE Résultat Brut d'Exploitation ⑤
Produits – Charges financiers	→ RF Résultat financier ⑥
⑤ +/- ⑥	→ RC Résultat Courant avant Impôts ⑦
Produits – Charges exceptionnels	→ RE Résultat Exceptionnel ⑧
⑦ +/- ⑧ - Impôt sur le bénéfice	→ RN Résultat Net ⑨



# Méthodologie CETIAC

## Les trois catégories d'impacts –

L'analyse des conséquences positives ou négatives de la mise en place du projet est évaluée à travers différentes catégories d'impacts :

- Les **impacts quantitatifs** correspondant aux éléments (denrées agricoles, foncier, nombre d'emplois) perdus ou gagnés
- Les **impacts structurels** soulignent les particularités agricoles existantes permettant une meilleure valorisation du potentiel local (investissements, réseau de drainage, AFAF, SIQO, potentiel agronomique, fonctionnalité). Ces éléments ne sont pas toujours chiffrables mais participent grandement aux atouts de l'agriculture locale et à sa rentabilité.
- Les **impacts systémiques** traduisent les « effets dominos » que peuvent entraîner la fragilisation d'un opérateur de la filière liée à la perte de volume ou la dégradation des relations agriculture- territoire.

Lorsque les impacts systémiques sont forts (c'est-à-dire qu'un opérateur de la filière est fragilisé ou que la filière elle-même l'est), le seuil de viabilité économique de l'agriculture n'est plus suffisant et peut conduire à la perte de l'activité agricole sur le territoire.

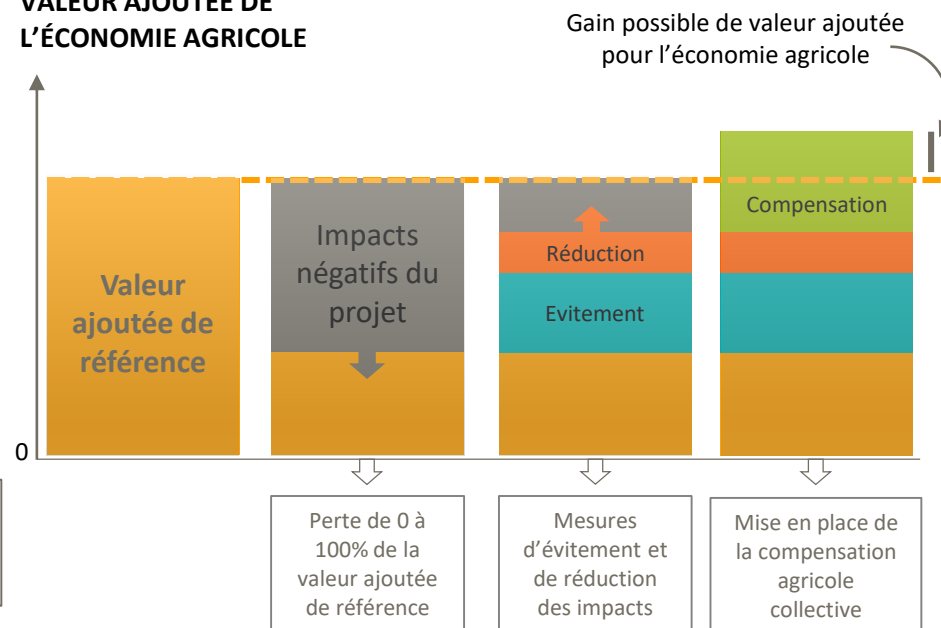
Chaque impact négatif considéré moyen ou fort est associé à une mesure d'évitement ou de réduction de façon à diminuer significativement à son effet sur l'économie agricole locale.

Le chiffrage des mesures d'évitement et de réduction est calculé sous la forme d'une valeur ajoutée de façon à être comparé à la valeur ajoutée de référence.

Lorsque les mesures d'évitement et de réduction ne suffisent pas à retrouver la valeur ajoutée de référence, des mesures de compensation collectives sont nécessaires. Elles sont évaluées via des indicateurs de pertinence et de faisabilité.

La mise en place des mesures de compensations collectives est détaillée de façon à définir le montant des investissements nécessaires pour retrouver la valeur ajoutée perdue.

### VALEUR AJOUTÉE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE



# Méthodologie CETIAC

Mesures Eviter / Réduire ou Compenser –



## AGRICULTURE

→ contourner les parcelles de plus haute qualité, les réseaux d'irrigation, les productions à haute valeur ajoutée, maintenir l'activité jusqu'aux travaux.

→ **Dans l'emprise du projet** : améliorer les accès, intégrer un point de vente collectif ou une coopérative, **installer une activité** de maraîchage sur les terrains non imperméabilisés, développer une activité agricole urbaine...

→ **Hors de l'emprise du projet** : 11 pistes de **mesures collectives** évoquées dans le Décret

1

EVITER



Modifier un projet afin de **supprimer un impact** négatif identifié que ce projet engendrait.

REDUIRE

2

Limiter autant que possible **la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts** d'un projet qui ne peuvent pas être complètement évités.



3

COMPENSER  
collectivement



Apporter **une contrepartie** aux effets négatifs notables, directs ou indirects de projet qui n'ont pas pu être évités ou suffisamment réduits.

+ ACCOMPAGNER



## ENVIRONNEMENT

→ contourner une haie, un habitat, une plante protégée, éviter les dates de reproductions ou de migration pour les phases de travaux...

→ Mettre en place une haie en bordure du projet, reconstruction de ripisylve, aménagement de passages à faune...

→ Création et gestion d'une zone humide hors du périmètre du projet, dépollution d'un habitat...



# Bibliographie

## Base de données économiques –

**AGRESTE** : statistique, l'évaluation et la prospective agricole (données régionales voire départementales)

**DRAAF Occitanie** : études des filières agricoles régionales et/ou départementales

**ESANE** : Élaboration de la Statistique ANnuelle d'Entreprise. Dispositif multisources élaboré par l'Insee sur les entreprises appartenant au système productif. Il s'appuie sur l'enquête Esa et les sources administratives BIC (bénéfices industriels et commerciaux), BNC (bénéfices non commerciaux), BA (bénéfices agricoles) et les DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales).

**FranceAgriMer** : Chiffres clés et conjectures des marchés des différentes filières agricoles

**INAO** : Institut national de l'origine et de la qualité pour la caractérisation des produits sous labels et des chiffres-clés des filières.

**IPAMP** : indice des prix d'achat des moyens de production agricole (calculé par l'Insee avec le concours du SSP).

**Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires** : compte des industries et commercialisation des produits alimentaires

**RICa** (moyenne sur 5 ans) : Réseau d'information comptable agricole. Le Rica est une enquête réalisée dans les États membres de l'Union européenne selon des règles et des principes communs. Le Rica recueille des informations comptables et techniques auprès d'un échantillon d'exploitations représentatif des unités moyennes ou grandes selon la classification par la production brute standard pour la France métropolitaine.

**Réseau des Chambres d'Agriculture** : Bilan des conjonctures des filières agricoles et diagnostics agricoles locaux (lorsqu'ils existent)

**Résultats des contrôles laitiers** : Données économiques sur les productions laitières de France

## Sources du chiffrage de l'économie agricole –

**Productions céréalières à l'hectare** = Prix moyen de la culture A \* rendement ha de la culture A\*  
Pourcentage de la culture A sur la SAU du site d'étude + Prix moyen de la culture B \* rendement ha de la culture B \* Pourcentage de la culture B sur la SAU du site d'étude + ...

**Valeur ajoutée agricole par hectare** = Productions céréalières à l'hectare \* Taux de valeur ajoutée de l'exploitation

ESANE Occitanie :

- Collecte : Taux de valeur ajoutée des entreprises de commercialisation 10%
- Première transformation :
  - CEREALES : Taux de valeur ajoutée des entreprises de 1<sup>ère</sup> transformation 15 % (meunerie) et part des matières premières agricoles dans le CA de l'industrie 57% . Autrement dit : **Pour 1€ de céréales achetée l'industrie génère 1,49 € de Chiffre d'Affaire.**
  - OVINS VIANDE : Taux de valeur ajoutée des entreprises de 1<sup>ère</sup> transformation 14 % (abattoir) et part des matières premières agricoles dans le CA de l'industrie 65% . Autrement dit : **Pour 1€ de viande achetée l'industrie génère 1,33 € de Chiffre d'Affaire.**

Etude économique de la Chambre d'Agriculture du Lot :

	Troupeau résultats actuel			Troupeau résultats 46		
	Nombre	Prix unitaire (€)	Total (€)	Nombre	Prix unitaire (€)	Total (€)
Vente agneaux	219	100	21 900	240	111	26 640
Vente réformes	45	80	3 600	45	80	3 600
Aide ovine 2018	231	22,05	5 093,55	231	22,05	5 093,55
Majoration 2018	231	2	462	231	2	462
Total Produits			31 055,55			35 795,55
Achat TS	2	380	760	2	380	760
Résultat technique atelier			30 295,55			35 035,55

# Annexes

## Diagnostic pédologique –



10/04/19 p 1  
Alain KLEIBER

### Pré-étude MONTCUQ en QUERCY BLANC / PHOTOSOL

#### Contexte :

- Environ 60 ha de friches agricoles dans le LOT (Montcuq en Quercy Blanc) sur 3 zones distinctes.
- Projet d'implantation par PHOTOSOL de panneaux photovoltaïques avec remise en état cultural des parcelles pour pâture ovine.
- AUREA, filiale d'ARVALIS, institut du végétal, est missionné par PHOTOSOL pour étudier l'aspect agricole du projet.

#### Objectif global AUREA :

- A partir d'observations terrains (profils culturaux...), d'analyses de terre et d'étude des documents existants (cartes pédologiques...), proposer un itinéraire technique de réensemencement pour mise en prairie (faisabilité, calendrier de semis, espèces, apport éventuel d'engrais ou amendements...).

#### Object de cette pré-étude :

- Apprécier le temps et les moyens (nombre et type d'analyses, nature des observations, outils nécessaires...) à mettre en œuvre pour mener à bien l'étude.
- Fournir un premier document technique à PHOTOSOL et proposer un devis circonstancié.

#### Moyens mis en œuvre :

- 1 jour d'intervention sur site : le 4 avril 2019 avec repérage, observations et carottages

#### Plan du document :

- 1 - Approche globale : p. 2
- 2 - Montcuq 1 : p. 5
- 3 - Montcuq 2 : p. 8
- 4 - Montcuq 3 : p. 12
- 5 - Synthèse et proposition de travail : p. 15

AUREA - 270 Allée de la Pomme de Pin, 45160 Ardon - AUREA - 34 route de Saint Roch - 37390 La Membrolle s/ Choillé  
AUREA - Z.I. Chef de Baie - 1 Rue Champlain 37074 La Rochelle cedex 9 - AUREA - 30 Rue Michel Montaigne - BP 122 33294 Blanquefort cedex  
TEL. 01.44.31.40.40 - Fax. 01.44.31.40.41 - contact@aurea.eu  
Société par actions simplifiée au capital de 3.595.136 € - RCS PARIS 391 967 924 - SIRET 391 967 924 00039 - APE 7120B - FR 41 391 967 924

[www.aurea.eu](http://www.aurea.eu)

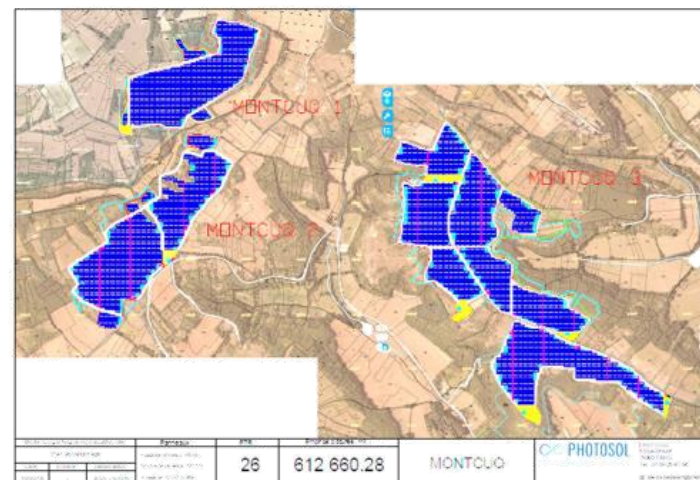


10/04/19 p 2  
Alain KLEIBER

## 1 - Approche Globale :

### 1 - 1 - Positionnement :

Les trois îlots sont situés sur la commune de Montcuq en Quercy Blanc (46800) et sont quasiment contigus.



Source Photosol

Les îlots sont dénommés Montcuq 1, le plus au Nord, Montcuq 2, le plus à l'Est et Montcuq 3 le plus à l'Ouest. Nous garderons cette dénomination.

AUREA - 270 Allée de la Pomme de Pin, 45160 Ardon - AUREA - 34 route de Saint Roch - 37390 La Membrolle s/ Choillé  
AUREA - Z.I. Chef de Baie - 1 Rue Champlain 37074 La Rochelle cedex 9 - AUREA - 30 Rue Michel Montaigne - BP 122 33294 Blanquefort cedex  
TEL. 01.44.31.40.40 - Fax. 01.44.31.40.41 - contact@aurea.eu  
Société par actions simplifiée au capital de 3.595.136 € - RCS PARIS 391 967 924 - SIRET 391 967 924 00039 - APE 7120B - FR 41 391 967 924

[www.aurea.eu](http://www.aurea.eu)



# Annexes

## Diagnostic pédologique –



10/04/19 p 3

Alain KLEIBER

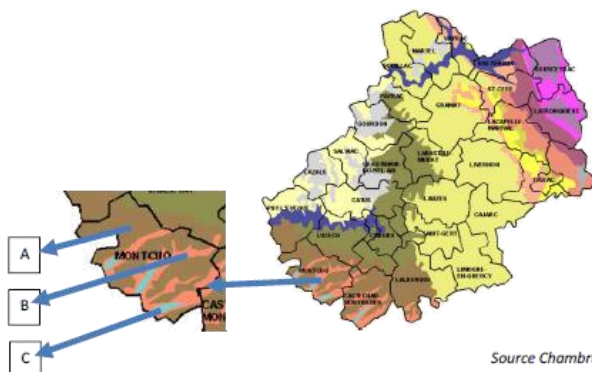


10/04/19 p 4

Alain KLEIBER

### 1 - 2 - Homogénéité géologique :

Cette zone est située à l'extrémité sud du département du Lot avec 3 types de sols majoritaires :



Source Chambre d'Agriculture du Lot

A-zones de sols de plateaux, caillouteux, superficiels à très superficiels et calcaires sur de la roche calcaire tendre

B- zones où les sols argilo-calcaires le plus souvent développés sur marnes sont dominants, même si on note une certaine variabilité selon le relief

C- zones de petites vallées (basses plaines et terrasses) avec trois types agricoles : alluvions argileuses calcaïques ou calcaires, brousses (limoneuses) et sols bruns lessivés.

Les sols argilo-calcaires caillouteux et superficiels apparaissent comme très dominants. A une échelle un peu plus précise, correspondant à l'étude, on observe effectivement que les 3 îlots se situent sur des zones géologiquement très proches, à l'exception, peut-être de la partie la plus au Nord (Montcuq 1).



Source Géoportail

### 1 - 3 - Homogénéité topographique :

Le relief apparaît assez vallonné avec des écarts de +/- 100 mètres et ce sera sans doute là, la clé principale de variabilité des analyses de terre.



# Annexes

## Diagnostic pédologique –



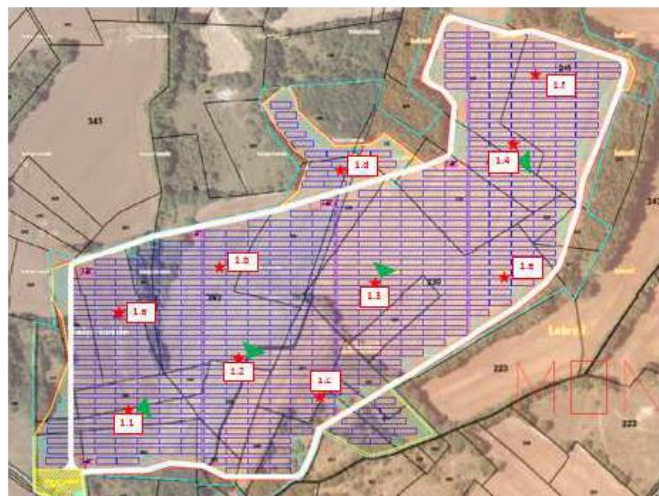
10/04/19 p 5

Alain KLEIBER

### 2 – Monteuq 1 :

#### 2 – 1 : Travail réalisé

- Quatre sondages, type agronomiques, ont été effectués (1.1 à 1.4) avec observations
- Six autres points de contrôle ont été réalisés pour juger de la variabilité (1.a à 1.f)



10/04/19 p 6

Alain KLEIBER

### 2 – 2 : Point 1.1 :



Pierrosité : 20% ; Profondeur de sol : 20 à 30 cm ; Type de sol : Argilo-Calcaire brun  
Pente : 1 % ; Culture en place : blé ; Observations complémentaires : non  
Cohérence des points latéraux : 1.a : bonne, un peu plus profond

### 2 – 3 : Point 1.2 :



Pierrosité : 20% ; Profondeur de sol : 20 cm ; Type de sol : Argilo-Calcaire brun  
Pente : 5 % ; Culture en place : blé ; Observations complémentaires : non  
Cohérence des points latéraux : 1.b, 1.c : bonne, hors profondeur  
Remarque : analogie avec 1.1

AUREA - 270 Allée de la Pomme de Pin, 45160 Ardon - AUREA - 34 route de Saint Roch - 37390 La Membrolle s/ Choillé  
AUREA - Z.I. Chef de Baie - 1 Rue Champain 37074 La Rochelle cedex 9 - AUREA - 20 Rue Michel Montaigne - BP 122 33294 Blanquefort cedex  
TEL. 01.44.31.40.40 - Fax. 01.44.31.40.41 - contact@aurea.eu

Société par actions simplifiée au capital de 3.595.136 € - RCS PARIS 391 967 924 - SIRET 391 967 924 00039 - APE 7120B - FR 41 391 967 924

[www.aurea.eu](http://www.aurea.eu)

AUREA - 270 Allée de la Pomme de Pin, 45160 Ardon - AUREA - 34 route de Saint Roch - 37390 La Membrolle s/ Choillé  
AUREA - Z.I. Chef de Baie - 1 Rue Champain 37074 La Rochelle cedex 9 - AUREA - 20 Rue Michel Montaigne - BP 122 33294 Blanquefort cedex  
TEL. 01.44.31.40.40 - Fax. 01.44.31.40.41 - contact@aurea.eu

Société par actions simplifiée au capital de 3.595.136 € - RCS PARIS 391 967 924 - SIRET 391 967 924 00039 - APE 7120B - FR 41 391 967 924

[www.aurea.eu](http://www.aurea.eu)



# Annexes

## Diagnostic pédologique –



10/04/19 p7

Alain KLEIBER

### 2-3 : Point 1.3 :



Pierrosité : 30 à 40 % ; Profondeur de sol : 30 cm ; Type de sol : Argilo-Calcaire brun

Pente : 5 à 7 % ; Culture en place : sol nu ; Observations complémentaires : non

Remarque : terre fine analogue à 1.1 et 1.2

### 2-3 : Point 1.4 :



Pierrosité : 30 à 40 % ; Profondeur de sol : 20 à 30 cm ; Type de sol : Argilo-Calcaire brun

Pente : 2 % ; Culture en place : sol nu ; Observations complémentaires : non

Cohérence des points latéraux : 1.d, 1.e, 1.f : bonne, hors pierrosité

Remarque : terre fine analogue aux points précédents



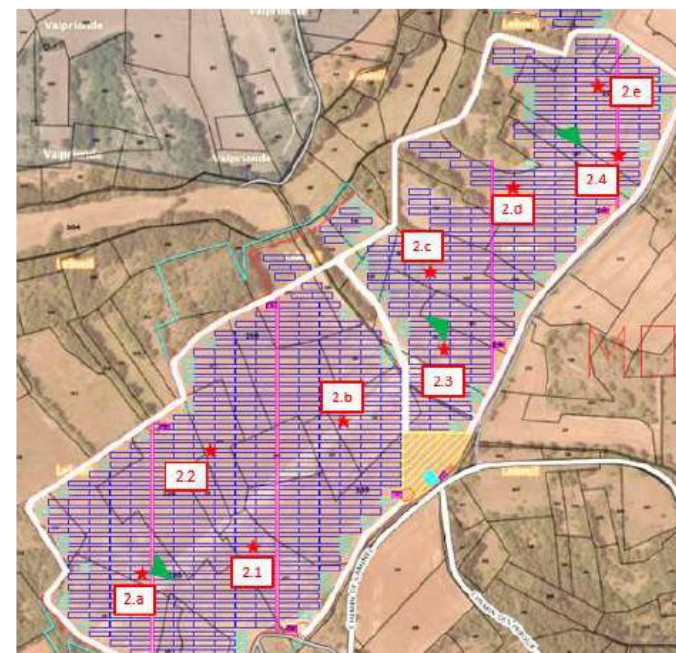
10/04/19 p8

Alain KLEIBER

### 3- Montcuq 2 :

#### 3-1 : Travail réalisé

- Quatre sondages, type agronomiques, ont été effectués (2.1 à 2.4) avec observations
- Cinq autres points de contrôle ont été réalisés pour juger de la variabilité (2.a à 2.e)



# Annexes

## Diagnostic pédologique –



10/04/19 p 9

Alain KLEIBER

### 3 – 2 : Point 2.1 :



Pierrosité : 30% ; Profondeur de sol : 30 à 40 cm ; Type de sol : Argilo-Calcaire brun beige  
Pente : < 5% ; Culture en place : blé ; Observations complémentaires : non  
Remarque : plateau calcaire  
Cohérence des points latéraux : 2.a : bonne

### 3 – 3 : Point 2.2 :



Pierrosité : 30% ; Profondeur de sol : 30 à 40 cm ; Type de sol : Argilo-Calcaire brun  
Pente : 5 à 7% ; Culture en place : blé ; Observations complémentaires : non



10/04/19 p 10

Alain KLEIBER

### 3 – 4 : Point 2.3 :



Pierrosité : 40% ; Profondeur de sol : 15 à 50 cm ; Type de sol : Argilo-Calcaire brun  
Pente : < 2% ; Culture en place : blé ; Observations complémentaires : non  
Cohérence des points latéraux : 2.b, 2.c : bonne sur la terre fine ; écarts profondeur et pierrosité

### 3 – 5 : Point 2.4 :



Pierrosité : 30% ; Profondeur de sol : 50 à 60 cm ; Type de sol : Argilo-Calcaire brun noir  
Pente : < 2% ; Culture en place : blé ;  
Observations complémentaires : tâches de rouille, traces d'hydromorphie  
Cohérence des points latéraux : 2.d, 2.e :  
moyenne sur la terre fine ; écarts de profondeur et pierrosité



# Annexes

## Diagnostic pédologique –



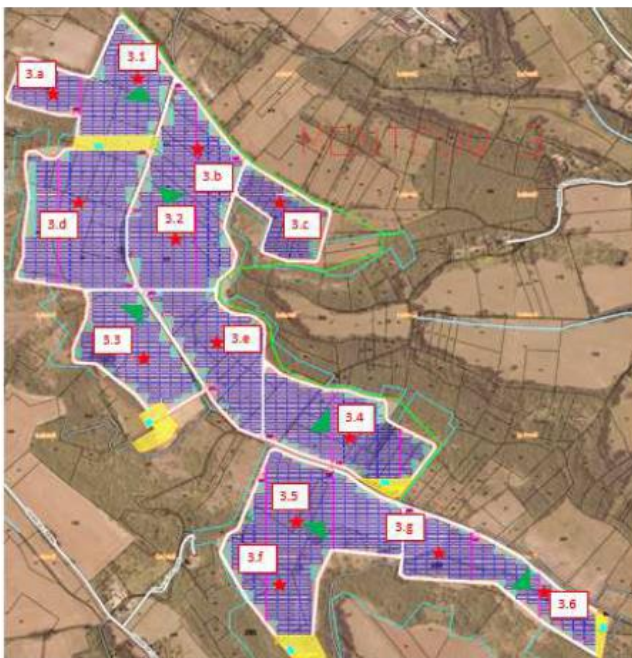
10/04/19 p 11

Alain KLEIBER

### 4 – Montcuq 3 :

#### 4 – 1 : Travail réalisé

- Six sondages, type agronomiques, ont été effectués (3.1 à 3.6) avec observations
- Sept autres points de contrôle ont été réalisés pour juger de la variabilité (3.a à 3.g)
- A noter que cette zone présente la superficie la plus importante, mais également le tracé le plus morcelé.



AUREA - 270 Allée de la Pomme de Pin, 45160 Ardons - AUREA - 34 route de Saint Roch - 37390 La Membrolle s/ Choillé  
AUREA - Z.I. Chef de Baie - 1 Rue Champlain 37074 La Rochele cedex 9 - AUREA - 20 Rue Michel Montaigne - BP 122 33294 Blanquefort cedex  
Tél. 01.44.31.40.40 - Fax. 01.44.31.40.41 - contact@aurea.eu

Société par actions simplifiée au capital de 3.595.136 € - RCS PARIS 391 967 924 - SIRET 391 967 924 00039 - APE 7120B - FR 41 391 967 924

[www.aurea.eu](http://www.aurea.eu)



10/04/19 p 12

Alain KLEIBER

#### 4 – 2 : Point 3.1 :



Pierrosité : 20% ; Profondeur de sol : 20 à 30 cm ; Type de sol : Argilo-Calcaire brun  
Pente : < 5% ; Culture en place : sol nu ; Observations complémentaires : non  
Cohérence des points latéraux : 3.a : bonne

#### 4 – 3 : Point 3.2 :



Pierrosité : 20% ; Profondeur de sol : 30 cm ; Type de sol : Argilo-Calcaire brun  
Pente : < 5% ; Culture en place : sol nu ; Observations complémentaires : non  
Cohérence des points latéraux : 3.b, 3.c, 3.d : bonne hors variabilité profonde

AUREA - 270 Allée de la Pomme de Pin, 45160 Ardons - AUREA - 34 route de Saint Roch - 37390 La Membrolle s/ Choillé  
AUREA - Z.I. Chef de Baie - 1 Rue Champlain 37074 La Rochele cedex 9 - AUREA - 20 Rue Michel Montaigne - BP 122 33294 Blanquefort cedex  
Tél. 01.44.31.40.40 - Fax. 01.44.31.40.41 - contact@aurea.eu

Société par actions simplifiée au capital de 3.595.136 € - RCS PARIS 391 967 924 - SIRET 391 967 924 00039 - APE 7120B - FR 41 391 967 924

[www.aurea.eu](http://www.aurea.eu)



# Annexes

## Diagnostic pédologique –



10/04/19 p 13

Alain KLEIBER

### 4-4 : Point 3.3 :



Pierrosité : 30 à 40 % ; Profondeur de sol : 30 cm ; Type de sol : Argilo-Calcaire brun  
Pente : < 5% ; Culture en place : sol nu ; Observations complémentaires : non  
Cohérence des points latéraux : 3.e : bonne hors variabilité profondeur et pierrosité

### 4-5 : Point 3.4 :



Pierrosité : 40 % ; Profondeur de sol : 20 cm ; Type de sol : Argilo-Calcaire brun  
Pente : < 5% ; Culture en place : sol nu ; Observations complémentaires : non



10/04/19 p 14

Alain KLEIBER

### 4-6 : Point 3.5 :



Pierrosité : 30 à 40 % ; Profondeur de sol : 20 cm ; Type de sol : Argilo-Calcaire brun  
Pente : < 5% ; Culture en place : prairie biomasse moyenne ;  
Observations complémentaires : non  
Cohérence des points latéraux : 3.f, 3.g : bonne

### 4-7 : Point 3.6 :



Pierrosité : 30 à 40 % ; Profondeur de sol : 10 cm ; Type de sol : Argilo-Calcaire brun  
Pente : < 5% ; Culture en place : prairie biomasse faible ;  
Observations complémentaires : roche mère à 10 cm

AUREA - 270 Allée de la Pomme de Pin, 45160 Ardon - AUREA - 34 route de Saint Roch - 37590 La Membrolle s/ Choillé  
AUREA - Z.I. Chef de Baie - 1 Rue Champlain 37074 La Rochelle cedex 9 - AUREA - 20 Rue Michel Montaigne - BP 122 33294 Blanquefort cedex  
TEL. 01.44.31.40.40 - Fax. 01.44.31.40.41 - contact@aurea.eu

Société par actions simplifiée au capital de 3.595.136 € - RCS PARIS 391 967 924 - SIRET 391 967 924 00039 - APE 7120B - FR 41 391 967 924

[www.aurea.eu](http://www.aurea.eu)

AUREA - 270 Allée de la Pomme de Pin, 45160 Ardon - AUREA - 34 route de Saint Roch - 37590 La Membrolle s/ Choillé  
AUREA - Z.I. Chef de Baie - 1 Rue Champlain 37074 La Rochelle cedex 9 - AUREA - 20 Rue Michel Montaigne - BP 122 33294 Blanquefort cedex  
TEL. 01.44.31.40.40 - Fax. 01.44.31.40.41 - contact@aurea.eu

Société par actions simplifiée au capital de 3.595.136 € - RCS PARIS 391 967 924 - SIRET 391 967 924 00039 - APE 7120B - FR 41 391 967 924

[www.aurea.eu](http://www.aurea.eu)

### 5 – Synthèse et proposition de travail :

#### 5 – 1 : Synthèse

- Nature et homogénéité des sols :

La quasi-totalité des sols examinés sont de nature argilo calcaire brun. On note quelques variabilités de coloration mais totalement reliées à la richesse en matières organiques (sols plus noirs) ou à la proximité et tendreté de la roche mère calcaire (sols plus clairs). Les trois ilots présentent des types de sols A ou B (définis page 3).

Sur la terre fine (particules inférieures à 2mm), les sols des trois ilots apparaissent homogènes.

- Pierrosité :

Il s'agit ici d'une pierrosité de surface (méthode RSSC) qui est inférieure à l'estimation des refus au sens strict (particules inférieures à 2 mm). Une pierrosité importante diminue la proportion de terre fine et donc le potentiel agricole du sol.

Les valeurs observées varient de 20 à 40% selon les parcelles, ce qui correspond à une pierrosité moyenne à forte.

- Profondeur de sol :

La profondeur de sol (c'est-à-dire la zone exploitable par les racines) varie de 10 à 60 cm. C'est le paramètre observé le plus variable. Le potentiel agricole de ces parcelles va en être directement impacté avec des zones à potentiel très faible (Montcuq 3, point 6 par exemple) et des zones à potentiel moyen à élevé (Montcuq2, points 3 ou 4) qui correspondent à des hauts ou bas de pente. On ne peut donc parler vraiment ici de variabilité agronomique au sens strict (la nature de la terre fine restant identique), mais plutôt de variabilité topographique.

- Représentativité des points de prélèvements :

Les sondages latéraux effectués en plus des carottages montrent des écarts de pierrosité et de profondeur de sols, mais avec une variabilité assez faible. Aucun sondage latéral n'a justifié d'effectuer des observations plus approfondies.

- Potentiel agricole et aptitude aux cultures prairiales :

Les fortes proportions de cailloux et les profondeurs de sol faibles à très faibles pénalisent fortement le potentiel agricole de ces sols. Moyennant un choix d'espèces cohérents en fonction des potentiels individuels des parcelles et des implantations correctes, la mise en place de prairies paraît tout à fait envisageable si l'on reste dans un objectif de type « semi extensif ».

En plus de cette approche physique, il sera également important de vérifier, par analyse, que le potentiel nutritionnel (réserves minérales, organiques...) de ces sols est suffisant et si des apports spécifiques d'amélioration sont à prévoir.

#### 5 – 2 : Proposition

Le maillage utilisé pour ces observations visuelles paraît cohérent par rapport à la variabilité, somme toute assez faible, de ces parcelles. La variabilité liée aux profondeurs de sol est liée au relief et peut donc s'approcher avec les cartes disponibles.

Le plus opérationnel apparaît d'effectuer les prélèvements pour analyse de sol en suivant les axes des parcelles (voir plan ci-après) soit :

- Montcuq 1 : 5 prélèvements
- Montcuq 2 : 6 prélèvements
- Montcuq 3 : 13 prélèvements

Etant donnée, la variabilité physique de ces parcelles, il serait préférable de réaliser des analyses avec granulométrie.

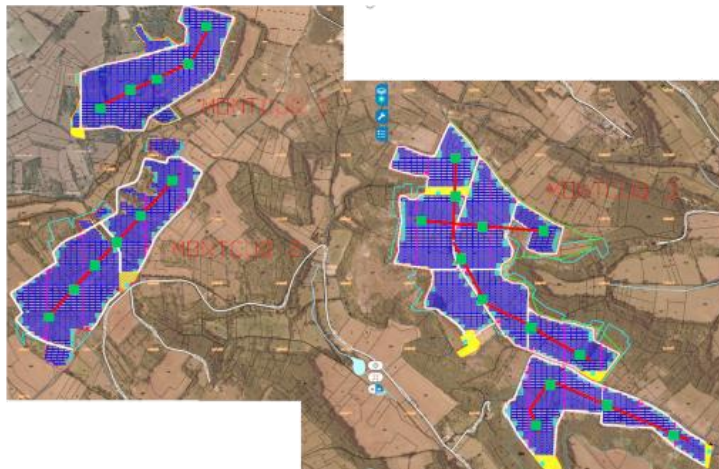
# Annexes

## Diagnostic pédologique –



10/04/19 p 17

Alain KLEIBER



Cela représenterait :

- 1 journée d'intervention sur site (prélèvements, points GPS, observations)
- 1,5 jours de synthèse : interprétation des analyses de sol, confrontation avec observations et conseils : choix des espèces, conseils d'implantation, calendrier d'intervention, engrais ou amendements éventuels....

AUREA - 270 Allée de la Pomme de Pin, 45160 Ardon - AUREA - 34 route de Saint Roch - 37300 La Membrolle s/ Choillé  
AUREA - Z.I. Chef de Baie - 1 Rue Champlain 37074 La Rochelle cedex 9 - AUREA - 20 Rue Michel Montaigne - BP 122 33294 Blanquefort cedex  
TEL. 01.44.31.40.40 - Fax. 01.44.31.40.41 - contact@aurea.eu

Société par actions simplifiée au capital de 3.595.136 € - RCS PARIS 391 967 924 - SIRET 391 967 924 00039 - APE 7120B - FR 41 391 967 924

[www.aurea.eu](http://www.aurea.eu)



# Annexes

## Commodats entre agriculteurs et PHOTOSOL –

Exemple de COMMODAT proposé entre  
l'agriculteur éleveur ovin et l'apiculteur.

Version du 28/05/2019

### CONTRAT DE PRÊT A USAGE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Société PHOTOSOL SPV [XXX]

Représentée par Monsieur GUINARD David, dûment habilité à l'effet des présentes,  
Ci-après dénommée le « Prêteur »

D'une part,

ET

[NOM DE LA SOCIETE AGRICOLE / EXPLOITANT INDIVIDUEL], dont le siège social est  
situé à, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de [XXX] sous le numéro [XXX].

Représentée par [XXX], dûment habilité à l'effet des présentes,  
Ci-après dénommée l'« Emprunteur »,

D'autre part,

EN PRESENCE DE

La société Photom Services, société en commandite par actions au capital de 12 976 900 euros, dont  
le siège social est situé 5 rue Drouot 75009 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des  
Sociétés de Paris sous le numéro 791 571 730, représentée par [XXX],  
Ci-après dénommée « Photom Services ».

Dénommées collectivement les « Parties », individuellement la « Partie »,

IL A ÉTÉ EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

Le Prêteur a développé un projet de centrale photovoltaïque (ci-après la « Centrale ») sur des terrains  
situés sur la commune de XXX (ci-après les « Terrains »). La Centrale est entrée en exploitation en  
XXX (mois/année).

Photom Services est chargée de la supervision et de la maintenance de cette Centrale.

L'Emprunteur est un éleveur propriétaire d'un cheptel ovin, dont le siège d'exploitation est situé  
(Commune et Lieu-dit).

Dans le cadre du développement du projet de Centrale, les Terrains d'emprise du projet ont fait l'objet  
d'une étude préalable agricole visant à cadrer la mise en place/le maintien d'une activité agricole sur  
les Terrains, compatible avec l'activité de production d'électricité d'origine photovoltaïque.  
L'ensemble du projet a été soumis à l'avis de la CDPENAF et de la Chambre d'Agriculture du XXX  
(lieu), et d'un arrêté préfectoral recommandant [reprendre dispositions de l'AP].

En conséquence, le Prêteur souhaite confier l'usage des Terrains sur lesquels se trouve la Centrale à  
l'Emprunteur afin que ce dernier y installe un élevage ovin et y exploite une activité agricole pérenne.

# Annexes

## Commodats entre agriculteurs et PHOTOSOL –

Les Terrains ont fait l'objet d'une visite conjointe effectuée par Photom Services et l'Emprunteur préalablement à la signature des présentes, et ont été jugés propices à la co-activité de production d'énergie et agricole.

### CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

#### **Article 1 – Objet et désignation**

Le Prêteur prête à titre de prêt à usage, conformément aux dispositions des articles 1875 et suivants du code civil, à l'Emprunteur qui accepte, les terrains relatés au cadastre de la commune de XXXX, sous les numéros suivants :

Section	Parcelle	ha	a	ca
SURFACE TOTALE				

Un plan des Terrains figure en Annexe X du présent contrat.

#### **Article 2 – Date de prise d'effet – Durée – Renouvellement – Congé**

Le Prêt prendra effet le jour de la signature du présent contrat (ci-après le « Contrat » ou « Prêt »), pour une durée de **trois (3) ans**.

Faute pour l'une des Parties de délivrer à l'autre un congé au moins trois (3) mois avant le terme du Contrat en cours, le Prêt à usage se renouvelle pour la même durée **f** pour des durées successives d'un (1) an.

Le congé doit être délivré, soit par lettre recommandée avec avis de réception, soit par acte d'huissier de justice. Il n'a pas à être motivé.

#### **Article 3 – Caractère gratuit**

Le présent Prêt à usage est consenti à titre strictement gratuit.

#### **Article 4 – Charges et conditions d'utilisation des Terrains**

##### **4.1. État des lieux**

L'Emprunteur prendra les Terrains dans leur état au jour de l'entrée en jouissance, sans recours possible contre le Prêteur pour quelque cause que ce soit, et notamment pour mauvais état du sol, du sous-sol, vices apparents ou cachés, existence de servitudes passives, apparentes ou occultes.

Un état des lieux sera établi contradictoirement dans le mois précédant l'entrée en jouissance ou le mois suivant celle-ci. Il sera annexé au présent Contrat.

##### **4.2. Destination des Terrains**

L'Emprunteur ne pourra utiliser les Terrains qu'aux seules fins d'y faire pâturer des ovins de taille suffisante et adaptée aux clôtures.

##### **4.3. Entretien, garde et conservation des Terrains**

L'Emprunteur s'engage à maintenir les Terrains en bon état d'entretien et, en tout état de cause, à maintenir la végétation à une hauteur toujours inférieure à 15 centimètres à partir de la surface du sol.

L'Emprunteur s'opposera à tous empiètements et usurpations et, le cas échéant, préviendra immédiatement le Prêteur afin qu'il puisse agir directement auprès de l'auteur des troubles.

Photom Services fournira à l'Emprunteur les codes nécessaires pour accéder aux Terrains, et ce à toute heure de la journée et 7 jours sur 7.

L'Emprunteur s'engage à ne jamais communiquer, à qui que ce soit, ces codes d'accès.

Il devra s'assurer de l'activation des alarmes et la fermeture des portails à chaque fois qu'il quitte les Terrains.

Le non-respect par l'Emprunteur de ces dispositions sera considéré comme une faute de sa part, pouvant justifier la résolution unilatérale du Contrat, sans préjudice d'éventuels dommages-intérêts.

##### **4.4. Équipements nécessaires à l'accueil du cheptel ovin**

En accord avec l'Emprunteur, le Prêteur fera installer certains équipements nécessaires à l'accueil des ovins (ci-après les « Équipements »), tels qu'abreuvoir, hangar de stockage de foin et bac d'équarrissage. Une liste des Équipements mis à disposition de l'Emprunteur sera dressée et annexée à l'état des lieux.

Le Prêteur demeurera propriétaire des Équipements qu'il aura fait installer et qu'il met à disposition de l'Emprunteur. A ce titre, l'Emprunteur sera responsable en cas de dégâts causés aux Équipements.

En complément de ces Équipements, l'Emprunteur pourra installer sur les Terrains tout autre matériel qui s'avérerait nécessaire, tels que clôtures, grillages, portillons, abris, râteliers, cuves, buses, etc.

L'emplacement exact des Équipements et de tout autre matériel sur les Terrains devra faire l'objet d'un accord préalable du Prêteur et de l'Emprunteur, après avis de Photom Services.

# Annexes

## Commodats entre agriculteurs et PHOTOSOL –

En outre, tous travaux de la part de l'Emprunteur nécessitant la mise en place de pieu, poteau, canalisation souterraine ou réalisation de tranchée devra faire l'objet d'un accord préalable du Prêteur, après avis de Photom Services.

### 4.5. Traitement des refus par l'Emprunteur

En complément de l'entretien réalisé par le cheptel ovin, l'Emprunteur s'engage à traiter les refus et les plantes adventices nécessitant une destruction (ambrosie, chardon, etc.) avec des moyens mécaniques adaptés dans le respect des normes de sécurité.

Le matériel employé ne devra créer aucune projection et devra faire l'objet d'un accord préalable de Photom Services. Le matériel de coupe rotatif est strictement interdit à l'exception des appareils portatifs de type rotofil et à condition que ceux-ci soient équipés de fils uniquement (ni disque, ni lame de coupe).

L'utilisation de produits phytosanitaires ou chimiques devra faire d'un accord préalable du Prêteur et après avis de Photom Services.

### 4.6. Accès à l'eau

Photom Services mettra, dans la mesure du possible, à la disposition de l'Emprunteur un accès à l'eau à l'entrée des Terrains.

Le ou les compteurs d'eau seront au nom de l'Emprunteur qui se chargera d'acheminer l'eau vers les abreuvoirs. Les frais liés au compteur et de consommation d'eau sont à la charge de l'Emprunteur.

### 4.7. Respect des règles d'hygiène, de sécurité et bien-être animal

Photom Services remettra à l'Emprunteur les consignes de sécurité applicables en vertu du plan de prévention (ci-après, le « Plan de Prévention »), qui est annexé au présent Contrat (Annexe 3) et que l'Emprunteur s'engage à respecter.

L'Emprunteur retournera, après signature, la fiche d'approbation du Plan de Prévention.

L'Emprunteur communiquera à Photom Services son habilitation électrique B0 et H0. Cette habilitation est obligatoire.

L'Emprunteur s'engage à effectuer, au moins toutes les 2 (deux) semaines, une visite de contrôle de l'état sanitaire des ovins et à vérifier que l'approvisionnement en eau et en nourriture est suffisant.

En cas de décès d'un animal, l'Emprunteur devra faire évacuer le cadavre dans les meilleurs délais. A cet effet, le Prêteur pourra exiger la mise en place d'un bac à équarrissage.

### 4.8. Obligation d'alerte en cas d'incident

L'Emprunteur s'engage à déclarer au Prêteur et à Photom Services tout incident survenu sur les terrains. En particulier, il informera Photom Services de toute détérioration survenue ou constatée lors de ses interventions (casses de panneaux photovoltaïques, coupe de câble électrique, etc.) et ce dans les 24 heures de la constatation.

PHOTOSOL

4

Réciproquement, Photom Services informera l'Emprunteur de tout incident pouvant affecter les ovins dont il aurait connaissance.

### 4.9. Garantie de jouissance paisible au profit de l'Emprunteur

Le Prêteur et Photom Services garantissent la jouissance paisible des Terrains à l'Emprunteur, dans le respect de leur libre accès aux Terrains figurant à l'Article 5.

#### Article 5 – Sous-traitance – Cession

Le Prêt étant consenti à titre personnel, l'Emprunteur n'est pas autorisé à sous-louer les Terrains ou à céder le Contrat sans l'accord préalable écrit du Prêteur.

#### Article 6 – Libre accès de Photom Services aux Terrains

L'activité de l'Emprunteur ne doit en aucun cas perturber l'activité principale de Photom Services, à savoir l'exploitation, la maintenance et l'entretien de la Centrale.

L'Emprunteur doit donc faire en sorte de laisser à tout préposé de Photom Services et à tout moment le libre accès à la Centrale.

En particulier, l'Emprunteur s'engage à laisser les accès libres à l'ensemble des éléments constitutifs de la Centrale (boîtiers de protection (BC, BJ), panneaux photovoltaïques, onduleurs, poste de transformations, locaux techniques, etc.).

Il s'engage à ne pas stocker sur les Terrains des engins ou du matériel qui entraveraient l'accès et la circulation de tout préposé de Photom Services.

Lors de ses interventions, Photom Services s'engage à délimiter les zones pouvant présenter un danger pour les ovins.

Photom Services s'engage par ailleurs à informer, au préalable, l'Emprunteur de tous travaux devant être effectués et ayant une durée supérieure à 24 heures, sauf interventions d'urgences sur la Centrale.

#### Article 7 – Responsabilité – Assurances

##### 7.1. Responsabilité de L'Emprunteur

L'Emprunteur assume l'entière responsabilité de la parfaite exécution de son activité sur les Terrains. En conséquence, en cas de faute, négligence, violation, omission, inexécution ou mauvaise exécution qui lui est imputable ou qui est imputable à toute personne intervenant directement ou indirectement sous son contrôle, et qui causerait un préjudice au Prêteur, à Photom Services ou à tout tiers, l'Emprunteur devra réparer l'intégralité des dommages, corporels, directs ou indirects, matériels, immatériels ou financiers causés au Prêteur, à Photom Services ou au tiers concerné.

PHOTOSOL

5



# Annexes

## Commodats entre agriculteurs et PHOTOSOL –

### 7.2. Assurances

L'Emprunteur devra souscrire une police d'assurance, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable ayant un établissement stable en France, pour couvrir la totalité de sa responsabilité dans le cadre de son activité professionnelle (dommages matériels, corporels, immatériels).

L'Emprunteur ainsi que sa compagnie d'assurance renonceront à tous recours qu'ils seraient en droit d'exercer, en cas de sinistre, contre le Prêteur, Photom Services ainsi que leurs assureurs.

Le Prêteur et Photom ainsi que leurs compagnies d'assurance renonceront de même, exclusivement dans la limite des événements garantis par leurs polices et des montants indemnisés, à tous recours qu'ils seraient en droit d'exercer contre l'Emprunteur et sa compagnie d'assurance.

### Article 8 – Résolution du Contrat

#### 8.1. Résolution unilatérale

En cas d'inexécution et/ou de mauvaise exécution de l'une quelconque des obligations par l'une des Parties, le Contrat pourra être résolu à la demande de l'autre Partie.

La résolution est subordonnée à l'envoi par l'une des Parties à l'autre Partie d'une mise en demeure, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit par acte d'huissier, afin de mettre la Partie fautive en mesure d'exécuter son obligation dans un certain délai (le délai imparti étant précisé dans la mise en demeure). Cette lettre doit impérativement préciser le manquement reproché.

A défaut de cessation du manquement dans le délai imparti, l'auteur de la mise en demeure pourra adresser une nouvelle lettre (en recommandé avec accusé de réception ou par voie d'huissier) constatant la persistance du manquement et, par voie de conséquence, la fin du Contrat (en rappelant la raison qui motive la résolution du Contrat).

#### 8.2. Résolution d'un commun accord

À tout moment, les Parties pourront, d'un commun accord et par écrit, mettre fin au Contrat.

### Article 9 – Conséquences de la fin du Contrat

A l'expiration du Contrat pour quelque cause que ce soit, les Équipements implantés sur les Terrains par le Prêteur demeureront de sa propriété.

De la même façon, le matériel installé par l'Emprunteur ainsi que les ovins demeureront de sa propriété et devront être enlevés dans les meilleurs délais par lui.

### Article 10 – Force majeure

En cas de force majeure, les dispositions de l'article 1218 nouveau du Code Civil ont vocation à s'appliquer.

### Article 11 – Tolérance

Le fait par l'une des Parties de ne pas exiger l'exécution de certaines obligations contractuelles ou de permettre un manquement aux termes de ce Prêt ne pourra être interprété, quelles que soient la durée et l'importance de cette tolérance, comme une renonciation à faire valoir ses droits ou comme un abandon de son droit à faire observer ultérieurement, à tout moment et sans préavis, chacune des clauses et conditions des présentes.

### Article 12 – Compétence juridictionnelle

Tout différend survenant entre les Parties tant sur l'interprétation que sur l'exécution ou l'inexécution du Contrat sera soumis, à défaut d'accord entre les Parties, au tribunal compétent.

Au préalable, les Parties s'efforceront de trouver une solution amiable au litige.

Fait à  
En deux exemplaires

Le Prêteur,  
La société « PHOTOSOL SPV X »  
Représentée par Monsieur

L'Emprunteur,

# Annexes

## Raccordement à l'eau potable –



Votre interlocuteur :  
Service Clientèle

**Four nous écrire :**  
1 chemin de l'Oustalet  
46800 MONTCUQ

Tél. 05 81 31 85 06  
Tlc. 05 65 24 21 89

PHOTOSOL  
DEVELOPEMENT  
5 RUE DROUOT  
75009 PARIS

N/Ref. 0540067614

### DEVIS FACTURE

Lieu des travaux : LES TUQUES Le 04 Septembre 2019  
46800 MONTCUQ  
Exploitation : SYNDICAT EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DU QUERCY BLANC  
Référence devis : D545190012604 Référence Contrat : 465100/01

DESCRIPTIF DES TRAVAUX	Qté	P.U.	Prix Total
DEVIS RELATIF A LA REALISATION D'UN BRANCHEMENT D'EAU POTABLE (Projet M1b bis). * La réalisation de cette adduction reste dépendante de l'obtention des autorisations de passage sur le domaine privé et public. * La réalisation de cette adduction reste dépendante de l'accord de la collectivité. 1.40 Forfait branchement, (-), du robinet d'arrêt, le clapet anti-retour double purge, du regard de compteur en PVC et la fourniture et pose du compteur Ø 15 mm - Forfait 0 à 10 ml (u)	1,00	1 844,91	1 844,91
1.43 Le ml supplémentaire au-delà de 10 ml en terrain meuble (m)	630,00	35,04	22 075,20
HB - Plus value pour ouverture à la tranchée.	640,00	16,00	10 240,00
HB - Fourniture et pose d'une ventouse comprenant les pièces hydrauliques et le regard accompagné de son tampon.	1,00	1 290,00	1 290,00
HB - Fourniture et pose d'une vanne de vidange complète (Té, vanne, BAC et création de l'exutoire).	2,00	785,00	1 570,00
18.0 Réalisation du relevé d'un point du réseau en classe de précision A (x,y,z) avec intégration du résultat dans le SIG - non compris travaux de terrassement (u)	1,00	131,41	131,41
<b>Branchement n°1</b>			
TOTAL HORS TAXE			37 151,52
TVA : 20,00%			7 430,30
<b>MONTANT TTC</b>			<b>44 581,82</b>

Référence à rappeler avec votre règlement : D545190012604

TTC 44 581,82 EUR

Délai d'option : 30 Jours  
Délai d'exécution : 60 Jours

Date : .....  
Bon pour accord  
Signature : .....



Votre interlocuteur :  
Service Clientèle

**Four nous écrire :**  
1 chemin de l'Oustalet  
46800 MONTCUQ

Tél. 05 81 31 85 06  
Tlc. 05 65 24 21 89

PHOTOSOL DEVELOPEMENT  
5 RUE DROUOT  
75009 PARIS

N/Ref. 0540067614

### DEVIS FACTURE

Lieu des travaux : MINI Le 06 Septembre 2019  
46800 LEBREIL  
Exploitation : SYNDICAT EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DU QUERCY BLANC  
Référence devis : D545190012613 Référence Contrat : 465100/01

DESCRIPTIF DES TRAVAUX	Qté	P.U.	Prix Total
DEVIS RELATIF A LA REALISATION D'UN BRANCHEMENT D'EAU POTABLE (Projet M2e). * La réalisation de cette adduction reste dépendante de l'obtention des autorisations de passage sur le domaine privé et public. * La réalisation de cette adduction reste dépendante de l'accord de la collectivité. 1.40 Forfait branchement, (-), du robinet d'arrêt, le clapet anti-retour double purge, du regard de compteur en PVC et la fourniture et pose du compteur Ø 15 mm - Forfait 0 à 10 ml (u)	1,00	1 844,91	1 844,91
1.42 Le ml supplémentaire au-delà de 10 ml en accotement ou sous voirie communale (m)	230,00	53,60	12 328,00
HB - Plus value pour ouverture à la tranchée.	230,00	16,00	3 680,00
HB - Fourniture et pose d'une vidange complète (Té, vanne, BAC et création de l'exutoire).	1,00	785,00	785,00
18.0 Réalisation du relevé d'un point du réseau en classe de précision A (x,y,z) avec intégration du résultat dans le SIG - non compris travaux de terrassement (u)	1,00	131,41	131,41
<b>Branchement n°1</b>			
TOTAL HORS TAXE			18 769,32
TVA : 20,00%			3 753,86
<b>MONTANT TTC</b>			<b>22 523,18</b>

Référence à rappeler avec votre règlement : D545190012613

TTC 22 523,18 EUR

Délai d'option : 30 Jours  
Délai d'exécution : 60 Jours

Date : .....  
Bon pour accord  
Signature : .....



Votre interlocuteur :  
Service Clientèle

**Four nous écrire :**  
1 chemin de l'Oustalet  
46800 MONTCUQ

Tél. 05 81 31 85 06  
Tlc. 05 65 24 21 89

PHOTOSOL DEVELOPEMENT  
5 RUE DROUOT  
75009 PARIS

N/Ref. 0540067614

### DEVIS FACTURE

Lieu des travaux : LE BOUYS Le 06 Septembre 2019  
46800 LEBREIL  
Exploitation : SYNDICAT EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DU QUERCY BLANC  
Référence devis : D545190012614 Référence Contrat : 465100/01

DESCRIPTIF DES TRAVAUX	Qté	P.U.	Prix Total
DEVIS RELATIF A LA REALISATION D'UN BRANCHEMENT D'EAU POTABLE (Projet M3a) * La réalisation de cette adduction reste dépendante de l'obtention des autorisations de passage sur le domaine privé et public. * La réalisation de cette adduction reste dépendante de l'accord de la collectivité. 1.40 Forfait branchement, (-), du robinet d'arrêt, le clapet anti-retour double purge, du regard de compteur en PVC et la fourniture et pose du compteur Ø 15 mm - Forfait 0 à 10 ml (u)	1,00	1 844,91	1 844,91
1.42 Le ml supplémentaire au-delà de 10 ml en accotement ou sous voirie communale (m)	250,00	53,60	13 400,00
1.43 Le ml supplémentaire au-delà de 10 ml en terrain meuble (m)	110,00	35,04	3 854,40
HB - Plus value pour ouverture à la tranchée.	360,00	16,00	5 760,00
HB - Fourniture et pose d'une vanne de vidange complète (Té, vanne, BAC et création de l'exutoire).	1,00	785,00	785,00
18.0 Réalisation du relevé d'un point du réseau en classe de précision A (x,y,z) avec intégration du résultat dans le SIG - non compris travaux de terrassement (u)	1,00	131,41	131,41
<b>Branchement n°1</b>			
TOTAL HORS TAXE			25 775,72
TVA : 20,00%			5 155,14
<b>MONTANT TTC</b>			<b>30 930,86</b>

Référence à rappeler avec votre règlement : D545190012614

TTC 30 930,86 EUR

Délai d'option : 30 Jours  
Délai d'exécution : 60 Jours

Date : .....  
Bon pour accord  
Signature : .....

# Annexes

## Diagnostic pédologique –



Votre interlocuteur :  
Service Clientèle

Pour nous écrire :  
1 chemin de l'Oustalet  
46800 MONTCUQ

Tél. 05 81 31 85 06  
Tlc. 05 65 24 21 89

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT  
5 RUE DROUOT  
75009 PARIS

N/Réf. 0540067614

### DEVIS FACTURE

Lieu des travaux : CAMINEL 46800 LEBREIL Le 06 Septembre 2019  
Exploitation : SYNDICAT EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DU QUERCY BLANC  
Référence devis : D545190012608 Référence Contrat : 465100/01

DESCRIPTIF DES TRAVAUX	Qté	P.U.	Prix Total
DEVIS RELATIF A LA REALISATION D'UN BRANCHEMENT D'EAU POTABLE (Projet M3e). * La réalisation de cette adduction reste dépendante de l'obtention des autorisations de passage sur le domaine privé et public. * La réalisation de cette adduction reste dépendante de l'accord de la collectivité. 1.40 Forfait branchement, (...), du robinet d'arrêt, le clapet anti-retour double purge, du regard de compteur en PVC et la fourniture et pose du compteur Ø 15 mm - Forfait 0 à 10 ml (u) 1.43 Le ml supplémentaire au-delà de 10 ml en terrain meuble (m) HB - Plus value pour ouverture à la tranchée HB - Fourniture et pose d'une vanne de vidange complète (Té, vanne, BAC et création de l'exutoire). 18.0 Réalisation du relevé d'un point du réseau en classe de précision A (x,y,z) avec intégration du résultat dans le SIG - non compris travaux de terrassement (u) Branchement n°1	1,00 455,00 465,00 1,00 1,00	1 844,91 35,64 16,00 785,00 131,41	1 844,91 15 943,20 7 440,00 785,00 131,41
TOTAL HORS TAXE			26 144,52
TVA : 20,00%			5 228,90
<b>MONTANT TTC</b>			<b>31 373,42</b>

Référence à rappeler avec votre règlement : D545190012608

**TTC 31 373,42 EUR**

Délai d'option : 30 Jours  
Délai d'exécution : 60 Jours

Date : .....  
Bon pour accord  
Signature : .....



Votre interlocuteur :  
Service Clientèle

Pour nous écrire :  
1 chemin de l'Oustalet  
46800 MONTCUQ

Tél. 05 81 31 85 06  
Tlc. 05 65 24 21 89

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT  
5 RUE DROUOT  
75009 PARIS

N/Réf. 0540067614

### DEVIS FACTURE

Lieu des travaux : CAMINEL 46800 LEBREIL Le 06 Septembre 2019  
Exploitation : SYNDICAT EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DU QUERCY BLANC  
Référence devis : D545190012609 Référence Contrat : 465100/01

DESCRIPTIF DES TRAVAUX	Qté	P.U.	Prix Total
DEVIS RELATIF A LA REALISATION D'UN BRANCHEMENT D'EAU POTABLE (Projet M3g). * La réalisation de cette adduction reste dépendante de l'obtention des autorisations de passage sur le domaine privé et public. * La réalisation de cette adduction reste dépendante de l'accord de la collectivité. 1.40 Forfait branchement, (...), du robinet d'arrêt, le clapet anti-retour double purge, du regard de compteur en PVC et la fourniture et pose du compteur Ø 15 mm - Forfait 0 à 10 ml (u) 1.42 Le ml supplémentaire au-delà de 10 ml en accotement ou sous voirie communale (m) 1.43 Le ml supplémentaire au-delà de 10 ml en terrain meuble (m) HB - Plus value pour ouverture à la tranchée HB - Fourniture et pose d'une ventouse comprenant les pièces hydrauliques et le regard accompagné de son tampon. HB - Fourniture et pose d'une vanne de vidange complète (Té, vanne, BAC et création de l'exutoire) 18.0 Réalisation du relevé d'un point du réseau en classe de précision A (x,y,z) avec intégration du résultat dans le SIG - non compris travaux de terrassement (u) Branchement n°1	1,00 335,00 230,00 575,00 1,00 1,00 1,00 1,00	1 844,91 53,60 35,64 16,00 1 290,00 785,00 131,41	1 844,91 17 956,00 8 059,20 9 200,00 1 290,00 785,00 131,41
TOTAL HORS TAXE			30 266,52
TVA : 20,00%			7 853,30
<b>MONTANT TTC</b>			<b>47 119,82</b>

SAUR, SAS au capital de 100000000 RCS Nanterre 339319848 Siège Social 11 Chemin de Bagneux 91193 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR030379664 NAF 3600  
Conformément à l'article 27 de la loi relative aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès pour les données vous concernant qui ne nécessite ni copie ni justification préalable pour le rendre accessible, réviser ou supprimer les données de la gestion.

SAUR, SAS au capital de 100000000 RCS Nanterre 339319848 Siège Social 11 Chemin de Bagneux 91193 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR030379664 NAF 3600  
Conformément à l'article 27 de la loi relative aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès pour les données vous concernant qui ne nécessite ni copie ni justification préalable pour le rendre accessible, réviser ou supprimer les données de la gestion.





# Contactez CETIAC

Une expertise dédiée à la réalisation d'études préalables agricoles  
et de compensation agricole collective.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus

CETIAC | 18 rue Pasteur 69007 Lyon France  
04 81 13 19 50 | [contact@cetiac.fr](mailto:contact@cetiac.fr) | [www.compensation-agricole.fr](http://www.compensation-agricole.fr)  
SARL au capital de 10 000 euros | SIRET : 832 736 649 000 19 - RCS LYON